

FAIRE LA PAIX ET CONSTRUIRE L'ÉTAT

LES RELATIONS ENTRE POUVOIR CENTRAL ET PÉRIPHÉRIES SAHÉLIENNES AU NIGER ET AU MALI

Yvan GUICHAOUA

Enseignant-chercheur à la Brussels School of International Studies

Mathieu PELLERIN

Chercheur associé au programme Afrique de l'IFRI

É T U D E S



FAIRE LA PAIX ET CONSTRUIRE L'ÉTAT :

**LES RELATIONS ENTRE POUVOIR CENTRAL
ET PÉRIPHÉRIES SAHÉLIENNES
AU NIGER ET AU MALI**

Yvan GUICHAOUA

Enseignant-chercheur à la Brussels School of International Studies

Mathieu PELLERIN

Chercheur associé au programme Afrique de l'IFRI

Pour citer cette étude :

Yvan Guichaoua et Mathieu Pellerin, *Faire la paix et construire l'État : Les relations entre pouvoir central et périphéries sahéliennes au Niger et au Mali*, Étude de l'IRSEM n°51, juillet 2017.

Dépôt légal

ISSN : 2268-3194

ISBN : 978-2-11-151024-1

DERNIÈRES ÉTUDES DE L'IRSEM

- 50- *La Biélorussie après la crise ukrainienne : une prudente neutralité entre la Russie et l'Union européenne ?*
Ioulia SHUKAN
- 49- *Les Stratégies et les Pratiques d'influence de la Russie*
Céline MARANGÉ
- 48- *La Rupture stratégique*
LCL Olivier ENTRAYGUES
- 47- *Les Blogs de défense en France*
LCL Arnaud PLANIOL
- 46- *Les États-Unis au Moyen-Orient : orientation et perspectives stratégiques*
Antoine COPPOLANI et Pierre RAZOUX (dir.)
- 45- *La Sociologie des organisations appliquée aux groupes armés*
Alix LE MOIGN
- 44- *L'Émergence des nouvelles puissances de sécurité en Afrique*
Yousra ABOURABI et Julien DURAND DE SANCTIS
- 43- *L'Intégration des femmes dans les armées américaines*
LCL Arnaud PLANIOL
- 42- *L'Homme augmenté ? Réflexions sociologiques pour le militaire*
Agnès COLIN (dir.)
- 41- *Defending Europe? A Stocktaking of French and German Visions for European Defense*
Barbara KUNZ

ÉQUIPE

Directeur

Jean-Baptiste JEANGÈNE VILMER

Directeur scientifique

Jean-Vincent HOLEINDRE

Chef du soutien à la recherche

Caroline VERSTAPPEN

Responsable publications

Olivia RONSAIN

Retrouvez l'IRSEM sur les réseaux sociaux :

 <https://www.defense.gouv.fr/irsem>



@IRSEM1



AVERTISSEMENT : l'IRSEM a vocation à contribuer au débat public sur les questions de défense et de sécurité. Ses publications n'engagent que leurs auteurs et ne constituent en aucune manière une position officielle du ministère des Armées.

PRÉSENTATION DE L'IRSEM

L'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM), créé en 2010, est un institut de recherche rattaché à la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) du ministère des Armées. Composé d'une quarantaine de personnes, civiles et militaires, sa mission principale est de renforcer la recherche française sur les questions de défense et de sécurité.

L'équipe de recherche est répartie en cinq domaines :

- Questions régionales Nord, qui traite de l'Europe, des États-Unis, de la Russie et de l'espace post-soviétique, de la Chine, du Japon et de la péninsule coréenne.
- Questions régionales Sud, qui traite de l'Afrique, du Moyen-Orient, du Golfe, du sous-continent indien, de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique.
- Armement et économie de défense, qui s'intéresse aux questions économiques liées à la défense et aux questions stratégiques résultant des développements technologiques.
- Défense et société, qui examine le lien armées-nation, l'attitude de l'opinion publique vis-à-vis des questions de défense, et la sociologie de la violence, de la guerre et des forces armées.
- Pensée stratégique, qui étudie la conduite des conflits armés à tous les niveaux (stratégique, opératif, tactique).

En plus de conduire de la recherche interne (au profit du ministère) et externe (à destination de la communauté scientifique), l'IRSEM favorise l'émergence d'une nouvelle génération de chercheurs (la « relève stratégique ») en encadrant des doctorants dans un séminaire mensuel et en octroyant des allocations doctorales et postdoctorales. Les chercheurs de l'Institut contribuent aussi à l'enseignement militaire supérieur et, au travers de leurs publications, leur participation à des colloques et leur présence dans les médias, au débat public sur les questions de défense et de sécurité.

BIOGRAPHIES

Yvan GUICHAOUA est enseignant-chercheur à la Brussels School of International Studies et à l'Université de Kent. Il est détenteur d'un doctorat en économie et se consacre depuis 2004 à l'étude des mouvements armés non étatiques et des réponses sécuritaires étatiques en Afrique de l'Ouest. Il est l'auteur de nombreux articles et chapitres d'ouvrage et a coordonné la publication de *Understanding Collective Political Violence* (Palgrave Macmillan, 2010) et de *The Developmental Challenges of Mining and Oil* (Palgrave Macmillan, 2012).

Contact : y.guichaoua@kent.ac.uk ; [@YGuichaoua](https://twitter.com/YGuichaoua)

Mathieu PELLERIN est chercheur associé au programme Afrique de l'IFRI depuis 2010. Ses recherches portent sur les dynamiques politiques et sécuritaires au Sahel. Il a ainsi mené des travaux de recherche pour le compte de centres de recherches ou d'organisations internationales (Banque Mondiale, Union Européenne, etc.) en Mauritanie, en Libye, au Mali, au Niger, au Burkina Faso ou au Sénégal. Dans l'espace sahélien, il travaille plus spécifiquement sur les mouvements rebelles au Mali et au Niger, les groupes jihadistes, l'économie de la contrebande au Sahel, le narcotrafic ou encore les trajectoires de radicalisation.

Depuis juin 2015, il travaille également pour le Centre pour le dialogue humanitaire (HD) comme conseiller spécial en charge du dialogue intra-islamique au Mali. Il a été *International Visitor* du département d'État américain en 2013 sur le thème *Counter-terrorism and security issues*.

Contact : pell.mathieu@gmail.com

RÉSUMÉ

Le Niger et le Mali partagent des configurations territoriales et des trajectoires historiques à première vue assez similaires. La récurrence des rébellions portées par des groupes essentiellement nomadiques pose la question des rapports entre centre et périphérie dans ces Etats. Cette étude a pour vocation d'analyser comment ces Etats tentent de « faire la paix » (peacemaking), à défaut de la « construire » (peacebuilding), aboutissant à des arrangements hybrides bricolés et court-termistes. L'étude intègre les manières de faire la paix et de faire la guerre dans un cadre analytique commun. Elle se structure cependant autour d'une analyse des formes de mobilisation violentes suivie de celle des actions étatiques.

FACTEURS ET RESSOURCES DE LA DYNAMIQUE COLLECTIVE VIOLENTE

Nous considérons la rébellion comme la mise en commun progressive (et pas forcément planifiée) de ressources d'ordre divers, qui, temporairement, donnent vie à une mobilisation politique violente. Il en résulte des rébellions aux motivations, voire aux identités, plurielles, face auxquelles une réponse univoque ne suffit pas. Nous nous penchons sur trois types de ressources structurantes.

- **La première ressource est d'ordre idéologique.** Le répertoire idéologique comprend les visions du monde, sens de la justice ou grands principes normatifs que convoque la rébellion.

Le registre contestataire séparatiste est le plus évident parmi ceux exprimés par les rébellions successives. Cette mobilisation idéologique explicite (qui se double opportunément d'arguments écologiques et antiterroristes comme les exemples respectifs du MNJ au Niger et du MNLA au Mali le montrent) est indispensable à la prise au sérieux du groupe sur les plans locaux, nationaux et internationaux, mais peut simultanément dissimuler bien d'autres logiques de mobilisation. Cette coexistence de logiques différentes au sein même d'un groupe rebelle qui se présente comme homogène et uni dans ses revendications peut expliquer les difficultés qu'éprouvent les États à y répondre.

A un échelon moins officiellement revendiqué, **la figure du rebelle ou de l'ancien rebelle** demeure également hautement valorisée dans certains segments de ces sociétés nomades autant qu'auprès de partenaires extérieurs. Cette figure se modèle aussi au gré de l'évolution des cycles rebelles et de leurs contenus. De nouvelles figures contestataires apparaissent. D'une part, **la montée de l'économie grise promeut la figure du « bandit social »**. D'autre part, l'extension d'un Islam politique offensif valorise **la figure du rebelle pieux**.

- **Le second facteur de mobilisation renvoie à des dynamiques externes.**

La première de ces dynamiques correspond aux interférences diplomatiques régionales (Algérie, Libye, Mauritanie, Maroc) ou internationales (France) dans les transformations politiques sahéniennes. Ces puissances périphériques peuvent encourager les dynamiques rebelles ou profiter de celles-ci pour avancer leur agenda aux dépens de leurs voisins. A ces interférences diplomatiques s'ajoutent celles des jihadistes – originellement externes puisque AQMI est historiquement venu de l'Algérie – mais qui sont en cours d'endogénéisation avec un jihad proprement sahéni. Il apparaît que certaines des causes ayant motivé la mobilisation séparatiste – l'injustice, la possibilité de reclassement social par la contestation, le rejet de l'Etat – sont parmi les causes principales d'engagement au sein des groupes djihadistes, à tel point qu'il n'est plus possible de penser la rébellion au Mali isolément des groupes terroristes.

L'autre facteur externe concerne l'influence des ressources économiques marchandes (contrôle des trafics transfrontaliers) non seulement dans le déclenchement mais aussi dans la perpétuation de la rébellion. Les intérêts trafiquants constituent le principal foyer de financement rebelle. Ils exacerbent les rapports intercommunautaires et atomisent les groupes armés. Loin d'être l'apanage des rebelles, les trafics font l'objet d'une compétition avec les acteurs liés à l'État. Cela complexifie la recherche de la paix.

- **Une troisième variable, qui est pour partie fonction des deux précédentes, correspond à l'étendue de la base sociale dont jouit la rébellion.** La décision individuelle de s'engager ou de soutenir une rébellion relève souvent de choix personnels, sans planification ni direction claire. Cependant, l'étendue de la base dépend largement de l'inclusivité communautaire effective du groupe armé qui porte cette revendication. Historiquement, les rebellions émanent d'alliances intercommunautaires ou de communautés isolément.

Ces trois catégories de ressources se combinent pour offrir un large spectre de dynamiques rebelles. En miroir de celles-ci, s'élaborent les stratégies étatiques pour y faire face. Parce que les facteurs d'entrée en rébellion évoluent et deviennent de plus en plus exogènes, les solutions traditionnellement pensées par les États pour répondre aux motivations autonomistes affichées par les groupes armés ne suffisent plus. Ainsi pour la rébellion de 2012 au Mali, les motivations des combattants procèdent très largement de bouleversements géopolitiques, de rivalités communautaires, de règlements de compte personnels, d'intérêts narcotrafiquants et de la présence d'AQMI au nord du Mali. Ces motivations – non-conformes au catalogue de mesures habituellement proposées pour « faire la paix » – obligent à repenser l'ingénierie traditionnelle de la paix.

FAIRE LA PAIX AU MALI ET AU NIGER

La récurrence des rébellions depuis 1963 au Mali et 1991 au Niger s'explique largement par le fait que les processus de paix au Sahel consistent nettement plus à faire la paix (peacemaking) qu'à la construire sur la durée (peacebuilding). Les États du Mali et du Niger ont eu recours à des procédés en apparence assez similaires pour « faire la paix », bien que le Niger paraisse nettement plus avancé à **travers un schéma politique intégrateur et un outil de prévention des conflits et de régulation des tensions innovant : la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix**

- **L'intégration politique.** Au-delà de différences structurelles notables avec le Mali qui ont favorisé historiquement les échanges Nord-Sud au Niger, ce dernier pays a une vie politique moins polarisante et davantage intégratrice qui préserve la paix sociale. Souvent résumé à la simple cooptation d'anciens rebelles, le système d'intégration nigérien va plus loin. Construit autour du pouvoir en place, le PNDS, il fonctionne par le contrôle des voix discordantes et par la répartition des rentes étatiques qu'il contrôle étroitement.

- **L'économie grise comme facteur d'intégration et soupape sociale.** Si elle est indéniablement une source d'amplification, voire de déclenchement de la rébellion, l'économie grise apparaît aussi comme l'un des facteurs de la stabilité relative du nord du Niger actuellement. Elle fait office de soupape sociale dans cet espace, sans se muer en violence armée du fait des vertus intégratrices de ses réseaux. Facteur de conflictualité quand elle fait

l'objet de rivalités comme au Mali depuis le début des années 2000, l'économie grise peut produire de l'intégration quand elle est contrôlée par un cercle restreint qui canalise l'implication d'acteurs autonomes, voire les coopte et les fidélise. Cette configuration, fragile et risquée à moyen/long terme, constitue un élément de la paix sociale à court terme. L'enjeu, pour les ingénieurs internationaux de la paix, est désormais de réussir à prendre en compte l'économie criminelle dans la dynamique de paix.

- **L'usage de la dissuasion armée.** Si l'usage de la force – lorsqu'il se traduit par des exactions et accroît la défiance dans l'Etat – favorise les dynamiques rebelles, il peut également constituer une solution pour les Etats lorsque la rébellion est déclenchée. Ainsi, le recours à des frappes aériennes fut parmi les causes de démobilisation du MNJ en 2009. Depuis, cette dissuasion armée s'est même renforcée par la présence militaire américaine et française qui constitue dans l'analyse risques/bénéfices de déclenchement d'une rébellion, un paramètre essentiel. Le président Amadou Toumani Touré a tenté en janvier 2012 d'user de la même stratégie de dissuasion, mais l'étendue de la base militante et les moyens militaires engagés par le MNLA et Ansar Dine (grâce à l'appui d'AQMI) ont rendu cette stratégie caduque.

- **L'antienne de la décentralisation.** Au Mali comme au Niger, la décentralisation a avancé à la faveur des différentes rébellions et des Accords de paix subséquents. Toutefois, l'effectivité du lien entre décentralisation et paix reste en question. Si le processus permet l'émergence légitime (avec l'onction de la population) d'anciens chefs rebelles à des postes à responsabilité, ce processus peut également être source de conflictualité. Au Mali, la décentralisation a aiguïté les tensions intercommunautaires et ainsi nourri un contexte de pré-rebellion. La moindre polarisation des identités tribales au Niger protège partiellement le pays de tels risques.

- **La HACP : une institution innovante.** À certains égards, le Niger a entamé une phase de *peacebuilding*, avec pour instrument institutionnel privilégié de consolidation de la paix la HACP. L'institution, créée en 1995 constitue le fil rouge institutionnel qui relie le processus de paix de la première rébellion à aujourd'hui, la HACP ayant continuellement redéfini son rôle à l'aune des priorités sécuritaires et politiques du pays. Au contraire, le Mali ne dispose d'aucune structure semblable qui œuvre pour la consolidation de la paix de manière continue depuis 1990. Les institutions jusqu'ici créées (Commissariat au Nord, ADN) ont souffert d'un manque de portage

politique ou d'une instrumentalisation communautaire (à la différence de la HACP) et ont périclité.

- **Le recours aux milices.** Les rébellions au Niger et au Mali se sont largement érodées ou éteintes du fait de divisions intestines. Reste que ces divisions ont souvent été encouragées par les États nigérien et malien, fruit de stratégies pouvant aller jusqu'à des soutiens étatiques à la création de milices civiles. Si pareil soutien est une constante de la politique malienne au nord du Mali, le Niger n'est pas en reste mais il a toujours su garder le contrôle de ces stratégies, profitant d'un contexte de polarisations tribales moins fortes qu'au Mali. Si ces stratégies de régulation de l'ordre au Sahara par une force para-étatique ont pu être efficaces jusque récemment, elles ne suffisent plus. L'économie grise (qui justifie souvent la possession d'une arme), couplée aux séquences rebelles depuis 1990, a généralisé l'accès aux armes à toutes les fractions, privant une tribu en particulier de la capacité d'assurer une « stabilité hégémonique ».

- **Médiations extérieures.** Toutes les rébellions ont été éteintes par l'intervention de médiateurs régionaux qui ont généralement pour objectif inavoué de satisfaire leurs propres intérêts nationaux. Les médiateurs intéressés que sont l'Algérie ou la Libye, en effet, sont avant tout soucieuses de rayonner dans leurs Suds. Ces interventions algériennes et libyennes largement basées sur des cooptations élitaires permettent d'éteindre efficacement les rébellions mais sont à de nombreux égards déstabilisatrices. Dans l'arène de la médiation, la très hétérogène communauté internationale joue un rôle qui produit également des interférences.

- **La paix par le bas.** Dans une approche « multi-track », faire la paix implique de superposer des approches régionales et des approches micro-locales. Celles-ci replacent au centre des décisions les acteurs locaux et ont vocation à régler des conflits de plus petite échelle, que les Accords de paix ne peuvent gérer. Toutefois, ces processus locaux ne peuvent plus être conduits seulement par des chefs traditionnels passablement affaiblis. Ces processus, à l'image de ce qui s'est produit à Anéfif en septembre 2015, consacrent l'influence des hommes en armes, de même qu'ils doivent s'appuyer sur les acteurs religieux qui détiennent toujours toute ou partie de leur légitimité.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	17
I – PROCESSUS DE PAIX ET ÉCHELLE DE RÉOLUTION DES CONFLITS VIOLENTS	19
Le bricolage permanent de la paix	19
Quels interlocuteurs pour la paix ?	21
Légitimité des processus de paix	23
Méthodologie de l'étude	24
II – NIGER-MALI : TRAJECTOIRES REBELLES COMPARÉES	27
III - TRANSFORMATION DES LOGIQUES DE CONTESTATION VIOLENTE	35
Facteurs et ressources de la dynamique collective violente	35
Ressources idéologiques	37
<i>Registre séparatiste</i>	<i>37</i>
<i>Registre culturel : figures sahariennes de la réussite par la violence politique</i>	<i>40</i>
<i>Registre religieux : place de l'islam dans la mobilisation et positionnement vis-à-vis des mouvements djihadistes contemporains</i>	<i>43</i>
Interférences extérieures stratégiques et financières	45
<i>Interférences diplomatiques</i>	<i>45</i>
<i>Interférences djihadistes et endogénéisation du djihad</i>	<i>48</i>
<i>Ressources économiques et financières</i>	<i>52</i>
Étendue de la base militante	55
Essai de catégorisation des logiques d'action violente dans le cadre des rébellions touarègues au Sahel	59
<i>Des facteurs de mobilisation en mutation</i>	<i>61</i>
<i>Des rébellions jamais totalement éteintes</i>	<i>62</i>

IV – FAIRE LA PAIX AU MALI ET AU NIGER 65

Intégration politique : Mali vs Niger 68
CRI – MNA : même combat sous des formes différentes ? 72
L’usage de la dissuasion armée 75
Réponses institutionnelles : vieilles recettes et innovation étatique 76
 L’antienne de la décentralisation 76
 La HACP : une institution innovante ? 79
Milices et divisions pour affaiblir 81
L’économie grise comme facteur d’intégration et soupape sociale ? 84
Médiations extérieures 87
La paix par le bas, dispositifs communautaires en voie d’épuisement 90

V - CONCLUSION : LES DÉTERMINANTS DE LA PAIX AU SAHEL 95

À chaque contexte sa recette 96
Démêler l’écheveau des intérêts au Sahel et aligner les positions des protagonistes 102
Interférences diplomatiques extérieures et souveraineté nationale ..104
Le Niger peut-il servir de modèle ? 108

BIBLIOGRAPHIE 111

Paix, sécurité 111
Sahel 113

ANNEXES 117

Sigles 117
Cartes 118

INTRODUCTION

Jusqu'aux indépendances, les communautés de l'espace saharo-sahélien, singulièrement au Mali et au Niger actuels, ont occupé des territoires et développé des proximités ou rivalités sociales, commerciales ou culturelles sans grand rapport avec les frontières étatiques postcoloniales. L'intégration politique des populations sédentaires dans le cadre étatique des indépendances fut généralement moins heurtée que celle des communautés nomades, notamment touarègues. Depuis les indépendances, au Mali et dans une moindre mesure au Niger, le pouvoir étatique, qui a ses bases politiques et sociales dans les parties sud de ces deux pays, peine à asseoir sa légitimité au Nord. Il est régulièrement l'objet de contestations venant de cet espace. Cette opposition s'exprime par l'engagement civique (société civile, participation à la compétition des partis politiques...) ou, plus dramatiquement, par la lutte armée (rébellions). Jusqu'ici, la lutte armée a été récurrente, sans avoir été nécessairement précédée de séquences de contestations non violentes.

Cependant, le clivage géographique centre-périphérie ne suffit pas à expliquer la cyclicité des rébellions. Les nords respectifs du Niger et du Mali ne sont pas des espaces homogènes sociologiquement, ni harmonieux politiquement. Ils sont parcourus de stratifications sociales internes en renégociation constante, d'antagonismes tribaux, économiques, ou de tensions générationnelles. Tout le monde n'est pas opposé aux pouvoirs centraux. Par ailleurs, la périphérie nordiste n'a pas le monopole de la contestation violente, qui, surtout au Mali, gagne le centre avec l'émergence de groupes djihadistes et d'organisations d'autodéfense. Notre démarche ne doit donc pas se limiter à une analyse du clivage Nord-Sud, certes indépassable et structurant, mais reposera sur l'écheveau des acteurs à différentes échelles et interrogera leurs objectifs politiques ainsi que leurs modes d'action.

Cette étude s'intéressera aux modalités de gestion par l'État, mais aussi par d'autres autorités infra ou supra-étatiques, de ces séquences de contestation politique et sécuritaire. Nous nous concentrons essentiellement sur les crises récentes (depuis le début des années 1990) et leur inscription dans les trajectoires politiques respectives du Mali et du Niger. Les deux pays sont touchés par des rébellions et des formes de violence d'apparence assez proche, mais les crises sont loin d'y connaître la même

intensité ni la même réponse étatique, pour des raisons que nous allons tenter d'identifier.

Le document est organisé de la manière suivante : la première partie tente de situer notre travail dans le cadre des études de paix et détaille nos choix méthodologiques. Les interventions de paix observées dans l'étude consistent essentiellement à faire cesser les hostilités violentes et à s'assurer que les mobilisations s'éteignent. Elles relèvent donc de ce qu'on qualifie dans l'ingénierie de la paix de peacemaking. Cette approche est privilégiée dans les espaces politiques malien et nigérien, aux dépens d'autres efforts de consolidation de la paix plus ambitieux et de plus long terme. Nous discutons également des échelles d'action pour la paix, telles qu'appréhendées par la littérature spécialisée, et de leur pertinence pour les cas nigérien et malien. La deuxième partie du document retrace factuellement les épisodes de rébellion ayant touché le Mali et le Niger depuis leur indépendance. La troisième partie revient sur chacun de ces épisodes de contestation de manière plus analytique afin de comprendre les logiques qui guident l'action violente et d'en tracer les continuités et discontinuités. Notre constat est celui d'une complexification croissante des enjeux et, par conséquent, des modalités possibles de leur régulation. Une tentative de synthèse simple des logiques d'action violente est présentée en conclusion de cette partie. La quatrième partie évalue les recours respectifs employés au Mali et au Niger en matière de paix. L'éventail des manières de faire la paix est large. Notre revue discute des usages étatiques de la force de même que des moyens non répressifs de faire la paix. Elle discute aussi des recours formels et informels employés, en approfondissant ces derniers, qui sont aussi ceux sur lesquels la littérature scientifique est la plus faible. Notre constat est que la complexification et la marchandisation des manières de faire la paix sont le miroir des transformations des usages de la violence irrégulière détaillées dans la partie. La cinquième partie se veut conclusive.

I – PROCESSUS DE PAIX ET ÉCHELLE DE RÉSOLUTION DES CONFLITS VIOLENTS

Cette contribution est essentiellement empirique mais investit le champ des études de paix de trois manières au moins. Premièrement, elle s'interroge sur l'aptitude de la séquence canonique « faire la paix/consolider la paix/construire la paix » à rendre compte des réalités sahéliennes de régulation des crises violentes. Deuxièmement, elle offre un éclairage sur les débats académiques actuels concernant les niveaux pertinents de dialogue en vue d'obtenir la paix ainsi que la « gouvernance hybride » susceptible d'en résulter. Enfin, sur un plan plus normatif, elle illustre les difficultés à établir des ordres politiques légitimes en dépit de la prise en compte des acteurs considérés comme légitimes ou représentatifs.

LE BRICOLAGE PERMANENT DE LA PAIX

Dans les catégories pratiques de l'ingénierie de la paix, « faire la paix » (*peacemaking*) diffère sensiblement de mettre en œuvre la paix (*peace-implementation*) et de construire la paix (*peacebuilding*). Faire la paix renvoie au processus de médiation aboutissant à la signature d'un accord mettant fin à un conflit¹. La mettre en œuvre fait référence à sa consolidation². Enfin, construire la paix est une entreprise de plus longue haleine, supposée déboucher sur l'adhésion de toutes les parties du conflit et l'élaboration d'institutions et de cadres de gouvernance empêchant que les crises ne se répètent³.

Les processus de paix au Sahel consistent nettement plus à faire la paix qu'à la construire sur la durée. Ce second processus, tel qu'il est défini

1 Rob Jenkins, *Peacebuilding. From Concept to Commission*, Routledge, 2013, p. 20.

2 Dans le cadre de ce travail, nous insisterons régulièrement sur l'importance de la consolidation de la paix, sans faire explicitement référence à la « *peace-implementation* ».

3 Rob Jenkins, *Peacebuilding. From Concept to Commission*, Routledge, 2013, p. 20.

canoniquement, n'a pas été mené à son terme ni Mali ni au Niger. Le souci d'ordre et de stabilité à court terme prévaut dans les deux États sahéliens⁴. Comme nous le voyons plus bas, le découpage académique des interventions en matière de paix en séquences supposées se suivre logiquement ne se vérifie pas ou pas complètement au Sahel. S'y substituent des efforts circonstanciels (mais ardents) en vue de faire taire les armes et d'éviter que les mobilisations ne se recomposent trop vite. Une paix bricolée et précaire en résulte souvent, qui consomme du temps, de l'argent et nécessite d'habiles arbitrages, selon une logique de marchandage bien décrite par De Waal⁵ à propos du Soudan. Nous pouvons ici émettre l'hypothèse que ce bricolage manifeste et entretient une forme de gouvernance sécuritaire à bas coût.

Ce court-termisme dans le règlement des conflits contribue à la récurrence des rébellions (avec un rythme de rébellion qui accélère au Mali depuis 1963), au point qu'on peut considérer qu'au Mali l'état de guerre de faible intensité est quasi-permanent. La récurrence des violences empêche de cloisonner les rébellions et les politiques de paix qui suivent. Rébellions et réponses étatiques font partie d'une même séquence politique. Il n'y a pas d'un côté une rébellion qui se prépare loin du regard de l'État, et, de l'autre un État forcé d'y répondre par des mesures exceptionnelles. Chaque épisode rebelle dérive de politiques étatiques, lesquelles sont ajustées pour calmer les tensions tout en semant fréquemment les germes de la rébellion suivante. Schématiquement, la violence n'est ainsi pas un déraillement de la vie politique normale mais une de ses modalités. L'objet étudié ici n'est peut-être pas tant la politique de paix respective du Mali et du Niger que les processus d'escalade/désescalade de la violence dans un jeu politique où la violence est instrumentale⁶.

4 Ces choix font écho à un constat plus vaste, applicable au modèle de construction de la paix des Nations Unies dans lequel priment l'ordre et la stabilité, en phase avec les attentes des élites nationales. Pareille approche revient à « consolider le statu quo sans impulser de changement majeur, ce qui est contradictoire avec la prétention d'aider à construire la paix ». Béatrice Pouligny, « La construction de la paix », in *AFRI*, vol. 4, Centre Thucydide, 2003.

5 De Waal Alex, « Dollarised », *London Review of Books*, 32:12, 2010, p. 38-41.

6 La crise initiée au Mali en 2012 échappe peut-être à ce modèle : son ampleur a menacé la survie même du système politique malien, qu'une intervention extérieure a finalement sauvé. La violence de basse intensité qui régnait au Mali avant cette rébellion semblait bien au cœur du fonctionnement du « consensus

QUELS INTERLOCUTEURS POUR LA PAIX ?

Si les interventions de parties tierces dans un conflit sont quasi unanimement considérées comme efficaces par les études économétriques⁷, les études qualitatives conduisent à des considérations normatives plus nuancées. Les interventions tierces doivent en effet être désagrégées pour mieux comprendre leur efficacité. Le versant pratique du *peacemaking* repose crucialement sur l'identification des acteurs susceptibles de peser sur le cours des événements. Quiconque est engagé dans une médiation doit décider si la démarche privilégie les options « *track one* » (négociation préférentielle avec les acteurs institutionnels), « *track two* » (acteurs de second ordre opérationnellement importants) ou « *multi-track* » (plusieurs niveaux de médiation simultanés). Les études de paix insistent sur la nécessité d'inclusion des acteurs et savoirs locaux dans les processus de paix et dénoncent les méfaits probables des processus imposés par le haut qui privilégient les acteurs étatiques et les élites⁸.

Depuis l'avènement de l'agenda sécurité/développement qui coïncide à peu près avec celui de la sécurité humaine, à partir de la deuxième partie des années 1990, les réflexions en matière sécuritaire interrogent le rôle de l'État. Considérer la sécurité comme une attente légitime des personnes implique que l'État n'est pas forcément la seule source de définition des priorités sécuritaires⁹. Dérouler ce raisonnement implique aussi que, concrètement, l'État n'est pas l'acteur exclusif de la gouvernance sécuritaire. Il peut être accompagné (ou doublé), par le haut, par des tutelles ou interférences supranationales, bilatérales ou multilatérales et, par le bas, par des autorités locales (traditionnelles, religieuses, ONG...). Si l'intervention surplombante des organismes internationaux est souvent

malien ».

7 Concrètement, il est démontré statistiquement que la récurrence des conflits est moindre dans les zones de guerre ayant fait l'objet d'une intervention par une partie tierce que dans les zones de guerre n'ayant pas accueilli une force de maintien de la paix. Virginia Page Fortna, *Does Peacekeeping Work? Shaping Belligerents' Choices after Civil War*, Princeton University Press, 2008.

8 Severine Autesserre, « Construire la paix : conceptions collectives de son établissement, de son maintien et de sa consolidation », *Critique Internationale*, 51:2, 2011, p.153-167.

9 Robin Luckham, « Whose Security? Building Inclusive and Secure Societies in an Unequal and Insecure World », *IDS Evidence Report*, 151, 2015.

déconsidérée pour sa légitimité douteuse, le « local » est devenu l'horizon intellectuel dominant des études de paix.

Si la prise en compte des intérêts locaux et micro locaux est essentielle à la recherche de la paix, notre étude modère cet enthousiasme¹⁰. Nous ne faisons pas du local la clef ultime de la résolution des conflits. Il n'y a pas lieu de supposer *a priori* que les communautés disposent des ressources diplomatiques de régulation des conflits adéquates, pour deux raisons au moins. Premièrement, le « local » est lui-même parcouru de tensions et de conflits parfois de longue durée sans solution immédiate et peut être incarné par des figures souffrant d'un déficit de légitimité. Deuxièmement, la dynamique des conflits locaux est elle-même très sensible aux dynamiques des clivages plus englobants : étatiques, transfrontaliers, mafieux, etc. Promouvoir la paix ce n'est donc pas seulement s'adresser aux « bons » acteurs locaux (« femmes », « jeunes », « leaders communautaires »), c'est comprendre comment ils s'insèrent dans des conflits emboîtés et démêler les enjeux et motivations de leur participation ou non-participation. Ces enchevêtrements institutionnels et leur économie politique, débouchant sur des types de gouvernance sécuritaire « hybrides »¹¹, peuvent être concurrentiels ou coopératifs, durables ou pas, transparents ou opaques. Trouver concrètement le bon équilibre entre les intérêts de tous ces acteurs constitue sans doute la clé de la paix au Sahel.

L'espace sahélien est un terrain d'observation particulièrement fertile de ces dynamiques enchevêtrées. Les enjeux locaux, régionaux, nationaux et internationaux y sont étroitement mêlés et façonnent la dynamique de construction et de consolidation de la paix, et avec elle celle de l'État. L'ensemble des catégories d'acteurs doit être pris en compte – acteurs non étatiques (groupes armés, groupes religieux et société civile), acteurs étatiques, acteurs régionaux, acteurs internationaux - pour aboutir à une approche de type « *multi-track* ». Chaque processus de paix au Mali et au Niger depuis 1990 a vu ces différents acteurs interférer. L'Algérie et la Libye ont toujours été impliquées dans le pilotage des médiations régionales, soit en étant sollicitées, soit en s'imposant du fait de leurs

10 Roger Mac Ginty and Oliver Richmond, « The Fallacy of Constructing Hybrid Political Orders: a Reappraisal of the Hybrid Turn in Peacebuilding », *International Peacekeeping*, 23:2, 2016.

11 Niagale Bagayoko *et al.*, « Hybrid Security Governance in Africa: Rethinking the Foundations of Security, Justice and Legitimate Public Authority », *Conflict, Security & Development*, 16:1, 2016, p.1-32.

liens privilégiés (voire collaboratifs) avec les groupes armés. Les motivations court-termistes qui animent ces États en font de solides partenaires « pour faire la paix », moins pour la construire dans la durée, comme le démontre la volatilité des engagements pris, illustré ne serait-ce que par le manque d'application des différents accords de paix conclus en Algérie depuis 1991. Ces processus régionaux, qui sont menés plus ou moins harmonieusement avec les États concernés, se sont fréquemment doublés de dynamiques de plus petite échelle, pour la plupart informelles, chargées de transcrire localement les termes généraux formulés par les accords entérinés à l'échelon supérieur de médiation. C'est le cas, comme nous le verrons en détail plus bas, du processus de Bourem en 1994 et de celui d'Anefif en 2015, venus chacun clôturer (très provisoirement dans le cas d'Anefif) les épisodes de rébellion au Mali.

LÉGITIMITÉ DES PROCESSUS DE PAIX

Quand bien même les niveaux d'intervention seraient identifiés avec pertinence, rien ne garantit que le processus enclenché se convertisse en légitimité sur le terrain. Cette étude ambitionne de comprendre, dans une perspective comparatiste, les modalités de gestion étatique et para-étatique des alertes et crises sécuritaires, tout en évaluant, de manière plus conjecturale, comment ces modalités contribuent à la fabrique de l'État. Celui-ci est compris ici comme un territoire et des institutions reconnus comme légitimes par l'ensemble de ses populations (légitimité interne) et/ou la communauté internationale (légitimité externe). Dans le cas particulier des États dits « fragiles », dont font partie le Mali et le Niger selon l'OCDE¹², cette légitimité peut s'exprimer au travers d'acteurs n'ayant pas d'existence institutionnelle mais opérant pour le compte, avec l'aval de l'État. C'est le cas des milices pro-gouvernementales. Nous qualifions ces acteurs de « para-étatiques ». Des acteurs non étatiques armés ou non (par exemple les chefs traditionnels) peuvent aussi jouir d'une légitimité plus ou moins étendue¹³. La légitimité est *in fine* une affaire plus empirique

12 OCDE, « States of Fragility 2015, Meeting post-2015 Ambitions », 26 mars 2015.

13 Clements Kevin, « What is Legitimacy and why does it Matter for Peace? », *Accord*, 25, 2014, p.12-17.

que théorique, éminemment sensible au contexte et donc par essence volatile et à reconstruire en permanence.

Pour « fabriquer » de la légitimité, au Sahel comme dans beaucoup d'autres endroits, la communauté internationale préfère un prêt-à-porter institutionnel sous forme d'élections ou de décentralisation plutôt que l'élaboration patiente d'institutions locales consensuelles. Néanmoins, la légitimité ainsi créée est exclusivement externe. Elle permet à la diplomatie et à l'aide internationale de reprendre leur routine, mais pas forcément de raccommoder un lien social domestique distendu. Comme nous le montrons plus bas, les États complètent cependant l'arsenal institutionnel formel de méthodes informelles efficaces.

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Le travail empirique sur lequel s'appuient nos réflexions recourt à plusieurs études de cas. Celles-ci ne sont pas choisies pour tester une théorie existante mais à des fins exploratoires. Le critère principal de leur sélection est qu'elles correspondent à des séquences de conflit très récentes (depuis la dernière rébellion au Mali en 2012) : ce sont les interactions politiques contemporaines qui nous intéressent. Entre autres cas, nous analyserons le conflit entre les Peulhs et les Daoussahak à la frontière nigéro-malienne, le conflit en germe dans la région de Mopti, ou encore la création du CRI au Niger et du MNA au Mali.

Cette étude s'appuie sur la littérature existante relevant des études de paix et sur les rébellions touarègues au Niger et au Mali. Cette dernière catégorie de littérature, riche dans les disciplines de la sociologie ou de l'histoire, peine à expliquer la complexité des dynamiques contemporaines. L'étude repose donc surtout sur deux missions de terrain au Niger (mai, juin 2016) et une au Mali (mai 2016). L'essentiel de ces missions de terrain a été effectué dans les capitales pour des raisons sécuritaires évidentes, mais un déplacement à Agadez a toutefois pu être réalisé (février 2016). Plus d'une cinquantaine d'entretiens ont été conduits à ces occasions, essentiellement avec des acteurs ayant occupé ou occupant toujours une fonction en lien avec les rébellions : rebelles, commerçants ou acteurs de l'économie grise¹⁴, fonctionnaires de l'État, chefs tribaux, ministres. Nous

incluons dans ces études le matériau empirique recueilli au cours d'autres terrains¹⁵ menés depuis le début des années 2000 et qui s'avère utile à la problématique ici traitée.

vités de contrebande et de trafics, afin d'éviter tout jugement moral sur les personnes impliquées. Par ailleurs, nous avons préféré cette dénomination à celle de criminalité organisée, car d'une part l'économie politique dont nous parlons nous semble inclure bien plus que des intérêts criminels, et d'autre part la criminalité organisée suppose un niveau d'organisation et de division du travail qui peut être rencontré au Sahel mais de manière non-systématique. Le terme de trafic a été parfois utilisé lorsque, pour les besoins de l'étude, nous faisons explicitement référence au trafic de drogue, le plus lucratif actuellement au Sahel.

15 Menés dans ces deux pays et d'autres États de la région.

II – NIGER-MALI : TRAJECTOIRES REBELLES COMPARÉES

Cette partie cerne l'objet d'étude en y dressant à grands traits les épisodes rebelles récurrents des périphéries malienne et nigérienne. Ces épisodes et certaines de leurs caractéristiques empiriques sont synthétisés dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1. Rébellions touarègues au Mali et au Niger

Début de la rébellion	Mouvement d'origine	Leaders	Revendications	Issue
1916 (Mali)	-----	Fihroun	Non formalisées. Rejet de l'occupant français, jihad	Écrasement militaire
1917 (Niger)	-----	Ag Mohammed Kaocen	Non formalisées. Rejet de l'occupant français, jihad	Écrasement militaire
1963 (Mali)	Alfellaga	Zeyd Ag Attaher	Non formalisées. Rejet de l'autorité malienne sur Kidal	Écrasement militaire
1990 (Mali)	MPLA	Iyad Ag Ghaly	Autonomie du nord du Mali. Réduction de la présence militaire malienne au nord.	Accord de paix, fragmentation des mouvements rebelles, violences communautaires
1991 (Niger)	FLAA	Rhissa Ag Boula Mano Dayak Mohamed Anacko	Autonomie. Formalisées en 1994 avec le Programme-Cadre de la Résistance.	Accords de paix, fragmentation des mouvements rebelles
2006 (Mali)	ADC	Hassan Fagaga Ibrahim Ag Bahanga	Application du pacte national ⁹ de 1991 ; intégrations de combattants.	Accords de paix, réactivation de milices communautaires
2007 (Niger)	MNJ	Aghaly Alambo Mohamed Acharif	Application de l'Accord de paix de 1995 : accélération de la décentralisation ¹⁰ ; redistribution régionale de la rente uranifère ; intégrations.	Défaite militaire, éclatement du mouvement, désarmement
2012 (Mali)	MNLA Ansar Dine	Bilal Ag Acherif Iyad Ag Ghaly	Indépendance de l'Azawad. Instauration d'un État théocratique au Mali.	Accords de paix, fragmentation des mouvements rebelles, violences communautaires

Le Niger et le Mali sont tous deux découpés géographiquement entre un sud où le pouvoir politique est concentré - et tenu en conséquence par des élites politiques issues des communautés qui y sont majoritaires (Malinke, Bambara, Peulh au Mali – Djerma, Haoussa au Niger) -, et un nord saharien éloigné de son sud, tant géographiquement au Mali (avec le fleuve Niger

qui coupe le pays en deux), qu'économiquement¹⁶ et d'un point de vue identitaire¹⁷. Ce clivage est la matrice du discours émancipateur porté par les rébellions successives au Mali et au Niger jusqu'à aujourd'hui.

Dès 1916, des révoltes motivées religieusement par l'appui de marabouts éclatent en Afrique de l'Ouest et notamment au Mali et au Niger. Au Mali, Fihroun attaque l'occupant français dans la région de Menaka, avant que six mois plus tard, Kaocen ne se lance dans une longue révolte contre les forces coloniales dans l'Aïr avec l'appui de la confrérie libyenne Senoussi¹⁸. Ces révoltes anticoloniales ne sont pas spécifiques au Niger et au Mali, elles ont touché nombre de pays d'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Libye, Algérie, etc.). Elles manifestent cependant un trait qui perdure dans les rébellions suivantes, en l'occurrence la difficulté pour les initiateurs des rébellions de fédérer au-delà de leur communauté d'origine : Fihroun est Ouillimiden ; Kaocen est Ikazkazen et ne recrute guère au-delà de l'Aïr¹⁹. Les rébellions contestent certes l'autorité coloniale mais s'inscrivent aussi dans une compétition politique locale complexe, dont elles rebattent les cartes.

Le découpage frontalier issu d'arbitrages internes à l'administration coloniale française a été maintenu par les États nouvellement indépendants en 1960. Il a constitué ce que les rebelles dénonceront comme un « piège à peuples » tant au Mali qu'au Niger²⁰. Aucun de ces peuples en effet n'est préparé à une indépendance qui les place de facto sous tutelle d'un État qu'ils ne connaissent pas ou peu, dont le centre politique est très éloigné, et ce deux ans seulement après l'annonce de la création de l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS)²¹. Cette méconnaissance

16 C'est-à-dire faiblement intégré dans les réseaux de transport et dans les circuits marchands nationaux.

17 Avec des identités ethniques/tribales bien polarisées entre nord et sud.

18 Fuglestad Finn, « Les révoltes des Touareg du Niger (1916-17) », *Cahiers d'études africaines*, 13:49, 1973, p. 82-120.

19 Frédéric Deycard, *Les rébellions touarègues du Niger : combattants, mobilisations et culture politique*, Thèse de doctorat en science politique, Université Bordeaux 4, 2011.

20 Sur ce sujet, Camille Lefebvre nuance l'accusation récurrente d'un découpage strictement arbitraire des frontières, en contradiction avec les regroupements politiques locaux pertinents. Cf. Camille Lefebvre, *Frontières de sable, frontières de papier*, Publications de la Sorbonne, 2015.

21 Notons qu'en 1958 et 1960, respectivement au Mali et au Niger, des lettres et pétitions de notables touaregs et arabes, dont le cadî de Tombouctou

de l'autre et la méfiance qui en découle jouent pour beaucoup dans le déclenchement de la première rébellion au Mali. Pour l'historien Pierre Boilley « l'histoire des rébellions est née d'un malentendu²² » .

Dès 1963 au Mali, une révolte extrêmement localisée éclate au nord de la région de Kidal à la suite d'un *rezzou*²³ perpétré contre deux goumiers²⁴ de l'administration malienne engendrant une très violente réponse de l'armée malienne. Cette première rébellion a été largement documentée²⁵. Contrairement aux rébellions ultérieures, elle était improvisée et ne comportait pas de revendications claires²⁶. Elle a laissé un héritage mémoriel douloureux, jamais réparé et symbolisé par quelques figures de la terreur sudiste comme le « boucher de Kidal »²⁷ qui continuent d'alimenter l'imaginaire de la population kidaloise et même plus largement des communautés touarègues de Tombouctou et de Gao. Le témoignage de Amidou Mariko²⁸, alors sergent de l'armée malienne en 1963, est édifiant. Cet héritage mémoriel constitue l'un des ressorts psychologiques des rébellions.

La rébellion de 1990 constitue un héritage direct de celle de 1963. Sa base est constituée dès la fin des années 1970 par trois des quatre leaders de la rébellion de 1963 réfugiés en Algérie, avant qu'Iyad Ag Ghaly ne vienne prendre le relais de la défense de la cause. Encore aujourd'hui, nombre

ont été signées et envoyées au général de Gaulle pour demander le rattachement de leurs communautés au Sahara français. Cf. Frédéric Deycard, *Les rébellions touarègues du Niger*, *op. cit.*, 2011, p.147.

22 Pierre Boilley, « La révolte oubliée des insurgés de Kidal », *Alternatives Internationales*, 059, juin 2013.

23 Un *rezzou* est une attaque rapide destinée à piller l'adversaire.

24 Au Sahel, les goumiers étaient des natifs du Sahel, généralement méharistes, chargés du renseignement, du contrôle ou de l'arbitrage des conflits locaux au profit de l'administration coloniale.

25 Baz Lecocq, *Disputed Desert*, Brill Academic Pub, 2010 ; Pierre Boilley, « La révolte oubliée des insurgés de Kidal », *Alternatives Internationales*, 059, juin 2013.

26 Baz Lecocq, *Disputed Desert*, *op. cit.*, p. 156.

27 Il s'agit du capitaine de l'armée malienne Diby Sillas Diarra, rendu responsable des exactions commises en 1964. Cf. Pierre Boilley, « La révolte oubliée des insurgés de Kidal », *Alternatives Internationales*, 059, juin 2013.

28 Mariko Amidou, *Mémoire d'un crocodile, du sujet français au citoyen malien*, Editions Donniya, 2001.

de rebelles maliens situent leur trajectoire politique dans la continuité des événements de 1963, pas seulement à titre symbolique, mais parce que leurs parents ont payé ce conflit de leur vie. Le fil conducteur permettant de lier 1963 à 2016 est indéniablement Elladi Ag Alla, fils de « bandit social » anticolonialiste²⁹, meneur de la rébellion de 1963 et encore aujourd'hui soutien indéfectible de Iyad Ag Ghaly.

De nombreux Touareg maliens, singulièrement dans la région de Kidal, héritent dès leur plus jeune âge d'une culture contestataire, construite autour de récits glorieux ou au contraire de récits de crimes et d'oppressions subies, transmise de génération en génération. Il est, d'un point de vue méthodologique, difficile de soutenir que cet héritage mémoriel est plus ancré au Mali qu'au Niger, mais l'hypothèse n'est pas irréaliste, du fait notamment de l'étendue plus grande des violences militaires ou communautaires au Mali qu'au Niger.

La culture politique des rebelles a néanmoins subi une inflexion majeure entre 1963 et les années 1990 : l'avant-garde de la rébellion des années 1990 est constituée d'exilés, qui ont adopté, en Libye notamment, une vision du monde égalitariste, quasi-socialiste, rejetant les conservatismes identitaires du passé et prenant ses distances avec la chefferie traditionnelle³⁰. Cette culture politique nouvelle est portée par la figure de l'*achamor*³¹ (*ishumar* au pluriel) et se diffuse notamment par le puissant medium de la musique de groupes tels que *Tinariwen* ou *Takrist Nakal* dont les cassettes passent de main en main dans le désert³².

Au Niger, la plus grande proximité entre élites nordistes et sudistes a permis d'éviter le scénario de la rébellion malienne de 1963. Les autorités nigériennes post-indépendance ont opté pour une solution intégratrice, symbolisée par la création dès décembre 1960 du Ministère des Affaires Sahariennes et Nomades établi à Agadez, et qui fut dirigé par un Touareg en la personne de Mouddour Zakara. Ce choix du Président nigérien Diiori Hamani permit aux Touaregs du Niger de s'engager dans des réseaux de

29 Pierre Boilley, « La révolte oubliée des insurgés de Kidal », *op. cit.*, 2013.

30 Baz Lecocq, *Disputed Desert*, *op. cit.*

31 Le terme est construit à partir du mot français 'chômeur', qui correspond au statut précaire des jeunes exilés touaregs en Libye ou en Algérie.

32 Nadia Belalimat, « Qui sait danser sur cette chanson, nous lui donnons la cadence: Musique, Poésie Et Politique Chez Les Touaregs », *Terrain* 41, 2003, p. 103-120.

patronage leur offrant nombre d'avantages administratifs et financiers. Toutefois, cette politique fut mise à mal par l'avènement au pouvoir du Général Seyni Kountché à la faveur du coup d'État du 15 avril 1974. En particulier lors de la répression faisant suite à la tentative de coup d'État de mars 1976 impliquant deux Touaregs, le Général engage une purge politique poussant des Touaregs à l'exil en Libye. Il supprima également le Ministère des Affaires Sahariennes et Nomades et, sur le modèle du président malien Moussa Traoré, s'éloigna du modèle méhariste³³ en vigueur au nord du Niger pour une administration militaire beaucoup plus centralisée. Le départ du Président Kountché en 1987 apaise les relations avec les Touaregs exilés en Libye et son successeur, Ali Saibou, invite ces derniers à rentrer pour participer à la conférence nationale.

Cette séquence de détente se dégrade à partir de l'incident de Tchintabaraden en mai 1990. Dès 1985, au lendemain d'un épisode de sécheresse très rude en 1984, des affrontements entre jeunes *Ishumars* réfugiés dans le camp de Tchintabaraden et forces armées nigériennes avaient provoqué plusieurs morts. Plusieurs milliers d'*Ishumar* continuèrent de rentrer d'Algérie et de Libye de 1987 à 1990, à l'invitation du Président Ali Saibou, en échange d'une aide à leur réinsertion. Celle-ci n'étant jamais arrivée, le ressentiment ne cessa de croître³⁴. En 1990, une série d'attaques isolées contre des représentants de l'État nigérien et de représailles violentes de la part de l'armée nigérienne créent un climat de crispation extrême. Au mois de mai, la prison, la sous-préfecture et la gendarmerie de Tchintabaraden sont attaquées par des assaillants en vue d'obtenir la libération d'*Ishumar* arrêtés les semaines précédentes. Elle sera suivie d'une très forte répression des forces armées nigériennes³⁵. Le traitement par les autorités nigériennes de ce qui sera ultérieurement considéré comme un « massacre » par les observateurs internationaux accélère

33 Un méhariste est originellement un individu qui monte un dromadaire. Le modèle méhariste, qui avait cours au Sahara à l'initiative des administrateurs coloniaux, reposait donc sur des compagnies de dromadaires montées par des nomades armés.

34 « Les promesses d'Ali Saibou ne furent malheureusement pas tenues faute de moyens matériels et financiers, sans doute plus que par négligence coupable » in Emmanuel Grégoire, « Niger : un État à forte teneur en uranium », *Hérodote*, 142, 2011, p. 206-225.

35 Emmanuel Grégoire, « Niger : un État à forte teneur en uranium », *Hérodote*, 142, 2011, p. 206-225.

pour les Touaregs nigériens revenus de Libye le déclenchement d'une rébellion déjà en gestation. À l'instar du Mali qui gère encore aujourd'hui les conséquences du traumatisme de 1963, le Niger doit composer avec le crime originel de Tchintabaraden qui occupe un rôle fondateur dans les mémoires et les discours mobilisateurs. Les figures de Kaocen et Mano Dayak sont érigées en héros résistants.

À la même période, le Mali et le Niger connaissent de manière synchrone leurs deuxième et première rébellions touarègues. Lancées par des mouvements uniques, le MPLA au Mali et le FPLN au Niger, elles se désagrègent rapidement du fait de rivalités politiques, personnelles ou tribales habilement utilisées par les pouvoirs étatiques. Les mouvements s'atomisent, certains groupes soutenant des accords de paix sont dénoncés par d'autres issus de scissions.

De 1995 au Niger et 1996 au Mali, dates officielles de la fin de ces rébellions, jusqu'au milieu des années 2000, l'impatience exprimée par les groupes armés rebelles de voir les accords peu ou pas appliqués menace progressivement la paix. Dans chacun des pays, plusieurs escarmouches plus ou moins sérieuses entre d'anciens rebelles et les forces de sécurité révèlent la précarité du processus de paix. Contenus au coup par coup par l'octroi d'avantages en nature (projet de développement, création de commune, nominations politiques...), ces mécontentements finissent par déboucher sur de nouvelles séquences rebelles. Pour les autorités et les médias locaux, l'expression « banditisme résiduel » sert avantageusement à dissimuler l'instabilité sécuritaire chronique du Nord³⁶.

L'ADC relance au Mali la rébellion en 2006, une rébellion dont on peut dire qu'elle ne s'est jamais vraiment éteinte jusqu'à sa reprise sous une autre forme en 2011. En effet, la figure à l'origine de la rébellion de 2006, Ibrahim Ag Bahanga, n'a jamais désarmé jusqu'à sa mort en août 2011. Entre-temps, depuis son exil libyen entamé en 2009, il s'était rapproché du mouvement étudiant séparatiste MNA naissant pour planifier une nouvelle rébellion dont la direction lui était promise. La fusion du MNA et des forces de Bahanga forme le noyau du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), auquel s'agrègent des forces de multiples communautés touarègues et de « retournés » de Libye (autour notamment du Colonel Mohamed Ag Najim). S'il est dit que le but d'Ibrahim Ag Bahanga était de négocier pacifiquement son retour avec le Président Amadou Toumani

36 Frédéric Deycard, *Les rébellions touarègues du Niger, op. cit.*, 2011.

Touré³⁷, son décès précipite les choses. Le MNLA lance les hostilités contre l'État malien à partir de janvier 2012 et, de concert avec trois mouvements djihadistes³⁸, chasse l'armée malienne de l'Azawad, avant d'être rapidement évincé par ces mêmes mouvements.

Au Niger, en 2007, le MNJ ravive la contestation politique violente suite au mécontentement d'anciens officiers rebelles des années 1990 mais dépose les armes en 2009, après une défaite militaire sans appel. La paix y est encore effective aujourd'hui.

Il convient désormais de comprendre les fondements changeants des choix du recours à l'action violente de ces différents moments de mobilisation, pour pouvoir, dans la partie suivante de ce document, analyser les recours activés pour permettre la désescalade des violences et, *in fine*, les modalités de construction de la paix dans ces pays.

37 Entretien avec son émissaire à Bamako en 2011, Bamako, mai 2016.

38 AQMI, Ansar Dine et le MUJAO. Le degré de coordination entre MNLA et mouvements jihadistes lors de l'offensive de 2012 reste une grande inconnue, hautement sensible, de cette crise.

III - TRANSFORMATION DES LOGIQUES DE CONTESTATION VIOLENTE

FACTEURS ET RESSOURCES DE LA DYNAMIQUE COLLECTIVE VIOLENTE

Comprendre comment la paix s'obtient au Sahel nécessite en premier lieu de saisir la complexité du processus d'engagement rebelle. Cette partie est donc consacrée aux modalités de formation des mouvements armés, qui sont multiples et changeantes.

Comme précisé dans la première partie, les décisions et choix stratégiques des rebelles ne s'élaborent pas dans un vide politique, selon une séquence qui verrait les rebelles planifier leur entreprise puis l'État y répondre par divers moyens, violents ou pas, en conformité avec les découpages des études de paix : insurrection, contre-insurrection, règlement pacifique, post-conflit etc. Les rebelles agissent dans des environnements politiques donnés façonnés entre autres par des acteurs étatiques. Toutefois, au-delà même des rapports avec l'État, l'inauguration d'une séquence rebelle résulte d'une série d'interactions avec des États régionaux et internationaux ou les acteurs non étatiques existants (acteurs religieux, autres groupes armés existants). Cet aspect interactif est essentiel à la compréhension des dynamiques d'engagement rebelle.

Enfin, loin d'être uniformes et à l'échelle micro-politique, les mobilisations violentes sont toujours le résultat d'une agrégation d'intérêts catégoriels, de motivations personnelles et de ressources multiples et hétérogènes, combinée à des séquences événementielles particulières (politiques ou géopolitiques), susceptibles d'en précipiter la mise en œuvre. Nous considérons la rébellion comme la mise en commun progressive (et pas forcément planifiée) de ressources d'ordre divers, qui, temporairement, donnent vie à une configuration politique violente.

Identifier les causes et tenter de les mettre ordre analytiquement est un exercice essentiel pour comprendre les déterminants de l'engagement rebelle. Il constitue un prérequis à la compréhension des ressorts des règlements de conflits détaillés dans la partie 4.

Ce travail analytique repose sur la catégorisation d'un certain nombre de variables permettant d'apprécier les facteurs de mobilisation violente

et de la dynamique guerrière. Ces variables relèvent soit de motivations idéologiques (nature du répertoire idéologique mobilisé), soit de facteurs externes (appuis externes éventuels, pouvant également être de nature idéologique). Une troisième variable, qui est pour partie fonction des deux précédentes, correspond à l'étendue de la base sociale dont jouit la rébellion.

Le répertoire idéologique comprend les visions du monde, sens de la justice ou grands principes normatifs que charrie la rébellion. Ces ressorts idéels peuvent être puisés à différentes sources. Ils peuvent avoir un ancrage culturel (ex : les codes de l'honneur et de la guerre véhiculés par les communautés touarègues), être spécifiquement travaillés et diffusés par les leaders rebelles selon un motif nationaliste (ex : demande d'autonomie ou de partage des ressources minières), ou dériver d'une doctrine religieuse (ex : jihad). Il va de soi que l'orientation idéologique d'une rébellion détermine en partie la capacité à mobiliser la population et encadre la manière dont on peut s'adresser à elle en vue d'un règlement du conflit. Nous verrons qu'un certain nombre d'éléments factuels nourrissent ce répertoire idéologique : mauvaise gestion récurrente des sécheresses, respect partiel par l'État de ses engagements pris, etc.

Les ressources externes peuvent influencer sur le déclenchement ou non d'une rébellion. Le Sahara est un espace hautement connecté et les enjeux qu'il renferme attirent de nombreux acteurs. Nous différencions parmi elles les ressources stratégiques, tels qu'une approche réaliste de relations internationales les concevrait (ex : influence française contre influence algérienne ; influence algérienne contre influences libyenne ou marocaine, implantation de groupes terroristes étrangers, etc.) et les ressources économiques marchandes (ex : contrôle des trafics transfrontaliers). Ces ressources ne jouent pas seulement un rôle déclencheur, elles contribuent pour une large part aux moyens dont dispose une rébellion pour se perpétuer.

L'étendue de la base sociale qui appuie le groupe résulte en partie des deux premières variables, tout autant qu'elle les façonne : la base peut être large si la rébellion est bien dotée, de même que la rébellion peut être bien dotée si beaucoup de personnes lui accordent leur crédit³⁹. L'amplitude de la base joue aussi un rôle crucial dans la capacité du groupe à formuler

39 Le MNLA a ainsi fortement bénéficié des sacrifices financiers de propriétaires de bétail daoussahak (entretien leader daoussahak, Niamey, juin 2016)

ses revendications et à opter ou non pour le registre de la violence de manière crédible. Son amplitude mais aussi la manière dont combattants de base et leaders s'agrègent les uns aux autres sont un bon indice de sa trajectoire future. Par exemple, comme le montre Staniland (2014), une petite bande soudée peut tenir dans la durée malgré un impact politique limité ; un mouvement à base sociale large mais hétérogène peut avoir un fort impact politique mais se désagréger rapidement ; tandis que les organisations conduites par des leaders charismatiques risquent de ne pas survivre à la mort de leur chef, etc. Ces traits variés modèlent largement la rébellion, influent sur son issue et façonnent autant de réponses possibles plus ou moins efficaces de la part de l'État.

Ces différents angles d'approches nous aident à rendre compte analytiquement des épisodes de violence détaillés dans la partie 2, afin de restituer tant ce qui favorise leur déclenchement (facteurs) que ce qui définit leur nature (ressources). Nous proposons ici une lecture nouvelle de ces épisodes (avec les limites intrinsèques d'un tel exercice⁴⁰), qui rend compte des mutations dans l'engagement violent au Mali et au Niger.

RESSOURCES IDÉOLOGIQUES

Registre séparatiste

Le registre contestataire séparatiste est le plus évident parmi ceux exprimés par les rébellions successives. Qu'il s'agisse des rébellions de 1990 ou 2007 au Niger, de 1963, 1990, 2006 ou 2011 au Mali, la revendication nationaliste a toujours été le motif affiché de l'engagement des différents groupes rebelles avec pour horizon presque inatteignable l'indépendance. Ce registre est hautement stratégique parce qu'il est celui que la communauté internationale peut lire et auquel elle attache de l'importance. C'est en ce sens qu'il faut comprendre les parallèles sans cesse établis par les

40 Nous sommes confrontés à l'obstacle du déséquilibre des sources : les épisodes récents sont mieux connus que les plus anciens. Surtout les modalités de collecte de l'information diffèrent d'un épisode à l'autre. Le chercheur d'aujourd'hui a d'autres intentions en tête que le colon du début du XX^e siècle dont les rapports nourrissent les travaux historiques relatant les premières rébellions. Cet obstacle méthodologique invite à tempérer les certitudes que l'on peut formuler sur les phénomènes étudiés et constitue une limite de l'exercice auquel nous nous livrons.

acteurs politiques de la rébellion avec des configurations politiques ou géopolitiques plus ou moins similaires. Ainsi, les leaders du MNLA ont-ils fréquemment défendu la légitimité de leur engagement à l'image de celui des Kurdes en Irak⁴¹ – ardemment soutenus par la communauté internationale -, du Soudan du Sud, ou bien en invoquant leur statut de peuple autochtone⁴².

Or, aucune des rébellions n'a su obtenir satisfaction. À défaut d'indépendance, toujours réclamée mais jamais considérée dans les négociations de paix du fait de l'attachement des puissances régionales et internationales au découpage hérité de la Conférence de Berlin⁴³, les groupes ont revendiqué un rééquilibrage des systèmes de gouvernance des deux États en faveur de leurs parties septentrionales. Marginalisation socio-économique, exclusion des processus de décision, sous-représentation au sein des forces de sécurité ont constamment été dénoncées par lesdits groupes.

Les revendications qui en découlent se sont généralement focalisées sur : la nature du système d'organisation territoriale afin de rééquilibrer le système de gouvernance du pays – allant d'une quête de décentralisation jusqu'à l'autodétermination ou l'indépendance – ; la représentation des minorités touarègues au sein de l'appareil d'État – amenant à des processus de recrutement dans la fonction publique et à des intégrations ou réintégrations dans les forces de sécurité nationales ; les investissements socio-économiques des États dans leurs parties nordiques – amenant à des engagements en matière de dépenses publiques et de réalisations d'infrastructures ; des arbitrages plus équilibrés en matière d'accès aux ressources naturelles (eau et pâturages...). De nombreuses études ont mis en lumière le sous-développement des parties nord des deux pays (à ne pas confondre avec le niveau de vie de ses populations)⁴⁴, qui se traduit par un manque d'infrastructures, une sous-représentation de l'État et des

41 Entretien avec un des leaders du MNLA, Paris, mai 2014.

42 Voir par exemple la [déclaration d'indépendance du MNLA du 6 avril 2012](#), qui s'appuie explicitement sur la charte des Nations unies et le droit des peuples autochtones.

43 La conférence de Berlin, qui s'est tenue en 1884 et 1885, consacra le découpage et le partage de l'Afrique par les puissances européennes.

44 Les indicateurs macroéconomiques existants démontrent qu'en termes de pouvoirs d'achats, les niveaux de vie des populations du nord et du sud sont globalement similaires. Cf. Mathieu Pellerin, *Etude des fragilités structurelles au nord du Mali*, Banque Mondiale, 2013.

services publics associés tandis que la vulnérabilité climatique⁴⁵ des populations de ces espaces est accrue par rapport aux autres régions.

Le bilan des engagements tenus, conformément aux différents accords de paix, de la part des États du Niger et du Mali apparaît des plus nuancés. Une analyse de la décentralisation tant au Niger qu'au Mali conduit par exemple à des résultats mitigés (voir partie 4), tant et si bien qu'elle ne constitue plus la « recette magique » des processus de paix. En effet, la décentralisation, en panne au Mali depuis la fin du régime d'Alpha Oumar Konaré et le départ du ministre de la décentralisation Ousmane Sy en 1994, est largement discréditée au sein des groupes rebelles⁴⁶. Les autorités sont de fait dans l'obligation de dépasser ce concept d'aménagement territorial *a priori* adapté aux réalités socio-économiques des sociétés sahéniennes (faibles ressources au nord, sous-éducation des acteurs du nord), au profit de la régionalisation voire du fédéralisme. Au Niger, la régionalisation - pensée comme solution à la rébellion du MNJ en 2007 - est loin d'être effective tant les présidents de conseils régionaux, certes mis en place en 2010 aux termes d'élections ouvertes, se plaignent de voir leurs prérogatives mises à mal par les gouverneurs et les administrations centrales⁴⁷.

La relativité des efforts consentis par les États nigérien et malien est telle que le discours de la lutte contre l'injustice et la marginalisation historique des communautés touarègues demeure vivace et constitue un vivier de recrutement et de mobilisation. La rébellion du MNJ a démontré la capacité de mobilisation autour de cette revendication nationaliste⁴⁸, tandis que l'exemple du MNA (devenu ensuite MNLA) au Mali révèle que la jeune génération touarègue s'est appropriée ce discours avec autant si ce n'est plus de virulence que leurs aînés⁴⁹. Cette jeunesse vindicative existe tout

45 Les épisodes de sécheresse sont récurrents dans la bande saharienne, auxquels s'ajoutent désormais plus régulièrement des inondations.

46 Entretien avec plusieurs cadres de la CMA et de la Plateforme, Bamako, juin 2015 et mai 2016.

47 Entretiens avec deux présidents de conseils régionaux, Niamey, mai 2016.

48 Entretien avec un ancien cadre du MNJ, Agadez, janvier 2016.

49 Entretiens avec cinq membres fondateurs du MNA, Bamako, Paris, Nouakchott, Niamey, 2012-2016.

autant au nord du Niger. Il convient de rappeler notamment que parmi les fondateurs du MNA figurent aussi des Nigériens et des Libyens⁵⁰.

Cette mobilisation idéologique explicite (qui se double opportunément d'arguments écologiques⁵¹ et antiterroristes⁵²) est indispensable à la prise au sérieux du groupe sur les plans locaux, nationaux et internationaux, mais peut simultanément dissimuler bien d'autres logiques de mobilisation. Cette coexistence de logiques différentes au sein même d'un groupe rebelle qui se présente comme homogène et uni dans ses revendications peut expliquer les difficultés qu'éprouvent les États à y répondre. Nous verrons par la suite que les mobilisations religieuses, économiques, ou communautaires/tribales, peuvent ainsi fortement concurrencer ce contenu idéologique et fragiliser la cohérence du groupe.

Registre culturel : figures sahariennes de la réussite par la violence politique

La figure du rebelle ou de l'ancien rebelle demeure hautement valorisante dans certains segments de ces sociétés nomades autant qu'auprès de partenaires extérieurs. Elle constitue ainsi un levier de mobilisation difficile à évaluer précisément.

Prendre les armes peut être perçu comme un moyen de « renégocier son statut social par le maquis⁵³ ». Cette figure est surtout constitutive de réussite sociale dès lors qu'elle est associée à la justice (équité de jugement, protection des communautés, redistribution financière, etc.), renvoyant à la trajectoire de « bandit social » théorisée par Hobsbawm (1959) ou à celle du « bandit d'honneur » associée à la vendetta corse⁵⁴. En outre,

50 Entretien avec un représentant fondateur nigérien du MNA, Niamey, mai 2016.

51 Voir à ce sujet Frédéric Deycard, *op. cit.*, sur l'utilisation par le MNJ de l'opposition à l'exploitation d'uranium en vue de s'assurer des relais parmi les ONG occidentales.

52 A l'exemple notable de l'ADC, qui a combattu le GSPC fin 2006, ou du MNLA lors de son création en 2011 en vue de s'attirer les bonnes grâces de la communauté internationale.

53 Marielle Debos, *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerres*, Karthala, 2013.

54 Caroline Parsi, *Vendetta. Bandits et crimes d'honneur en Corse au XIX^e siècle*, Vendémiaire, 2015.

« sortir » (prendre les armes) peut représenter, selon le contexte, une modalité d'affirmation générationnelle, essentiellement masculine⁵⁵. La trajectoire rebelle constitue à bien des égards encore un rite initiatique, passage obligé pour être légitime dans l'Air ou l'Adrar des Ifoghas. Ainsi Yvan Guichaoua justifie-t-il le ralliement au MNJ des *Néo-Ishumars* (ceux qui ont quitté le Niger pour le Libye au début des années 2000) par la volonté de cette jeunesse sous-employée d'exister politiquement et de concurrencer leurs aînés, notamment à la suite de meurtres perpétrés par les FNIS contre des civils touaregs⁵⁶. La figure martiale du combattant touareg cherchant à laver son honneur bafoué⁵⁷ est régulièrement invoquée par les jeunes mobilisés mais n'épuise évidemment pas les registres de justification utilisés d'un individu à l'autre ou au fil du temps.

Les figures de légitimation changent aussi au gré de l'évolution même des cycles rebelles et de leurs contenus. Ainsi la montée de l'économie grise promeut une nouvelle figure. Saley Boss en est une bonne incarnation. Célèbre coupeur de convois de drogue, son personnage fait figure de justicier pour protéger ou aider financièrement les plus démunis, singulièrement ceux de sa communauté, les Kel Ewey de Timia⁵⁸. Hama Mossa, trafiquant de la tribu Taghat malet au Mali⁵⁹, constitue une figure éminemment respectée dans sa localité d'origine (entre autres de par les investissements sanitaires consentis) et en ce sens, une source d'inspiration incontestable. Etant entendu que nombre de ces trafiquants sont engagés dans la rébellion (Saley Boss du temps du MNJ, Hama Mossa au sein du MNLA en 2012), c'est la figure rebelle qui s'en trouve en même temps valorisée.

55 Dans ce processus, les femmes sont loin d'être passives. Nombre d'entretiens avec d'ex-combattants soulignent les encouragements exprimés par les sœurs, mères, épouses, voire les défis lancés à leur bravoure.

56 Yvan Guichaoua, « Circumstantial Alliances and Loose Loyalties in Rebellion Making: The Case of Tuareg Insurgency in Northern Niger (2007-2009) », in Yvan Guichaoua (ed.), *Understanding Collective Political Violence*, Palgrave Macmillan, 2011.

57 Cette image est portée à son paroxysme par l'ultra-caricatural film italien Tuareg : *The Desert Warrior*, 1984.

58 Entretien avec plusieurs jeunes Touareg, Agadez, janvier 2016.

59 Voir le câble Wikileaks à son sujet et sa responsabilité évoquée dans le trafic de drogue.

De même, la revitalisation de l'islam au Sahel transforme aussi l'image et la perception du rebelle. Le rebelle pieux devient une figure respectée, cette figure, aussi paradoxal que cela puisse paraître, peut même se cumuler avec celle du rebelle narcotrafiquant (pourtant *haram*)⁶⁰. Ainsi en est-il d'un narcotrafiquant qui finance la construction d'une mosquée ou qui finance un festival religieux au nord du Mali⁶¹. Cette valorisation sociale, loin d'être seulement symbolique, tient essentiellement parce que ces acteurs d'influence sont pourvoyeurs de fonds, de protection ou encore de services (soins médicaux, forages...) au sein d'une économie politique de la rébellion.

Le fait que la figure rebelle demeure hautement valorisée et constitue un facteur d'engagement dans la rébellion représente un frein certain dans la recherche de la paix. Par effet ricochet, ceux qui ont quitté l'univers de la rébellion pour intégrer le jeu institutionnel peinent à conserver leur légitimité auprès de la base. Accusés d'avoir « trahi » la cause, vendu les leurs ou détourné les « dividendes de la paix », ils sont supplantés dans l'imaginaire collectif par ces nouvelles figures de réussite. C'est particulièrement le cas au Mali, où, dans un contexte d'extrême tension, les « anciens rebelles » qui conservent une légitimité auprès de la jeune génération sont extrêmement rares, mais également au Niger où leur intégration dans le système réduit leur popularité au nord bien que certains parviennent à échapper à pareille disqualification⁶².

Cette figure du rebelle touarègue ne produit pas que des effets à l'échelle locale de la mobilisation. Sur le plan international, la réputation de redou-

60 D'un point de vue théologique, des oulémas en Afghanistan ont émis une fatwa dans les années 1980 rendant la production ou la vente de drogue licite (halal) dès lors que cette drogue ne frappe pas les populations musulmanes. Entretien avec un responsable de l'ONUUDC, Dakar, novembre 2015. Lors d'un entretien avec un journaliste mauritanien, Isslemou Ould Moustapha Ould Salihi, celui-ci nous indiquait que de nombreux salafistes emprisonnés en Mauritanie après avoir « trempé » dans le trafic de drogue, s'en accommodaient religieusement. Une interprétation jihadiste de cette fatwa veut même que la drogue devienne une arme dès lors qu'elle est destinée à la consommation par des mécréants. Entretien avec Isslemou Ould Moustapha Ould Salihi, Nouakchott, mars 2014.

61 Entretien avec un commerçant arabo-touareg de Kidal, Bamako, mai 2014.

62 Entretien à ce sujet avec plusieurs jeunes leaders Touareg, Agadez, janvier 2016.

table combattant méhariste qui continue d'être associée aux Touaregs constitue également un vivier de ressources auprès d'acteurs occidentaux, et singulièrement français. Les exemples passés ne manquent pas (voir partie 4) pour étayer cette idée, mais cette image persiste encore aujourd'hui, qu'il s'agisse de membres d'une commission parlementaire française soutenant l'idée qu'en rassemblant tous les Touaregs d'Algérie, de Libye, du Mali et du Niger⁶³, une communauté de destin pouvait être soutenue, ou bien d'un ancien haut fonctionnaire français réunissant de manière informelle des « leaders Touaregs » des quatre pays précités en vue de la restauration de milices méharistes en 2013⁶⁴. Or, pour les raisons évoquées dans les paragraphes précédents, cette image d'Epinal est singulièrement mise à mal par le développement de l'économie grise, dont les acteurs sont parmi ces mêmes héros fantasmés, et du jihadisme, dans lequel l'implication des Touaregs va crescendo. Cette dénaturation de l'image de « l'Homme bleu » à l'étranger produit des désillusions tout aussi infondées que ne l'étaient les représentations préalables, certains courants militaires occidentaux se montrant « déçus » et développant l'idée que les Touaregs ne sont plus des acteurs de confiance car trop engagés dans le terrorisme⁶⁵.

Registre religieux : place de l'Islam dans la mobilisation et positionnement vis-à-vis des mouvements djihadistes contemporains

La question des rapports des rébellions avec l'Islam peut être envisagée sous deux angles. Le premier concerne la référence islamique dans la rhétorique propre de la rébellion ; le second est d'ordre plus pragmatique et stratégique : récemment les mouvements autonomistes ont été débordés par des concurrents armés appelant explicitement au jihad. Comment, dès lors, se positionnent-ils face à cette nouvelle donne ?

Il serait injustifié de considérer que la religion tient une place entièrement nouvelle dans les dynamiques politiques et sécuritaires au Sahel. Au XIX^e siècle déjà, l'empire peulh du Macinah de Chekou Hamadou et l'Empire Toucouleur de Elhadj Oumar Tall ont proclamé le jihad et la mise en place

63 Audition de l'un des membres de l'équipe de recherche, Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, 2013, Paris.

64 Observations personnelles d'un des membres de l'équipe de recherche.

65 Entretiens personnels avec des militaires occidentaux, Paris, 2015.

d'Empires théocratiques dans l'actuel Mali. Fihroun en 1916 puis Kaocen au Niger ont tous les deux combattus le colonisateur français au nom du Jihad prononcé par les marabouts. Parmi les groupes armés rebelles, le FIAA dans les années 1990, puis l'ADC en 2006, revendiquaient une identité islamique. Finalement, le référent islamique dans le cadre de mouvements armés au Sahel est loin de relever de l'exception.

Néanmoins l'islam qui inspire les mobilisations n'est pas immuable. Son retour au premier plan dans les rébellions dans les années 2000 fait suite au succès à Gao et surtout à Kidal du mouvement de prédication piétiste (non violent) *Jamaat Tabligh*. mais comme le signale Ferdaous Bouhlel⁶⁶, si la religion permet une re-légitimation des acteurs de la violence politique (en l'occurrence Ibrahim Bahanga et ses hommes), elle n'en est pas son principe. Sans être au-devant de l'agenda des rébellions séparatistes (et que seuls les observateurs extérieurs naïfs considèrent comme « laïques »), l'islam demeure un ressort actif des décisions prises. En 2012, il aura fallu des interventions extérieures et des querelles de personnes, plus que de fond, pour finalement empêcher qu'un rapprochement MNLA – Ansar Dine ne se produise, avec l'application de la Charia comme point de consensus. Le rôle exact des savants et juges islamiques influents et des débats théologiques (par exemple pour désigner l'ennemi, définir les alliances, décider du degré de coopération avec des forces étrangères) au sein même de la revendication séparatiste requiert des investigations qui dépassent l'ambition de cette étude. Notons que ce travail n'est pas facilité par l'encadrement de fait des mouvements rebelles par les forces internationales (France, MINUSMA), lesquelles livrent parallèlement bataille aux forces djihadistes. Toute référence à l'islam devient alors suspecte conduisant probablement au refoulement stratégique de cette problématique de la part de la coalition rebelle.

La revitalisation de l'islam au nord du Mali interroge l'évolution possible de la nature des rébellions, la contestation par les armes du pouvoir en place étant condamnée par la jurisprudence islamique, considérée comme étant *bidaa'* (relève de l'innovation)⁶⁷. Un travail en profondeur sur cette question permettrait d'envisager l'islam sous un angle davantage intégrateur.

66 Bouhlel-Hardy Ferdaous *et al.*, « Contestation armée et recomposition religieuse au Nord-Mali et au Nord-Niger : perspectives locales », *Rapport pour le service « Etudes et prospectives »*, ministère des Affaires étrangères, 2009, non publié.

67 Entretien avec un cadre du HCUA, Bamako, mai 2016.

Sans doute, en conséquence, que les mouvements armés qui naîtront au Sahel s'en trouveront modifiés, l'islam constituant un marqueur identitaire de plus en plus important. Lors des négociations à Alger, une réunion au mois de juillet 2015 a ainsi vu le secrétaire général du HCUA revendiquer l'application de la charia au nord du Mali. De même, si les référents islamiques sont marginaux dans le texte final des Accords d'Alger, le rôle des cadis est tout de même appelé à être renforcé.

Ce regain de religiosité islamique, qui s'est opéré de manière non-violente jusqu'à 2012, a toutefois basculé en partie dans la violence avec la création d'Ansar Dine au début de la rébellion. Nous évoquerons dans les facteurs externes comment le jihad offensif, à l'origine importé de l'extérieur, s'est progressivement enraciné au nord du Mali.

INTERFÉRENCES EXTÉRIEURES STRATÉGIQUES ET FINANCIÈRES

Interférences diplomatiques

Le Mali et le Niger sont entourés d'États pour qui les parties nord de ces deux pays constituent un prolongement stratégique. Qui plus est ces États n'entretiennent pas des relations harmonieuses avec le Mali et le Niger. Les rébellions au Mali et au Niger ne sont pas directement provoquées par ces pays voisins mais lorsqu'elles se préparent ou existent, elles ouvrent des opportunités pour chacun d'avancer son agenda, aux dépens des voisins.

Depuis les indépendances, l'Algérie et la Libye ont observé et agi sur les dynamiques impliquant les communautés touarègues⁶⁸, tandis que la Mauritanie et le Maroc assument désormais une politique plus active dans l'espace sahélien. Si, comme nous le verrons dans la partie suivante, aucun processus de paix n'a pu être mené à son terme sans l'implication de l'Algérie ou de la Libye, leur rôle dépasse celui de simple médiateur. Les interférences de ces États dans les affaires sahéliennes reposent sur la satellisation d'acteurs du nord du Mali ou du nord du Niger en vue de satisfaire des intérêts économiques, politiques ou sécuritaires⁶⁹. En particulier,

68 Pierre Boilley, « Géopolitique africaine et rébellions touarègues. Approches locales, approches globales (1960-2011) », *L'Année du Maghreb*, 2011.

69 « La Libye utilisa sans retenue la présence sur son sol et dans ses rangs de ces ressortissants sahéliens pour exercer pression et influence sur le Mali et le Niger, soufflant le chaud et le froid, annonçant la création possible d'un « Saha-

ces deux États ont toujours nourri une rivalité autour du Sahel. De l'avis de certains acteurs de la rébellion originaires de Kidal, l'entrisme libyen dans ce qui relève du pré carré algérien au milieu des années 2000 a été parmi les déclencheurs de la rébellion de 2006. L'Algérie pourrait avoir, a minima, laissé certains de ses « agents » entrer en rébellion pour mettre à mal les projets libyens en cours, dont la création du consulat libyen à Kidal a été l'illustration la plus emblématique⁷⁰.

La rébellion de 2011 donne à nouveau à voir une influence déterminante tant de l'Algérie que de la Libye. Il semble désormais acquis que certains acteurs du très complexe écheveau du pouvoir algérien⁷¹ ont pu encourager la création d'Ansar Dine par Iyad Ag Ghaly, alors que celui-ci ne disposait que de très maigres ressources fin 2011. Les raisons d'un tel soutien sont doubles : elles tiennent au fait qu'Iyad Ag Ghaly est, depuis la rébellion de 1990, réputé très proche des Algériens et que le fait de l'appuyer dans le cadre de cette nouvelle rébellion permettait aux Algériens d'en contrôler quelque peu le déroulement alors même que le MNLA, dont les revendications indépendantistes étaient connues, représentait pour l'Algérie un risque de contagion rebelle dans son sud. Ce souci de ne pas « importer » les problèmes sahéliens est une constante de la politique étrangère algérienne⁷². Par ailleurs, certains observateurs estiment également que cette décision algérienne aurait pu être motivée par le souci de répondre aux interférences françaises, réputées favorables aux Touaregs du MNLA⁷³. Quelles qu'en soient les raisons, cette décision a probablement

ra central », revendiquant (manifestement sans fondement : Cf. Pierre Boilley, *Les Touaregs Kel Adagh : dépendances et révoltes, du Soudan français au Mali contemporain*, Karthala, 1999 rééd. 2012) des attaques ponctuelles dans les zones sahariennes par de jeunes combattants » (Pierre Boilley, « Géopolitique africaine et rébellions touarègues. Approches locales, approches globales (1960-2011) », *L'Année du Maghreb* VII, 2011).

70 Entretiens avec plusieurs cadres des rébellions touarègues au Mali, Bamako et Nouakchott, 2014-2016.

71 Andrex Lebovich, « Deciphering Algeria: the stirrings of reform? », *ECFR*, 2015.

72 Salim Chena, « Le Sahara et le Sahel dans la politique algérienne. Territoires menacés, espaces menaçants », *Recherches internationales*, 2013, p. 129-146.

73 Entretien avec plusieurs cadres des rébellions touarègues au Mali, dont certains sont proches des autorités algériennes, Bamako et Nouakchott, 2014-

lourdement pesé dans la décision d'Iyad Ag Ghaly de basculer dans l'action violente, sans pour autant faire de lui la marionnette d'une puissance étrangère.

Durant la dernière rébellion au Mali, les autorités mauritaniennes et marocaines ont, elles aussi, entrepris de « satelliser » certains rebelles touaregs du MNLA et du MAA pour satisfaire leurs intérêts stratégiques (essentiellement sécuritaires) au Sahel⁷⁴. Si cela n'a pas directement contribué au déclenchement de la rébellion, cet appui étatique offre des ressources essentielles aux acteurs rebelles (diplomatiques, financières, territoriales) et entretient ainsi la dynamique de contestation.

La situation géopolitique du pourtour sahélien peut également directement influencer sur les logiques d'action violente au Sahel. La pression exercée par l'ancien guide libyen Kadhafi pour faire rentrer au Niger les *Ishumars* à la fin des années 1980 a indirectement été à la source de la première rébellion touarègue. Plus récemment, en 2011, la guerre civile en Libye et l'effondrement du régime de Kadhafi ont en effet convaincu certains anciens rebelles et *Ishumars* de rentrer chez eux, ce qui donna une envergure sans précédent dans l'histoire à la rébellion malienne. Reste que dans ces deux cas de figure, la décision d'entrer en rébellion avait été prise indépendamment du contexte libyen, celui-ci facilitant ou accélérant le cours des choses.

Au-delà même de la sphère régionale, l'action des États européens peut s'avérer décisive dans la décision de basculer dans l'action violente. Dès 1963, il semblerait que la volonté de Zeyd Ag Intallah d'entrer en rébellion fut motivée par l'espoir que la France et l'Algérie cautionnent cet engagement⁷⁵. Cela démontre que les logiques d'action violentes ont toujours été en partie déterminées par l'environnement régional et international. De ce point de vue, en tant qu'ancienne puissance coloniale veillant toujours sur ses intérêts au Sahel, la France est régulièrement pointée du doigt pour ses interférences. Celles-ci sont officielles (implication de la DGSE dans la rébellion de 1991 au Niger relatée notamment par Emmanuel Grégoire,

1016.

74 Mathieu Pellerin, *Le Sahel dans tous ses États*, Ramsès, 2015.

75 Pierre Boilley, *Les Touaregs Kel Adagh*, op. cit., 1999, détaille abondamment la manière dont l'OCRS fut poussée par des officiers coloniaux, lesquels ont été également actifs dans la promotion de ce projet auprès de leurs interlocuteurs touaregs ; Baz Lecocq, *Disputed Desert*, Brill Academic Pub, 2010.

ou engagement de la fondation Danielle Mitterrand au profit de certains rebelles touaregs nigériens⁷⁶) ou non. Ces dernières mériteraient une investigation séparée. Certains milieux militaires entretiennent depuis l'époque coloniale un certain romantisme pour le désert et ses Hommes Bleus⁷⁷. Des amitiés franco-touarègues fortes se sont aussi créées dans l'ordre civil, parmi les médias, par le biais notamment de la course automobile Paris-Dakar. Les jumelages de communes ont permis des actions de coopération décentralisée au bénéfice des communautés touarègues ; le tourisme a engendré nombre d'amoureux du désert et d'oreilles attentives au sort des populations touarègues. Ces proximités combinées forment des relais de soutien utiles lors des rébellions⁷⁸. Au cours de l'année 2007, le notable touareg du Niger Issouf Ag Maha n'a ainsi pas ménagé ses efforts pour recueillir de l'aide, quitte à mettre en avant dans ses discours des thématiques (lutte anti-nucléaire) plus conformes aux attentes de son auditoire occidental qu'aux attentes de sa base militante. La collaboration la plus marquante entre mouvements rebelles et autorités françaises est toutefois, celle, très explicite, qui les associa au moment de l'Opération Serval et qui déboucha sur la réinstallation à Kidal de ceux qui forment désormais la CMA.

Interférences djihadistes et endogénéisation du jihad

Les rébellions nécessitant avant toute chose la possession d'armes, des alliances composites peuvent se nouer avec des groupes qui disposent déjà d'un arsenal militaire. Elles peuvent être déclenchées par l'appui de combattants étrangers, qu'il s'agisse de milices trafiquantes ou bien surtout de groupes terroristes. Nous verrons dans cette section que si le terrorisme est originellement un phénomène étranger au Mali – y compris dans l'identité de ses acteurs – il est devenu partie intégrante du jeu politique et rebelle malien. Nous choisissons de le ranger dans la catégorie des

76 Emmanuel Grégoire, *op. cit.*

77 Nous avons croisé, en 2012 et 2013, des représentants du MNLA se vantant de toujours trouver porte ouverte au ministère de la Défense. Voir Dominique Casajus, « Les amis français de la cause touarègue : Note critique », *Cahiers d'études africaines*, 35:137, 1995, p. 237-250.

78 Citons le cas de l'ancien député français au parlement européen François Alfonsi qui appuya le MNLA à partir de 2012.

ressources externes car ses origines le sont, mais il convient de considérer le terrorisme sahélien comme étant désormais endogène.

Jusqu'à la fin des années 1990, le Sahel fut épargné de toute contagion terroriste, notamment venue d'Algérie alors en proie à une guerre civile qui a vu naître plusieurs groupes djihadistes. Toutefois, fuyant la répression de l'armée algérienne, des éléments du GIA, puis de son successeur le GSPC à partir de 1997, vont trouver refuge au Niger, puis au Mali. L'enracinement dans la bande sahélienne va alors s'affirmer au fil des ans, le territoire malien apparaissant bien plus favorable à une sanctuarisation que celui du Niger pour les groupes terroristes. Le GSPC va être accueilli relativement froidement au nord du Mali dans un premier temps sans pour autant que l'armée malienne et les puissances étrangères n'engagent d'offensive à leur rencontre. Cette indifférence s'explique à la fois par la relative impuissance des forces de sécurité maliennes et par le fait que le Président ATT considérait cette menace comme incombant à l'Algérie⁷⁹. En dépit de quelques tentatives d'élimination de combattants du GSPC (devenu AQMI en 2007) par des Touareg probablement appuyés par l'État malien ou des États étrangers, jusqu'en 2009⁸⁰, la coexistence entre AQMI et l'État malien restera pacifique. Mieux, elle va progressivement donner lieu à des relations d'affaires touchant tour à tour à la sécurisation des convois de drogue, à l'approvisionnement logistique surfacturé, et surtout à l'intermédiation dans la libération d'otages. Ces relations d'affaires vont progressivement se doubler d'affinités idéologiques, le cas d'Iyad Ag Ghaly étant de ce point de vue emblématique. À partir de 2009, toutefois, à la suite de l'exécution de l'otage anglais Edwin Dyer et de l'assassinat du colonel Lamana Ould Bou par AQMI dans la région de Tombouctou, l'État malien va tenter de mener une opération d'envergure (Opération Djigui) contre l'organisation terroriste aboutissant à de lourdes pertes côté malien⁸¹. Cet épisode aurait convaincu AQMI que l'État malien, appuyé par les armées occidentales, constitue un obstacle à son développement au nord du Mali⁸². C'est dans ce contexte que la rébellion de 2011 survient. Si le MNLA ne peut être

79 Pierre-François Naudé, « AQMI : pourquoi Bamako refuse d'y aller ? », Jeune Afrique, 24 septembre 2010.

80 Entretiens avec plusieurs cadres originaires de Kidal, Bamako et Nouakchott, 2015-2016.

81 [Lien du câble wikileaks](#) à ce sujet.

82 Entretien avec un Arabe de Tombouctou, Bamako, mai 2016.

accusé de collusion avec AQMI, le mouvement rebelle s'est appuyé dès les premiers combats contre l'armée malienne sur la puissance d'Ansar Dine dont il apparaissait déjà à l'époque qu'elle reposait sur les moyens de l'organisation terroriste. La prise du nord du Mali en 2011 s'est donc effectuée par une alliance circonstancielle entre des rebelles et trois groupes terroristes (AQMI, Ansar Dine et le MUJAO).

Au-delà des considérations normatives quant à la perception qu'il convient d'avoir de ces groupes terroristes, il n'est plus possible, depuis 2011, de penser la rébellion au Mali isolément des groupes terroristes sahéliens. Selon un adage couramment cité dans les milieux nomades, « la main que tu ne peux pas couper, baise-la ». Autrement dit, considérant la supériorité financière et militaire des groupes terroristes, construite du fait de l'inaction conjuguée du Mali et de ses voisins régionaux, rares sont ceux qui entreprennent localement de lutter contre eux. A fortiori lorsque le jihad est porté par d'anciennes figures des précédentes rébellions comme Iyad Ag Ghaly, dans le giron duquel on retrouve la plupart de ses combattants qui lui sont fidèles depuis 1990.

Non seulement la population autant que les groupes rebelles sont contraints de composer avec les groupes djihadistes, mais ces derniers offrent des ressources à des groupes qui n'avaient jusqu'ici pas accès à la rébellion. L'exemple des Peulhs originaires de Tillabéry qui ont rejoint le MUJAO en 2012⁸³, comme celui des Peulhs de Mopti qui adhèrent depuis 2015 à la katibat Macinah d'Ansar Dine⁸⁴, constituent de ce point de vue des cas d'écoles.

Le basculement de jeunes Peulhs de Tillabéry au sein du MUJAO est très directement lié aux affrontements intercommunautaires qui opposent Touaregs de la tribu Daoussahak et Peulhs Tolobe de la région de la Tillabéry qui ont massivement migré dans la région de Gao depuis les années 1990. Ces affrontements meurtriers s'expliquent originellement par les tensions sur les ressources pastorales de la région. Dans un contexte de réduction tendancielle des terres cultivables, les pasteurs peulhs de Tillabéry ont progressivement été amenés à fuir les terres agricoles occupées par les populations Djerma du Niger pour migrer au Mali avec leurs bétails. Cela a

83 Entretien avec un Peulh ayant fréquenté le MUJAO à Gao, Bamako, mai 2016.

84 ICG, Mali central : la fabrique d'une insurrection, *Rapport Afrique* 238, 2016.

accentué les rivalités avec les Touaregs Daoussahak de la région de Menaka qui, au sortir de la rébellion de 1990, ont profité de l'armement disponible pour se former aux milices d'autodéfense face aux Peulhs⁸⁵. Ce qui n'était qu'un simple conflit pastoral s'est alors mué en affrontement armé intercommunautaire, les Peulhs nigériens cherchant à leur tour à se protéger, le cas échéant en trouvant des appuis au sein de l'appareil étatique nigérien pour se constituer en milices⁸⁶. Cette milicianisation à l'œuvre depuis la fin des années 1990 a largement été alimentée par l'appétit de leaders de chaque communauté impliqués dans le vol et la revente de bétails, impliquant une mafia en col blanc qui s'enrichissait de la sorte et pour qui tout processus de paix pouvait être synonyme d'appauvrissement. La rébellion de 2012 est venue à nouveau modifier la nature de ce conflit, une partie des Touaregs Daoussahak rejoignant le MNLA. En réaction, et de crainte que cela ne se fasse en leurs défaveurs, les Peulhs ont alors choisi de s'engager massivement au sein du MUJAO trouvant dans le groupe terroriste un « parapluie sécuritaire ». Les groupes armés ont depuis quelque peu pris en otage cette problématique, complexifiant considérablement son règlement. Si certaines ONG locales et internationales s'ingénient à rapprocher les communautés de base, les initiatives se heurtent aux rivalités entre groupes armés, à la pression des groupes djihadistes qui utilisent ces tensions intercommunautaires à des fins de recrutement, et enfin à la mafia en col blanc qui, en plus d'opérer dans le vol de bétail, opère désormais comme courtier en matière de recrutement au profit de ces groupes djihadistes. Ce conflit protéiforme a muté au point de rendre son règlement quasi impossible à l'heure actuelle.

Le cas des Peulhs de la région de Mopti relève d'une configuration similaire. De nombreux Peulhs asphyxiés par des tensions pastorales, de la spéculation foncière dans l'Office du Niger, une « mafia du bétail » en col blanc (au sein même de la communauté peulh cette fois) et surtout un harcèlement systématique des agents de l'État malien (agents des eaux et forêts, gendarmes) trouvent dans Ahmadou Kouffa et son mouvement un moyen de se faire justice⁸⁷. Se profilent à l'instar de cette communauté,

85 Entretien avec un acteur engagé dans la médiation entre les tribus concernées, Bamako, mai 2016.

86 Entretien avec un responsable nigérien en charge des questions de consolidation de la paix, Niamey, mai 2016.

87 ICG, Mali central : la fabrique d'une insurrection, *op. cit.* ; ISS, Jeunes « djihadistes » au Mali. Guidés par la foi ou par les circonstances ?, *Note d'analyse*

d'autres populations (Soninke, Dogon) dont les frustrations sont travaillées par les groupes djihadistes, ouvrant la voie à de futurs conflits où les revendications de nature communautaire trouveront à être assouvies à l'aide de groupes djihadistes. Pour certaines communautés socialement marginalisées, les groupes terroristes ont constitué une aubaine leur permettant d'accéder à un rang social que la société sahéenne extrêmement stratifiée⁸⁸ freinait. C'est le cas précis de la tribu arabe Al Wasra dans la région de Tombouctou, aujourd'hui presque entièrement acquise à la cause d'AQMI et devenue, de ce fait, incontournable dans la gestion des affaires publiques de la région de Taoudéni⁸⁹.

Il apparaît ainsi que certaines des causes ayant motivé l'adhésion à la cause rebelle – l'injustice, l'opportunité d'exister socialement – sont parmi les causes principales d'engagement au sein des groupes djihadistes⁹⁰. Il peut même être avancé que ces derniers groupes s'avèrent plus à même de répondre aux revendications des combattants que les groupes rebelles et que l'État. Il ressort de nombreux entretiens avec des ressortissants de Gao et Tombouctou que du temps de l'occupation djihadiste en 2012, la justice rendue par les cadis au nom d'AQMI était équitable et efficace⁹¹. L'endogénéisation du jihad constitue un facteur d'inquiétude à long terme.

Ressources économiques et financières

L'économie sahéenne repose sur des ressources traditionnelles, dont certaines comme l'élevage ont été mises à mal par la vulnérabilité climatique, tandis que d'autres comme le tourisme ont été asséchées par l'insécurité régulière depuis le début des années 2000. Le commerce de troc, dont les racines remontent au commerce caravanier et qui existe depuis l'érection

89, 2016.

88 Voir à ce sujet Ibrahim Ag Youssof, Ferdaous Bouhlel, André Marty, Jeremy Swift, *Etudes sur les stratégies de développement économique et social des régions nord du Mali*, PSPSDN, 2012.

89 Entretien avec un notable arabe de la région de Tombouctou, Bamako, mai 2016.

90 Mathieu Pellerin, « Les trajectoires de radicalisation religieuse au Sahel », *Notes de l'Ifri*, février 2017.

91 Entretiens avec des ressortissants de ces deux régions, Bamako, mai 2016.

des frontières en tant que commerce de contrebande⁹² s'est donc imposé comme une ressource de premier plan et qui s'est peu à peu diversifiée avec l'arrivée de produits interdits (drogues, armes) à très haute valeur ajoutée. Ces produits interdits, dont la circulation marchande relève par définition du trafic et non de la contrebande, constituent aujourd'hui un mode de financement essentiel des rébellions contemporaines.

Leur modèle économique n'a donc plus rien à voir avec celui des années 1990. Jusqu'à la première rébellion des années 1990, le principal mode de financement des groupes armés était inspiré des *rezzous* ou des *akafal* (pillage intégral des étrangers), à travers des embuscades tendues contre des civils ou des militaires en vue de leur dérober leurs équipements. Les acteurs de la rébellion de 1990 témoignent des difficultés éprouvées pour obtenir des équipements militaires, contraints d'attaquer des casernes pour se doter d'armes et de piller des locaux d'ONG pour s'équiper en véhicules⁹³. L'émergence de l'économie grise (filières de cigarettes, d'armes puis de drogues) a considérablement modifié la donne, induisant des enjeux financiers d'une tout autre envergure. Si nombre d'auteurs, principalement économistes, soutiennent l'idée que les rébellions sont essentiellement de nature prédatrice⁹⁴, voire que les rebelles seraient simplement devenus trafiquants⁹⁵, nous nous démarquons d'une telle position qui reviendrait à neutraliser les autres facteurs, notamment politiques et sociaux. Par ailleurs, il serait illusoire de considérer que l'économie grise est le seul fait des rebelles, et qu'elle ne fasse l'objet d'une aucune compétition avec les acteurs liés à l'État.

On peut toutefois soutenir que les intérêts trafiquants ont considérablement redimensionné les échelles de l'engagement armé autant que refaçonné les facteurs de basculement de l'action violente. Ils constituent tout d'abord un nouveau foyer de financement disponible et le plus important

92 Judith Scheele, *Smugglers and Saints of the Sahara, Regional Connectivity in the Twentieth Century*, Cambridge University Press, 2012 ; Mathieu Pellerin et al., *Commerce Algérie – Mali : la normalité de l'informalité*, Banque Mondiale, 2015.

93 Entretien avec un ex-chef de front du MPLA, Bamako, novembre 2012.

94 Paul Collier et Anke Hoffler, « Greed and Grievance in Civil War », *Oxford Economic Papers*, 56:4, 2004, p. 563-595.

95 Herschel Grossman, « Kleptocracy And Revolution », *Oxford Economic Papers*, 51:2, 1999, p. 267-283.

aujourd'hui⁹⁶. Au Mali, la première mise à contribution des trafiquants de drogue remonterait à 2006 peu après le déclenchement de la rébellion malienne du 23 mai. Les narcotrafiants de la région de Kidal ont été sollicités par Iyad Ag Ghaly pour contribuer à l'effort de guerre⁹⁷, amplifiant de facto l'ampleur de la rébellion. En plus de financer et donc d'amplifier son ampleur, l'économie grise peut même constituer un mobile d'engagement dans l'action violente, apparaissant très directement comme une source d'instabilité pour le Sahel. De nombreux témoignages concordants soutiennent que le MNJ est un mouvement originellement créé par des acteurs narcotrafiants nigériens et algériens⁹⁸ afin de servir de paravent au développement d'activités illicites. Le même raisonnement peut être tenu concernant la rébellion malienne de 2011 dont il apparaîtra rapidement qu'elle servira de couverture à des acteurs narcotrafiants. Pour le MNJ comme pour le MNLA, la rébellion a constitué une opportunité de récupérer des routes narcotrafiantes contrôlées par d'autres acteurs, notamment arabes, qui avaient bénéficié de l'appui d'autorités au Mali ou en Algérie⁹⁹.

Le développement de l'économie grise (et singulièrement des réseaux de trafic singulièrement de drogue) a redéfini les jeux d'alliance avec le risque pour les États que ces réseaux ne financent de nouvelles rébellions contre eux. Le contrôle des routes est donc devenu un enjeu de souveraineté en plus de satisfaire l'appétit de réseaux criminels. Les autorités maliennes, en l'espèce, auraient ainsi cherché à mettre en place ce lien trafiquants-rebelles en offrant aux groupes tribaux les plus fidèles à l'État malien le contrôle de certains réseaux¹⁰⁰. Si cette stratégie a permis de réduire la capacité de financement de certaines tribus de la région de Kidal, cela a surtout contribué à accentuer les rivalités tribales, ce qui fut l'un des principaux facteurs d'engagement dans les rébellions de 2006 et 2011.

96 Entretien avec un acteur se qualifiant de « trafiquant » au nord du Mali, Entretien téléphonique, septembre 2015.

97 Entretien avec un élu de Kidal, Bamako, janvier 2012.

98 Entretiens avec d'anciens membres du MNJ et des responsables nigériens, Niamey et Agadez, janvier 2016.

99 Voir à ce sujet Wolfram Lacher, « Organized Crime and Conflict in the Sahel-Sahara Region », *Carnegie Paper*, 2012.

100 *Ibid.* Entretien avec un Général de l'armée malienne, Bamako, mai 2016.

Partant d'un certain nombre de constats, il y a lieu de considérer que l'économie grise restera au cœur de l'économie de guerre et de l'économie politique au nord du Mali, suivant l'adage de Clausewitz que « la politique n'est que la continuité de la guerre par d'autres moyens ». Considérant que les acteurs qui contrôlent les principaux réseaux de l'économie grise au nord du Mali appartiennent actuellement tous aux groupes armés signataires de l'Accord d'Alger, il est permis d'imaginer que leurs positions économiques seront sauvegardées après la guerre¹⁰¹. Toucher à ces réseaux trafiquants reviendrait à menacer la stabilité et les équilibres tribaux si sensibles dans cet espace. Si la demande restera la même, rien ne permet d'imaginer que l'offre va se tarir tant les zones de production des produits trafiqués au nord du Mali sont nombreuses et guère menacées : en Amérique Latine (cocaïne), au Maroc (hashish), en Europe (médicaments), ou bien en Asie et en Afrique de l'Ouest (méthamphétamines).

La place jouée par l'économie grise dans les dynamiques rebelles a un certain nombre d'effets induits dont les principaux sont l'exacerbation des rapports intercommunautaires et l'atomisation des groupes armés. Cette dernière donnée est assez récente, liée à la démocratisation et à la diversification des filières d'approvisionnement (notamment en produits narcotiques) permettant à de petits groupes de s'autofinancer et donc de s'autonomiser¹⁰². Les groupes armés font donc face à une scissiparité de plus en plus grande, rendant le processus de prise de décision interne à ces groupes plus complexe.

ÉTENDUE DE LA BASE MILITANTE

L'étendue de la base militante dépend en partie des ressources idéologiques ou extérieures mobilisées. La défense de l'autodétermination, le parrainage de puissances extérieures, l'afflux de combattants touaregs venus de l'étranger ou la défense d'intérêts économiques constituent autant de facteurs de mobilisation combattante. L'existence d'éléments catalyseurs nourrit d'autant plus facilement ce discours idéologique et

101 Entretien avec le secrétaire général d'un groupe armé signataire de l'Accord d'Alger, Bamako, mai 2016.

102 Entretien avec un membre de la CMA à la tête d'un groupe revendiquant une telle autonomie, Entretien téléphonique, mai 2016.

mobilise une base élargie. Pour autant, l'étendue des soutiens ne saurait s'expliquer uniquement par ces motivations. D'une part, la décision de s'engager ou de soutenir une rébellion relève de la théorie du choix rationnel. D'autre part, l'étendue de la base dépendra largement de l'inclusivité communautaire effective du groupe armé qui porte cette revendication.

L'image rebelle peut être entretenue durablement par les combattants, pour le capital politique qu'elle contient¹⁰³, y compris parmi les leaders établis dans les institutions étatiques. La rébellion – terme pour le moins élastique – peut être poursuivie depuis l'intérieur. Prendre effectivement les armes relève de calculs circonstanciels personnels et collectifs, dont la particularité au Sahara¹⁰⁴ est qu'ils sont réversibles¹⁰⁵.

Être rebelle n'est pas un état transitoire dans une vie, pas plus qu'un détour hasardeux. Il s'agit d'un engagement quasi éternel, dont se revendiquent même les acteurs touaregs institutionnellement rangés au Niger comme au Mali, justifiant de la poursuite de leur engagement rebelle de l'intérieur. En d'autres termes, un nomade même intégré et en apparence acquis à la cause de l'État peut décider de s'engager dans la rébellion.

L'histoire récente ne manque pas de trajectoires individuelles originales de Touaregs engagés à de très hauts niveaux institutionnels étatiques qui sacrifient leur trajectoire de carrière (ou espèrent la faire rebondir) en rejoignant le maquis. Ainsi d'Aghaly Alambo qui prit la tête du MNJ en 2007 alors qu'il était sous-préfet d'Arlit. Ainsi encore de Rhissa Ag Boula, à l'origine de la renaissance du FLAA en 2004 après sept années passées comme ministre du Tourisme, sans doute poussé à rejoindre le front en raison du mandat d'arrêt contre lui. Ainsi de Ibrahim Mohamed Assaleh qui lança le MNLA en 2011 au Mali alors qu'il était député de la République. Ainsi encore de Cheikh Ag Aoussa, réputé proche de la Sécurité d'État

103 Au point que rencontrer de « faux » rebelles (n'ayant jamais porté d'armes mais ayant sympathisé avec la cause) est fréquent. Ces derniers sont néanmoins l'objet de railleries de la part de ceux qui ont effectivement connu une expérience combattante. Cf. Frederic Deycard, *Les rébellions touarègues du Niger*, op. cit., 2011.

104 Marielle Debos, *Le métier des armes au Tchad*, op. cit., 2013.

105 Ce trait est une relative curiosité dans l'univers des mouvements rebelles. Les rébellions touarègues sont loin de la rigueur de leurs homologues latino-américains ou asiatiques en matière de contrôle et de sanction des va-et-vient de leurs membres.

malienn¹⁰⁶, qui suivra Iyad Ag Ghaly au sein d'Ansar Dine en 2012. Ces exemples sont innombrables et témoignent de l'extrême volatilité des positionnements et des alliances, dont les ressorts sont généralement bien plus compliqués que ne le laisse croire le clivage superficiel État contre rébellion. Les engagements violents peuvent être entendus comme des moments de renégociation de positions vis-à-vis de l'État ou de sa communauté. Ils sont les véhicules temporaires de projets d'avancement personnels ou collectifs, plus ou moins bien ficelés.

Ainsi qu'un Arabe de la région de Tombouctou l'a confessé en entretien, l'engagement ou non dans une rébellion fait l'objet d'une analyse rationnelle risques/bénéfices et n'est absolument pas dictée par l'adhésion ou non à un État¹⁰⁷. L'exemple des Arabes Lamhar, aujourd'hui officiellement dans le camp de la paix au Mali (au sein de la Plateforme) est édifiant. Soutiens du MNLA aux premières heures de la rébellion de 2011, ils se retirèrent rapidement sentant que le groupe ne pourrait satisfaire leurs intérêts, avant de s'allier au MUJAO puis de revenir aux côtés de l'État malien¹⁰⁸. L'idée de « bricolage », suggérée par Yvan Guichaoua, pour qualifier les rébellions sahéliennes s'avère appropriée. Le MNJ en 2007 autant que le MNLA en 2011 sont le fruit d'alliances composites et réversibles, de positionnements de dernière minute, de scissions et de ralliements tardifs. Surtout, ce bricolage est fonction du contexte, de la configuration des forces en présence, des opportunités et au contraire des contraintes qu'offre l'engagement rebelle. Par l'agrégation d'acteurs très différents et n'ayant que des intérêts court-termistes à coopérer, comme ce fut le cas là encore des deux dernières rébellions au Niger et au Mali, des dynamiques de rébellion se forment naturellement bien souvent sans planification ni direction claire.

L'étendue de la base militante procède également de l'inclusivité communautaire de la rébellion, à savoir du nombre de tribus ou communautés représentées en son sein. La ressource idéologique mobilisée ne suffit bien souvent pas à expliquer les logiques d'action violentes. Elle peut dissimuler et coexister avec des logiques internes aux groupes qui la composent.

106 Entretien avec un commissaire de gendarmerie originaire du nord du Mali, Nouakchott, mars 2014.

107 Entretien avec un Arabe originaire de Tombouctou, Bamako, septembre 2013.

108 Entretien avec un Arabe Lamhar de la Plateforme, Bamako, juin 2016.

Certaines sont tout autant idéologiques, mais elles soutiennent une cause communautariste ou tribale (plus ou moins cachée) plutôt que nationaliste. Plus précisément, les rébellions lancées pour des motivations nationalistes ont presque toujours achoppé sur les rivalités inter-tribales autour de l'appropriation du discours nationaliste par une communauté en vue de s'approprier les dividendes de la paix. En somme, derrière le discours inclusif porté par les leaders rebelles se terrent bien souvent des agendas infra-azawadiens, touchant à la défense d'une région ou d'une tribu. Les rébellions maliennes de 1990 et 2011, toutes deux en apparence inclusives et disposant d'une base sociale de forte amplitude, ont été partiellement noyautées par la tribu Ifoghas au service de la défense de Kidal. Il en est de même de la rébellion de 1990 au Niger, morcelée en groupes représentant des tribus différentes, même si le morcellement peut être vu comme un moyen de maximiser les « dividendes de la paix » à l'approche des négociations.

A contrario, certains épisodes rebelles ne sont pas parvenus à constituer une base sociale très étendue parce qu'il apparaissait clairement que l'engagement était le fait d'un seul groupe tribal pour des motivations qui concernaient ledit groupe en particulier et dans lesquelles les autres tribus ne se retrouvaient pas suffisamment. C'est le cas de la rébellion de l'ADC en 2006 au Mali dès le départ impulsé par les Ifoghas de Kidal. Pour autant, cet exemple mérite quelques nuances, étant entendu que le leader de cette rébellion, Ibrahim Ag Bahanga, est resté jusqu'à sa mort en août 2011 le leader naturel de la rébellion du MNLA alors en gestation. Ce paradoxe trouve sans doute son explication dans la figure d'Ag Bahanga, éminemment respecté pour avoir été l'un des seuls à ne jamais rendre les armes. Son « autorité charismatique¹⁰⁹ » était de nature à transcender les allégeances tribales. Le cas d'Iyad Ag Ghaly, durant la rébellion de 1990, pouvait relever de cette forme d'autorité transcendante.

Cette volatilité des trajectoires et l'existence d'intérêts infranationalistes constituent une menace permanente de remise en cause de l'état de paix parce qu'elles rendent plus difficile l'identification d'un point de consensus autour duquel la paix peut se construire. Dans le même temps, elle représente une aubaine pour les États. Conscients du caractère hétéroclite des facteurs d'engagement, le Mali et le Niger cherchent constamment à affaiblir les groupes de l'intérieur comme nous le verrons ultérieurement.

109 Max Weber, *Économie et société, tome 1 : Les catégories de la sociologie*, Pocket, 2003.

Une constante des rébellions touarègues est la fragmentation interne dont elles sont constamment victimes, affaiblissant le front par l'ouverture d'un processus de négociation/médiation ou par la formation de milices para-étatiques. À long terme, ces stratégies de division nourrissent le ressentiment des groupes les uns par rapport aux autres, et créent les conditions de futurs conflits.

ESSAI DE CATÉGORISATION DES LOGIQUES D'ACTION VIOLENTE DANS LE CADRE DES RÉBELLIONS TOUARÈGUES AU SAHEL

Si ces ressources de contestation violente peuvent expliquer, une fois agglomérées, les raisons de la permanence de rébellions dans des formes tout à fait différentes, reste à resituer la place de chacun de ces registres dans le déclenchement des rébellions. Conformément à la typologie développée, le tableau ci-après recense les éléments catalyseurs des rébellions depuis 1916 et l'amplitude de la base sociale de chacune d'entre elles.

**Tableau 2 : Nature des éléments catalyseurs des différentes rébellions et
étendue de leur base sociale**

Rébellion	Éléments catalyseurs de la mobilisation		Étendue de la base sociale
	Idéologique	Externe	
1916-1917, Mali – Niger	- Logiques de razzia - Jihad	- Soutien senoussiste (Libye) au Niger	- Relativement restreinte (Ouillimiden, Kel Aïr)
Intervalle de 47 ans	- Gouvernance coloniale et déclin de l'influence Ouillimiden (Mali) et Kel Aïr (Niger)		
1963, Mali	- Logiques de razzia - Quête d'autonomie en lien avec l'OCRS - Gouvernance de l'État malien indépendant	- Influence coloniale française (projet de l'OCRS)	- Restreinte (Ifoghas de Kidal)
Intervalle de 27 ans			
1990, Mali	- Héritage de 1963 - Chute du régime de Moussa Traoré. - Mauvaise gestion des sécheresses des années 1970-1980 (détournement de l'aide alimentaire)	- Retour des Ishumar de Libye (fin de la Légion Islamique en Libye)	- Très étendue (ensemble des tribus du Mali)
1990, Niger	- Massacre de Tchintabaraden - Mauvaise gestion des Touaregs revenus de Libye - Mauvaise gestion des sécheresses des années 1970 - 1980	- Retour des ishumar de Libye (fin de la Légion Islamique en Libye) - Expulsion des Touaregs d'Algérie	- Très étendue
Intervalle de 16 ans			
2006, Mali	- Marginalisation des Ifoghas au profit des Imghad - Manque d'application des Accords d'Alger (Unités Spéciales non opérationnelles) - Mauvaise gestion de la sécheresse de 2005	- Rivalités algero-libyenne liées à l'établissement du consulat libyen à Kidal	- Très limitée (Ifoghas, Ifergoumessen, Kidal)
Intervalle de 6 ans			
2007, Niger	- Crise alimentaire de 2005 - Retards dans l'application de la décentralisation - Retards dans l'intégration des ex-combattants - Rivalités intra-touarègues	- Intérêts narcotrafiants - Défense d'intérêts familiaux - Immixtion d'acteurs algériens	- Limitée (Kel Tedele)
2012, Mali	- Remilitarisation du nord du Mali (PSPSDN) et respect partiel des Accords d'Alger - Mauvaise gestion de la sécheresse de 2009-2010 - Marginalisation des Ifoghas au profit des Imghad - Marginalisation des Touaregs au profit des Arabes	- Présence d'AQMI - Intérêts narcotrafiants - Guerre en Libye - Immixtion algérienne et française	- Très étendue (Ifoghas, Idnan, Ifergoumessen, Taghat Malet, Chamamanass, Arabes Lamhar, Berabiches, etc....)

Des facteurs de mobilisation en mutation

Ce tableau met en lumière la mutation progressive des facteurs de déclenchement des rébellions depuis 1916. Jusqu'en 1990, la mobilisation idéologique apparaissait comme centrale à travers la persistance de relations de méfiance entre État malien et communautés touarègues depuis 1963 et la survenue du massacre de Tchintabaraden qui a permis au groupe rebelle nigérien en gestation en Libye de mobiliser une très large base militante. Les éléments catalyseurs exogènes existaient puisque le départ massif des *Ishumar* et des combattants Touaregs de Libye a été le moteur de ces deux rébellions. Cette évolution liée à la géopolitique du Sahel et favorisée par les migrations inhérentes à l'identité nomade des communautés touarègues fut à nouveau décisive en 2012, puisque la guerre en Libye a constitué un accélérateur ou un amplificateur de l'engagement rebelle. Toutefois, comme en 1990, les éléments catalyseurs de nature idéologique étaient nombreux à la veille de cette rébellion, expliquant sans doute pour une large partie l'étendue de sa base militante. Les dernières rébellions au Niger et au Mali ont vu toutefois l'émergence de deux dynamiques externes : l'économie grise et le terrorisme. Ces deux phénomènes contribuent largement à « l'internationalisation des conflits locaux¹¹⁰ ».

Si nous avons d'ores et déjà exposé dans quelle mesure ces facteurs transformaient profondément la nature et l'économie des rébellions, il convient d'analyser comment cela impacte les logiques de construction et de consolidation de la paix. En d'autres termes, si les facteurs d'entrée en rébellion évoluent et deviennent de plus en plus exogènes, les réponses traditionnellement apportées par les États pour satisfaire aux motivations affichées officiellement par les groupes armés ne suffiront plus. Les États agissent sur les facteurs idéologiques sur lesquels ils ont pris et les différents Accords de paix conclus depuis 1990 au Niger et au Mali ont toujours insisté sur des éléments répondant à ces facteurs à travers le triptyque « développement – décentralisation – réintégration ». Or, ils ne sont que très partiellement adaptés à la réalité d'une rébellion où les motivations des combattants procèdent davantage de bouleversements géopolitiques, de rivalités communautaires, de règlements de compte personnels, d'intérêts narcotrafiants et qui a été largement phagocytée par AQMI. Dès

110 Pierre Boilley, « Géopolitique africaine et rébellions touarègues. Approches locales, approches globales (1960-2011) », *op. cit.*

lors que ce changement de nature n'est pas pris en compte, les solutions imaginées ne peuvent être qu'inadaptées et donc fragiles.

Des rébellions jamais totalement éteintes

L'état de paix n'existe pas à proprement parler dans l'espace saharo-sahélien. Un rapide regard rétrospectif sur l'histoire indique, pour le Mali notamment, une baisse continue de l'intervalle entre chacune des rébellions comme l'indique le tableau. Si l'on inclut les incidents liés aux rébellions mais qui ne se sont pas transformés en rébellion (enlèvement par Ibrahim Ag Bahanga d'agents maliens en 2001, renaissance du FLAA en 2004 au Niger), la fréquence est encore plus réduite à telle enseigne que la paix apparaîtrait davantage comme une période d'accalmie entre deux séquences conflictuelles. En temps de guerre et de paix, les dynamiques ne sont pas fondamentalement différentes. Comme Frédéric Deycard le souligne à propos du Niger, « la facilité d'activation de mouvements rebelles, avec toutes les contraintes que cela suppose, prouvait la fluidité des statuts entre ex-combattants et néo-rebelles¹¹¹ ». Le constat s'avère tout aussi valable pour le Mali. Cette facilité d'activation tient à la présence d'hommes en armes, qui, en dehors de la rébellion, loin de désarmer, mettent à profit ce capital militaire à diverses fins : création de sociétés de sécurité privée (comme la société SAGE d'Issiyad Kato à Agadez, ou celle d'Ahmada Ag Bibi au Mali), reconversion dans l'économie grise et le banditisme (coupures de route). Une certaine accumulation de capital peut même s'opérer par le biais de ces activités et permettre donc à leurs acteurs de se réengager dans la rébellion avec davantage de moyens. Le constat vaut également pour les rebelles qui ont été réintégrés au sein de l'armée et pour qui les formations délivrées par les forces de coopération internationales (États-Unis, France) ainsi que les dons matériels sont autant de capital, à terme mobilisable dans le cadre d'une rébellion. Frédéric Deycard défend pareille thèse concernant les réintégrés au sein des FNIS qui, *a priori* dans une trajectoire de carrière et jouissant d'un statut, ont déserté aux premiers jours de la rébellion du MNJ, expliquant que « d'une certaine manière, leur présence dans les FNIS n'a représenté qu'une situation temporaire, une forme de légalisation de leur activité rebelle normale. Les rébellions, avant et après cette période transitoire, apparaissent quant à elles comme des légitimations, vis-à-vis de la communauté, de leur professionnalisation

111 Frédéric Deycard, *Les rébellions touarègues du Niger, op. cit.*, 2011.

militaire et de leur statut privilégié¹¹² ». Une donnée sous-estimée par l'auteur et que de nombreux entretiens au Niger comme au Mali nous permettent de soutenir est la pression sociale qui oblige les réintégréés à désertier. Ne pas intégrer la rébellion revient à s'y opposer, il n'y a pas ou peu de place pour la neutralité, *a fortiori* pour des rebelles intégrés susceptibles d'être amenés à combattre leurs anciens frères d'armes. Cette pression sociale n'est pas vécue systématiquement comme une contrainte, elle peut être galvanisante et encourager les acteurs à la mobilisation. Durant la rébellion du MNJ, la mobilisation par esprit de camaraderie ou de fraternité a été relevée, notamment pour les *néo-Ishumars*. Dans le cadre de nos recherches sur la rébellion malienne de 2011, les mêmes déterminants ont été constatés, y compris au sein d'Ansar Dine. Dans un tel contexte de mobilité entre un état de guerre et de paix, au-delà de la réponse aux intérêts catégoriels portés par les groupes armés, le seul moyen de circonscrire le risque de basculement dans l'action violente est de satisfaire les intérêts épars des hommes en armes qui les composent. Or, comme nous l'avons montré dans ce chapitre, les facteurs de basculement sont nombreux et pas toujours faciles à contrecarrer pour les États.

112 Frédéric Deycard, *Les rébellions touarègues du Niger, op. cit.*, 2011.

IV – FAIRE LA PAIX AU MALI ET AU NIGER

Nous retiendrons de la partie précédente que si la rébellion est l'expression, par la violence, de revendications idéologiques auxquelles l'État doit répondre en vue d'avancer vers la paix, d'autres considérations rentrent en ligne de compte et complexifient l'équation de la paix voulant qu'à chaque revendication des rebelles, l'État puisse apporter une réponse. L'immixtion d'acteurs extérieurs, l'imbrication d'enjeux commerciaux dans les mobiles idéologiques, les rivalités infrarégionales et intertribales obscurcissent considérablement les déterminants de la paix. Cela suggère un certain nombre de questionnements auxquels cette partie entend répondre.

La quête de paix est-elle la manifestation de caractéristiques structurelles ou le fruit d'un leadership *a priori* plus éclairé au Niger qu'au Mali ? En particulier, la paix actuelle au Niger est-elle le fruit de stratégies plurielles et à courte vue ou d'un processus réfléchi et cohérent qui se consolide dans la durée ?

Au contraire, les actions déployées par les États pour éteindre les foyers de la rébellion ont-elles pu engendrer davantage de tensions que de paix à moyen ou long terme ? On pense ici aux stratégies déployées tant par les pouvoirs maliens que nigériens d'instrumentalisation des tensions intercommunautaires. Les deux pays ont choisi d'appuyer la formation de milices communautaires pour affaiblir les rébellions, au risque d'engendrer les causes mêmes de futures rébellions comme ce fut le cas au Mali. De même, les deux pays ont tenté de faire implorer les mouvements rebelles en négociant avec certains leaders. Cette stratégie payante à court terme ignore délibérément l'arrière-plan structurel sur lequel capitalise la contestation armée.

Dans quelle mesure l'atteinte de la paix est-elle fonction de facteurs exogènes et échappe-t-elle aux États concernés ? Nous verrons ici que l'impact des groupes djihadistes, de l'économie grise, mais aussi de la géopolitique régionale réduit considérablement la marge de manœuvre de ces États, tout en questionnant très directement leur responsabilité d'État souverain. En effet, ces trois facteurs exogènes s'enracinent dans des États (plus ou moins) faibles qui se trouvent dans l'incapacité de contrôler intégralement leur territoire. Nous verrons aussi que les États peuvent au contraire

utiliser à leur profit certains de ces facteurs exogènes, en particulier l'économie grise, pour tâcher de sauvegarder la paix.

Les rébellions créent-elles, par nécessité, de manière endogène des mécanismes de régulation de la violence ou de règlement des conflits ? Alliances matrimoniales, principes de compensation des préjudices subis, autorités religieuses traditionnelles contribuent à l'arsenal de mesures « vernaculaires » auxquelles les protagonistes des conflits recourent pour réguler ou stopper la violence et sceller des pactes peut-être plus durables de solidarité réciproque.

Pour faciliter la lecture et rendre compte du large éventail des outils concrets activés au Mali et au Niger en vue d'obtenir la paix, nous proposons une classification simple synthétisée dans le tableau ci-dessous. Il nous semble particulièrement nécessaire de souligner l'importance des ressorts officieux de la paix, redoutablement efficaces, même si d'impact limité dans le temps.

Tableau 3 : Obtenir la paix

	Recours violents	Recours non violents
Canaux officiels	<u>Intervention domestique</u> contre-insurrection, contre-terrorisme (forces nationales) <u>Intervention internationale</u> stabilisation, contre-insurrection, contre-terrorisme (forces internationales)	<u>Intervention domestique</u> dialogue, reconfiguration institutionnelle <u>Intervention internationale</u> soutien au processus de paix, financement de projets de développement.
Canaux officieux	<u>Intervention domestique</u> milices <u>Intervention internationale</u> soutien opérationnel	<u>Intervention domestique</u> cooptation, marchandages des loyautés <u>Intervention internationale</u> médiation, pré-négociations

Face aux configurations polymorphes observées dans la partie précédente, les États du Mali et du Niger ont eu recours à des procédés en apparence assez similaires pour « faire la paix ». Dans ce domaine, la mécanique est rodée dans chacun des États : recours à la force armée en vue de fragiliser la rébellion ; démarrage d'un processus de paix afin de diviser la rébellion de l'intérieur ; pilotage du processus de paix avec les acteurs ralliés à celui-ci ; imposition progressive de ce processus de paix à l'ensemble des acteurs rebelles. Des rébellions récentes ont été éteintes de la sorte, mais cette séquence n'est pas exclusive, comme l'indique le tableau 1 plus haut.

En effet, les rébellions de 1963 et 2007 ont été éteintes sans accord de paix formel.

Comme évoqué en introduction, les deux États peinent à convertir ces efforts de cessation des hostilités en étape plus ambitieuse de construction de la paix. Loin de constituer un processus linéaire, la construction de la paix au Niger et au Mali est émaillée de crises (locales, nationales, régionales ; climatiques, sociales, sécuritaires), qui correspondent à des moments de contestation des arrangements dits « hybrides » qui sauvegardent tant bien que mal la paix, sans pour autant la construire durablement. En somme, la guerre apparaît comme un instrument de régulation des différends entre acteurs rebelles et État (incluant acteurs para-étatiques), instrument qui est saisi, entretenu et abandonné dans des circonstances et avec des ressources (institutionnelles et financières) particulières¹¹³ qui constituent le véritable objet de cette recherche. Dès lors que ces arrangements « hybrides » conviennent aux parties en conflit, celles-ci ne sont pas incitées à transformer la cessation des hostilités en « paix positive » notamment garantie par une justice sociale, une réconciliation effective ou encore la délivrance de services de base par l'État¹¹⁴.

Le Niger apparaît malgré tout plus avancé en la matière, comme nous le verrons, à travers un schéma politique intégrateur et un outil de prévention des conflits et de régulation des tensions innovant : la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix. Le court-termisme domine néanmoins et la violence n'est jamais totalement expurgée du jeu politique. Elle est une possibilité chronique, envisagée par les rebelles et anticipée par l'État, lequel cherche à la prévenir ou la contenir. L'éclatement de la violence représente certes un moment critique de la vie politique mais il ne remet pas forcément en cause la survie de l'État. Une exception à ce modèle est peut-être, comme évoqué en introduction, le cas malien de 2012, où le « choc technologique » de l'effondrement libyen et l'engagement d'AQMI dans la rébellion donna aux rebelles une puissance de feu inédite. Cependant, même dans ce cas extrême, on constate a posteriori que les pratiques politiciennes des élites dominantes n'ont pas été foncièrement révisées et que la gestion « consensuelle » reprochée au président Amadou Toumani

113 Marielle Debos, *Le métier des armes au Tchad*, op. cit., 2013.

114 Johan Galtung, *Peace by Peaceful Means. Peace and Conflict, Development and Civilisation*, Sage, 1996.

Touré¹¹⁵ est plus ou moins reconduite par son successeur, avec l'assentiment des tutelles étrangères du pays.

INTÉGRATION POLITIQUE : MALI VS NIGER

L'intégration politique des communautés touarègues au Niger est nettement plus avancée qu'au Mali et cela pour diverses raisons. L'une d'elles est géographique. L'État du Niger est moins clivé géographiquement que celui du Mali. Si cela est connu et peut paraître anecdotique, cet état de fait a favorisé les échanges (culturels, sociaux, économiques et politiques) entre nord et sud. La capitale du nord du Niger, Agadez, est aisément accessible depuis Niamey quand Kidal, foyer de toutes les rébellions depuis 1963, demeure extrêmement enclavé. Agadez constitue ainsi depuis des décennies un carrefour où se mêlent populations nordistes et sudistes¹¹⁶, y compris d'un point de vue régional¹¹⁷. L'existence ancestrale de routes de commerce entre Agadez, Niamey et Zinder a été un facteur déterminant d'inclusion du nord dans l'économie nationale. Emmanuel Grégoire (2011) soutient que la population d'Agadez était majoritairement haoussa dès les années 1990. Au contraire, le Nord du Mali n'est structurellement pas intégré dans des circuits d'échanges avec son sud. Le cas de Kidal constitue un extrême tant cette région, considérée parfois comme la « dernière wilaya¹¹⁸ » algérienne, ne respire que par l'Algérie. Plus de la moitié de la population kidaloise dispose de la nationalité algérienne.

Ces mélanges, au Niger, se traduisent par des mariages qui forment à minima des canaux de communication efficaces, voire des interdépendances qui préviennent le risque d'un conflit. Les populations nigériennes sont bien plus métissées qu'au Mali, que ce soit entre populations dites du nord et du sud, mais aussi entre les différentes tribus du nord. Le métissage

115 Virginie Baudais et Grégory Chauzal, « Les partis politiques et l'indépendance partisane d'Amadou Toumani Touré », *Politique Africaine*, 104, 2006, p. 61-80.

116 Salifou André, *La question touarègue au Niger*, Karthala, 1993.

117 Ali Bensaad, « Agadez, carrefour migratoire sahélo-maghrébin », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 19:1, 2003.

118 La wilaya est la collectivité territoriale de base en Algérie. Le pays en compte quarante huit.

nord – sud, sanctuarisé par le mariage, est une réalité qui n'étonne plus personne au Niger à tel point qu'il est occulté de la plupart des analyses. De la base jusqu'au plus haut niveau de l'État, il n'est pas rare que des acteurs politiques ou des opérateurs aient parmi leurs femmes, au moins une Touarègue. Cela a contribué à atténuer les polarisations communautaires Nord – Sud. Là encore, la situation est tout à fait différente au Mali. Au sein même des tribus du nord, le sentiment de caste et de différenciation tribale ne constitue pas un frein au Niger et il est très peu fréquent de voir des Imghad se marier à des Ifoghas, configurations quasi inexistantes au Mali. Par ailleurs, si les populations sédentaires songhai et peulh sont majoritaires dans les régions du fleuve, elles sont largement minoritaires au nord du fleuve, favorisant un clivage identitaire depuis 1960.

Au-delà de ces facteurs structurels convertis en interactions sociales effectives, le Niger est fréquemment cité en exemple pour son système d'intégration et de représentation politique des « minorités touarègues »¹¹⁹, et disons plus largement, des minorités nomades. Cela tient pour partie au fonctionnement de la vie politique nigérienne, officieusement structurée autour des compositions politiques ethno-régionales (Haoussa, Songhai-Djerma). Au Mali, le jeu politique se nourrit davantage des relations entre le Centre et les périphéries, contexte de polarisation Nord-Sud propice au développement de revendications irrédentistes.

Au Mali également, les appartenances communautaires sont affichées, rendues publiques revendiquées. Tribaliser le jeu politique est, à l'opposé, une accusation grave dans l'espace politique nigérien, une atteinte à l'impartialité républicaine. Au cours de la dernière campagne présidentielle (2015-16) chaque camp fut d'ailleurs accusé de le faire et de mettre la cohésion nationale en péril¹²⁰. Le tribalisme est disqualifiant dans l'ordre public, quand bien même les dosages ethniques savants président en coulisse à la formation des gouvernements et cabinets. Les seuls « entrepreneurs ethniques » déclarés au Niger sont les activistes touaregs¹²¹. La

119 Stephanie Pezard et Michael Shurkin, *Achieving Peace in Northern Mali. Past Agreements, Local Conflicts, and the Prospects for a Durable Settlement*, RAND Corporation, 2015.

120 Ceci fut particulièrement saillant au lendemain du coup d'État déjoué et des débats électoraux au Niger fin 2015 et début 2016.

121 Les réflexions de ce paragraphe sont issues d'un entretien avec un universitaire de premier plan à Niamey (juin 2016).

revendication ethniciste est en revanche totalement intégrée dans le jeu politique malien.

Outre cette dimension intégratrice du jeu politique, le Niger a également spécifiquement opté pour une politique de promotion des minorités, du moins à l'échelon des représentants communautaires. Dès la fin de la première rébellion, l'intégration de certains cadres à des postes stratégiques était censée verrouiller le processus de déclenchement des rébellions, les principaux chefs de front ayant été nommés à des postes stratégiques afin de neutraliser le risque que la seule nomination de l'un ou de l'autre puisse créer des ressentiments : Mohamed Anacko comme haut représentant à la consolidation de la paix, Rhissa Ag Boula comme ministre du Tourisme. Ces stratégies de nomination qui ne s'inscrivent dans aucun cadre légal de quota n'ont qu'un poids limité, mais elles permettent d'obtenir temporairement la paix sociale, le Niger ayant, avec la nomination de Brigi Rafini comme premier ministre en 2011, étendu ce processus à des échelles disproportionnées. Plusieurs centaines de chargés de mission et de conseillers émargent en effet à la primature aujourd'hui, de même qu'à la présidence, à l'Assemblée nationale ou encore à la HACP¹²². Ce réseau est constitué d'élites nomadiques, triées au sein de chaque tribu et organe de la société civile de sorte que leur cooptation suffise à tempérer les éléments favorables à la rébellion¹²³.

Cette stratégie a très ouvertement été pensée et mise en œuvre pour faire face à la crise libyenne, et avec succès, alors même que le Niger est pourtant naturellement plus exposé que le Mali aux influences venues de la Libye avec laquelle il partage une frontière¹²⁴. En 2014, lorsque la fermeture d'Imouraren a mis quelques centaines de jeunes (dont une bonne partie était d'anciens rebelles) au chômage¹²⁵, la HACP (avec d'autres acteurs

122 Entretien avec plusieurs membres de ce réseau, Niamey, mai 2016. La logique de la HACP est explicitement fondée sur des relais communautaires locaux, ressortissants rémunérés par l'institution de communes considérées comme « à risque », chargés de surveiller les éventuelles tensions locales et de faire remonter l'information à Niamey (entretien avec le Colonel-Major Abou Tarka, président de la HACP, Niamey, juin 2016).

123 Entretien avec un conseiller du Président, Niamey, mai 2016.

124 D'autres considérations réduisent quelque peu le rôle de la HACP dans la gestion du flux de retours de Libye. L'une d'elles est que la principale forme armée venue de Libye est celle du Colonel malien Mohamed Najim, avec ses hommes.

125 *Ibid.*

nigériens) a une nouvelle fois utilisé de cette stratégie. Ce système de cooptation, certes onéreux, offre également l'avantage de favoriser la circulation de l'information et du renseignement permettant le tissage d'un maillage social et sécuritaire bien souvent doublé d'intermariages.

Ce système d'intégration nigérien va plus loin. Sa force réside dans sa capacité d'extension, de sorte que des acteurs ayant des raisons objectives de contester le régime en place y appartiennent paradoxalement. La raison de cela tient sûrement à l'accès aux canaux de la rente étatique (et internationale), réservé presque intégralement aux acteurs de ce réseau informel¹²⁶. Ce réseau, ramifié aux réseaux de pouvoir, canalise les tentations d'émancipation politique et économique de certaines figures.

Au niveau de la société civile, dès lors qu'un mouvement identitaire et revendicatif naît au nord du pays, il est tué dans l'œuf précisément par ces anciennes figures acquises au régime. Lors de la création du CRI (Collectif pour le Renouveau et l'Innovation) initié par plusieurs jeunes originaires de la région d'Agadez (dont de nombreux ex-combattants du MNJ), l'appareil étatique et ses satellites à Agadez (le maire Rhissa Feltou notamment) ont œuvré avec succès à contenir l'entreprise (voir encadré). Les raisons tiennent sans doute tant à l'identité de certains leaders du CRI qu'au caractère vindicatif de l'organisation. Ce cas illustre la crainte du régime de laisser la cause touarègue s'exprimer en dehors des relais étatiques, sa réactivité et ses ressources pour canaliser les contestations en gestation.

Mis à part ce contrôle des voix discordantes, l'État maintient également l'ordre en distribuant des rentes par divers canaux plus ou moins officiels. La primature constitue l'un de ces canaux principaux, où plusieurs centaines de chargés de mission et conseillers touaregs sont pris en charge financièrement¹²⁷. Les canaux associatifs sont utilisés à cette fin. La plupart des Touaregs engagés dans des activités associatives sont dépendants de transferts étatiques, que ce soit des acteurs traditionnels de la société civile comme Mano Aghaly, jusqu'à récemment ministre de la Santé mais à l'origine de la création de l'ONG Thamed, ou bien d'anciens rebelles comme Mohamed Ajidar et Ahmed Ouaghaya à la tête de l'ONG Croisade. Tous sont dans l'orbite du régime, moyen pour l'État de s'assurer une loyauté minimale.

126 Entretien avec un opérateur économique appartenant à ce cercle, Niamey, mai 2016.

127 Entretien avec un conseiller à la primature, Niamey, mai 2016.

Enfin, les canaux économiques et commerciaux sont mobilisés en ce sens, à travers l'octroi de marchés publics ou de marchés de sous-traitance. Cherif Ghabidine¹²⁸, décédé début 2016, s'était imposé comme le bénéficiaire privilégié des marchés publics dans la région d'Agadez et entretenait de nombreux anciens rebelles, employés directement ou en capacité d'assurer des marchés de sous-traitance¹²⁹. Cela aboutit à des configurations contradictoires où des acteurs, qui ne cachent pas leur hostilité à l'État central, travaillent pour l'un des principaux barons du régime actuel.

Ces mécanismes d'allocation des rentes permettent donc d'intégrer des acteurs potentiellement hostiles à l'État et de les fidéliser à court terme, sans que cela n'assure à long terme leur intégration dans la société et la vie politique nigérienne, ni ne les convainque d'abandonner définitivement la lutte armée. La limite inhérente de ce modèle est qu'il repose essentiellement sur une rente financière fragile. D'une part, étant pour partie issue de l'aide internationale, cette rente n'est donc pas entièrement maîtrisée par l'État nigérien. D'autre part, la disponibilité de cette rente dépend de la situation financière de l'État, laquelle est aujourd'hui des plus fragiles¹³⁰. La suspension annoncée par le Président de l'ensemble des conseillers qui constituent une part importante de ce réseau traduit les limites de ce système dispendieux, le pouvoir gageant sur le fait que le boom aurifère amortisse le choc généré par la suspension des salaires, en moyenne de l'ordre de 300 000 FCFA par conseiller¹³¹.

CRI – MNA : même combat sous des formes différentes ?

En janvier 2014, un mouvement de la société civile nigérien a vu le jour à Agadez : le Collectif pour le Renouveau et l'Innovation (CRI). Ce mouvement, composé de jeunes principalement originaires d'Agadez, se présente comme « collectif d'associations engagées dans la lutte pour l'amélioration des conditions de vie des populations et ce dans le strict res-

128 Cherif Ghabidine était un opérateur économique arabe du Niger. Il fut également député d'Agadez et est resté jusqu'à son décès le principal argentier du parti au pouvoir, le PNDS.

129 Entretien avec plusieurs notables d'Agadez, Agadez, janvier 2016

130 Voir par exemple, *Africa Intelligence*, « Niger: les comptes publics dans le rouge », 19 juillet 2016.

131 Entretien avec un conseiller à la primature, Niamey, mai 2016.

pect des lois de la République »¹³². Vindicatif dans ses prises de positions (notamment contre le manque de retombées de l'exploitation minière à Agadez), le mouvement a mobilisé des fils d'anciens rebelles (dont son secrétaire général El Kontchi Mohamed Aoutchiki), et a organisé des manifestations, jusqu'à ce que différents canaux remontant au pouvoir central soient mobilisés pour freiner ses ardeurs : interdiction de manifestation prononcée à l'encontre du CRI par le maire d'Agadez¹³³, faute de récépissé délivré pour lui reconnaître le statut d'association. Cette interdiction aurait provoqué la colère d'une partie de la jeunesse de CRI, qui aurait ainsi été ramené au calme dans la nuit par l'entremise des réseaux du président du conseil régional sur demande du pouvoir central à Niamey. 10 membres du CRI, dont le Coordonateur Rachid Kollo, ont également été emprisonnés en février 2014 pour avoir organisé une manifestation sans autorisation. Pourtant, jamais cette jeunesse du CRI ne basculera dans la violence, grâce aux efforts de multiples intermédiaires s'activant sans compter, pour parler tout aussi bien aux jeunes qu'à la partie étatique, obtenant des concessions des deux côtés. Cette manière de faire nous semble emblématique des ressorts nigériens efficaces de prévention de l'escalade violente.

La destinée du CRI offre un contraste saisissant avec celle du MNA, son pendant malien créé en novembre 2010 par plusieurs jeunes originaires de différentes régions du Mali. L'objectif n'est pas très éloigné de celui du CRI si l'on en croit sa déclaration de création : « défendre et valoriser la politique pacifique afin d'atteindre les objectifs légitimes et de recouvrir tous les droits historiques spoliés du peuple de l'Azawad dans sa diversité », en « condamnant la violence et le terrorisme sous toutes leurs formes ». Si le MNA n'a pas été gêné au départ, étant même autorisé à organiser son Congrès à Tombouctou, l'emprisonnement de deux de ses leaders dont Moussa Ag Acharatoumane à la suite de ce Congrès (pour des vols de voitures présumés), a eu pour effet de radicaliser le mouvement qui, avec la jonction d'autres forces rebelles et d'autres tribus (notamment les Ifoghas) deviendra un an plus tard le MNLA. Au Niger l'emprisonnement des jeunes manifestants fut le paroxysme de la crise, déclenchant de part et d'autre des initiatives vers l'apaisement. Au Mali, l'emprisonnement des leaders du MNA fut, par le biais des réseaux sociaux immédiatement mobilisés,

132 Communiqué de création, janvier 2014.

133 Mahamadou Issoufou, « [Niger : une manifestation interdite à Agadez](#) », *RFI*, 30 janvier 2014.

présenté par ses sympathisants comme le signe de l'impossibilité de dialogue avec l'État¹³⁴.

Cette différence de trajectoire peut être expliquée, entre autres causes par l'absence d'acteurs activables par le pouvoir malien pour décourager cette jeunesse fougueuse. Toutefois, cela tient en partie au fait qu'en 2010, la dynamique à l'œuvre était déjà propice à la préparation d'un mouvement armé, ce qui n'était probablement pas le cas début 2014 au Niger.

Le Mali a aussi consenti des efforts en matière d'intégration politique. Citons notamment la nomination du premier ministre touareg Ag Hamani en 2002, tandis que d'anciens chefs de front furent nommés à des postes stratégiques : Zeidan Ag Sidilamine, ou même Iyad Ag Ghaly, nommé conseiller à la présidence de la République en 2007. Toutefois, les réactions des bases rebelles à ces nominations semblent diverger dans les deux pays. Elles peuvent alternativement être considérées comme des trahisons ou des victoires de la cause. Les deux discours coexistent dans les deux pays mais le registre de la disqualification des leaders absorbés par l'État est sans doute plus ouvert au Mali¹³⁵. Une hypothèse est que les bases respectives des responsables sont plus polarisées au Mali qu'au Niger, chaque cooptation d'un chef provoquant le ressentiment parmi ceux qui ne se reconnaissent pas en lui. Une seconde hypothèse tient à la plus faible capacité des mouvements rebelles à engendrer de nouveaux chefs au Niger : bien peu de nouvelles figures contestataires ont émergé au Niger après que les chefs du MNJ aient été absorbés par l'État. Dès lors, ces chefs demeurent les figures incontournables (ils sont toujours « devant ») en dépit des critiques à leur endroit émanant des jeunes activistes touaregs. Au Mali, au contraire, le MNA a représenté un vivier de jeunes militants charismatiques qui ont su partiellement reléguer la vieille garde rebelle et survivre à la disparation précoce du leader en qui ils avaient le plus confiance, Ibrahim Ag Bahanga.

134 Une hypothèse non absurde pourrait être formulée à propos des emprisonnements politiques au Niger, comme mode d'intimidation puis d'absolution de la dissidence.

135 Cette suggestion n'a pas de caractère scientifique mais s'appuie sur la fréquentation assidue depuis de longues années des rédacteurs de ce rapport des réseaux sociaux sympathisants des causes touarègues respectivement au Mali et au Niger.

L'USAGE DE LA DISSUASION ARMÉE

L'usage de la force par les militaires maliens et nigériens a souvent été parmi les ingrédients ayant nourri la rébellion dans l'histoire de ces États, qu'il s'agisse, au Niger, des événements déjà mentionnés de Tchintabaraden, ou bien, au Mali, de la répression des premiers incidents de 1963 précédemment évoqués ou de l'occupation de Tinzawaten en septembre 2007 provoquant la reprise des hostilités par Ibrahim Ag Bahanga. Ce qui est ici en cause n'est pas le problème de l'usage de la force en tant que tel, mais le fait que cet usage ait souvent été l'occasion d'exactions sur les populations civiles. Les armées, et singulièrement celle du Mali depuis 1963, étant associées à cette image, il leur est très difficile d'opérer un redéploiement au nord sans que cette seule perspective soit un motif d'engagement armé. Ainsi, la seule construction des casernes militaires dans le cadre du PSPSDN à partir de 2009 dans le nord du pays a provoqué l'ire de nombreux Touaregs au Mali¹³⁶.

Toutefois, une fois la rébellion déclenchée, le recours à la force – ou la menace du recours à la force – peut s'avérer fortement dissuasif, singulièrement quand l'engagement des rebelles est fondé sur des motivations fragiles ou construit sur une coalition d'intérêts divergents. Ainsi, parmi les causes de la démobilisation nigérienne en 2009, le déploiement des deux hélicoptères MI25 par les FAN contre les forces du MNJ a été, si l'on en croit les témoignages recueillis auprès de combattants de MNJ, déterminant¹³⁷. Dans un contexte de tiraillements entre les chefs du mouvement et la base, de contestation des motivations réelles des chefs, ces frappes ont découragé ladite base de poursuivre un combat qui n'en valait pas la peine. Ce sentiment, très présent dans les rangs combattants du MNJ, est toujours solidement ancré aujourd'hui¹³⁸, certains ex-combattants déclarant avoir pris conscience que la cause n'était pas suffisamment sincère-

136 Outre le fait que cette construction ait fait partie des griefs exprimés par le MNLA, de nombreux entretiens conduits auprès de civils ont confirmé ce sentiment. Voir aussi Ag Youssouf *et al.*, 2012.

137 Yvan Guichaoua, « Circumstantial Alliances and Loose Loyalties in Rebellion Making: The Case of Tuareg Insurgency in Northern Niger (2007-2009) » in Guichaoua Yvan (ed.), *Understanding Collective Political Violence*, Palgrave-Macmillan, 2011.

138 De nombreux entretiens conduits à Agadez en janvier 2016 confirment cette impression.

ment défendue pour risquer sa vie. Pour d'autres ex-combattants nigériens rencontrés, cette pression militaire nigérienne et le risque désormais avéré de frappes par les FAN dans les montagnes de l'Air a simplement modifié la manière de penser la rébellion. L'un d'eux s'exprime en ce sens : « la jeunesse de l'Air ne lancera plus jamais de rébellion depuis les montagnes pour se faire tirer dessus. S'il y a une rébellion, elle se fera dans les villes, là où les rebelles seront protégés des frappes aériennes. Les jeunes ont tenu des réunions pour discuter de cela¹³⁹ ».

Depuis la fin du MNJ, cette dissuasion armée s'est même renforcée par la présence militaire américaine et française qui constitue dans l'analyse risques/bénéfices, un paramètre essentiel. Un ancien chef rebelle interrogé à ce sujet en convient : « aucune rébellion qui ne soit accompagnée par les Français ou les Américains ne pourra marcher, ce serait du suicide¹⁴⁰ ». Il ne fait guère de doute que si le régime nigérien a fait appel à cette présence armée occidentale pour lutter contre le terrorisme, il mise aussi sur elle pour décourager d'éventuels rebelles de passer à l'acte¹⁴¹.

Tirant sans doute les leçons du succès des MI25, le président Amadou Toumani Touré avait lui aussi fait appel dès le mois de janvier 2011 à des pilotes d'Europe de l'est pour soutenir ses maigres moyens aériens, mais l'étendue de la base militante était telle et les moyens militaires engagés par le MNLA et Ansar Dine (grâce à l'appui d'AQMI) ont rendu cette menace de dissuasion armée vaine. L'engagement de milices armées composées de combattants originaires du nord participe également de cette logique d'usage de la force, reflétant l'impuissance des forces armées régulières.

RÉPONSES INSTITUTIONNELLES : VIEILLES RECETTES ET INNOVATION ÉTATIQUE

L'antienne de la décentralisation

La question de la décentralisation, au Niger comme au Mali, est ancienne et a largement précédé les rébellions. Toutefois, le processus de décentralisation a toujours connu ses plus grandes avancées (sur le plan national) à la faveur des rébellions. Ainsi, les accords de paix des rébellions de 1990 ont consacré l'idée de « décentralisation » pour le Niger (Accord

139 Entretien avec un ex-combattant du MNJ, Agadez, janvier 2016

140 *Ibid.*

141 Entretien avec un conseiller à la présidence du Niger, Niamey, mai 2016.

de Ouagadougou en 1995) et de « statut spécial » pour le Mali (Pacte National de 1992) en guise de réponse aux revendications nationalistes exprimées par les groupes armés rebelles. De même, l'Accord d'Alger de 2006 au Mali insiste largement sur le renforcement de la décentralisation, notamment en réclamant un renforcement des transferts de compétences et un appui à la régionalisation à Kidal. Si l'absence d'accord de paix à la suite de la rébellion de 2007 au Niger permet plus difficilement d'évaluer la place de la décentralisation dans l'obtention de la paix, l'adoption de la loi sur la régionalisation en 2008 semble répondre à l'action du MNJ. Enfin, le processus de régionalisation est au cœur des Accords d'Alger censés mettre un terme à la rébellion de 2012 au Mali. La décentralisation a donc constitué, fort logiquement, la réponse la plus directe aux revendications autonomistes des différents groupes armés rebelles depuis 1990.

Les revendications en matière de décentralisation procèdent de trois dimensions : la recherche d'une autonomie dans l'action publique locale (accès aux ressources publiques, développement de coopérations directes avec les bailleurs sans transiter par l'administration centrale) ; la recherche d'une appropriation partielle des ressources originelles localisées au nord ; la recherche de postes électifs afin d'accroître la représentation nationale des communautés.

Les trajectoires des deux États donnent à voir des engagements assez similaires en matière de décentralisation : phase de communalisation (1998 au Mali, 2004 au Niger) au lendemain des « grandes rébellions » de 1990, puis basculement vers la régionalisation (2011 au Niger, à venir au Mali). Paradoxalement le Niger a longtemps accusé un retard par rapport au Mali¹⁴². L'engagement d'Alpha Oumar Konaré et de l'équipe d'Ousmane Sy a en effet placé le Mali au rang des pays pilotes en matière de communalisation dès 1993, tandis que le processus accusa beaucoup de retard au Niger. Par la suite, le Niger a rattrapé son retard au point de montrer la voie à travers un processus de régionalisation qui a effectivement donné naissance à des conseils régionaux élus depuis 2011. Reste que dans les faits, le Mali comme le Niger souffrent des mêmes maux en matière de décentralisation : faible mobilisation des ressources, transferts de com-

142 Olivier de Sardan, « Des pouvoirs locaux dans l'attente de la décentralisation au Niger », in Claude Fay et al., *Décentralisation et pouvoirs en Afrique*, IRD, 2006.

pétences limités, sous-dotation financière des collectivités territoriales¹⁴³. Les deux États connaissent une « effectivité duale »¹⁴⁴, effective sur le plan juridique, mais très relative sur le plan pratique du fait principalement de l'inaction des États. Le Niger n'est pas en reste de ce point de vue. Si la décision de modifier le code minier en 2013 afin d'assurer une rétrocession de 15 % des recettes minières aux collectivités territoriales a suscité l'enthousiasme¹⁴⁵, dans les faits, les recettes promises ne sont pas rétrocédées¹⁴⁶. Lorsque l'on sait que la redistribution des recettes uranifères était au cœur des revendications du MNJ, cela est de nature à relativiser l'effectivité de la décentralisation en matière de consolidation de la paix.

L'effectivité du lien entre décentralisation et paix reste en question et mériterait une étude spécifique à ce sujet. Si le processus permet l'émergence légitime (par l'onction de la population) d'anciens chefs rebelles à des postes à responsabilité (les cas ne manquent pas au Niger, à l'exemple de Mohamed Anako, président du conseil régional d'Agadez), ce processus peut également être source de conflictualité. Là se situe peut-être la différence entre le Niger et le Mali. Au Mali, à de nombreux égards, la décentralisation a aiguïé les tensions intercommunautaires : revendication par la force de la création d'une municipalité (Ibrahim Ag Bahanga en 1999) ; tensions intercommunautaires autour de l'octroi des marchés publics ; rivalités intratribales (Kel Adagh en 1999 à Kidal), intertribales (entre Ifoghas et Imghad lors des élections municipales en 2009) et intercommunautaires (entre Arabes et Touaregs lors des élections législatives en 2007). Ces dernières rivalités ont indéniablement alimenté la dynamique d'engagement rebelle en 2011. Au Niger, si les rivalités entre autorités traditionnelles et collectivités territoriales sont connues, la décentralisation n'a pas généré autant de tensions, bien que des rivalités entre réseaux puissent exister

143 Mathieu Pellerin, « Le Sahel dans tous ses États », in Thierry de Montbrial et Dominique David (dir.), *Climat : une nouvelle chance ?*, Ramsès, 2016 ; Daouda Mamadou Marté, « La décentralisation des services sociaux de base au Niger : où en sommes-nous ? », *Revue africaine de la recherche en éducation*, 1/4, 2012, p. 79-87

144 Daouda Mamadou Marté, « La décentralisation des services sociaux de base au Niger : où en sommes-nous ? », *op. cit.*

145 Stephanie Pezard et Michael Shurkin, *Achieving Peace in Northern Mali. Past Agreements, Local Conflicts, and the Prospects for a Durable Settlement*, RAND Corporation, 2015.

146 Entretien avec un responsable du ROTAB, Niamey, mai 2016.

comme le démontrent depuis deux ans les tentatives de déchéance du maire d'Iferouane ou du président du conseil régional d'Agadez¹⁴⁷. En somme, il apparaît que la décentralisation peut aggraver des lignes de fracture, singulièrement communautaires, préexistantes. Là encore, la moindre polarisation des identités tribales au Niger protège partiellement le pays de ces risques.

La HACP : une institution innovante ?

À certains égards, le Niger a entamé une phase de *peacebuilding*, avec pour instrument institutionnel privilégié de consolidation de la paix, la HACP. Son fonctionnement a peu évolué depuis 1995 lorsque le Haut-Commissariat à la Restauration de la Paix a été créé comme outil de mise en œuvre de l'Accord de paix post-rébellion. Sa présidence confiée à Mohamed Anako, dernier rebelle à avoir signé l'Accord, constituait une garantie d'inclusion de ce dernier dans le processus de décision. La rébellion du MNJ en 2007 obligea le pouvoir en place à rénover cet outil en le rebaptisant en 2010 Haute Autorité pour la Réconciliation Nationale et la Consolidation Démocratique, avant qu'il ne devienne en 2011 la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix. Depuis 2010, il est notable que deux militaires se soient succédé à la tête de l'institution, en la personne du Colonel Lawal Chekou Koré, personnalité toubou qui prendra la tête de la DGDSE, puis du Colonel Abou Tarka. Cela pourrait dénoter du changement d'approche entamé en 2009 contre le MNJ, à savoir une posture de fermeté à l'égard des zones considérées par la HACP comme « fragiles ». La HACP constitue donc le fil rouge institutionnel qui relie le processus de paix de 1990 à aujourd'hui, avec en prime un activisme inégalé, la HACP outrepassant le rôle qui lui était à l'origine dévolu pour s'impliquer dans l'ensemble des dossiers susceptibles de fragiliser l'État nigérien, à Diffa, Tillabery ou à Agadez¹⁴⁸. En ce sens, la Haute Autorité redéfinit son rôle à l'aune des priorités sécuritaires et politiques auxquelles le Niger doit faire face.

Le portage politique à très haut niveau (présidence) dont jouit la HACP est l'une de ses forces, à la différence du Mali où le dossier de la construction de la paix n'a jamais fait l'objet d'un portage politique fort et durable, y

147 Entretien avec un élu d'Agadez, Agadez, janvier 2016.

148 Entretien avec Abou Tarka, Niamey, mai 2016.

compris dans des composantes du processus telle que la décentralisation. Ce portage de la HACP n'est d'ailleurs pas sans créer de jalousies au sein de l'appareil d'État, certains jugeant que l'institution grignote sur certains ministères souverains et absorbe la SDS (Stratégie de Développement au Sahel). Erigée comme partenaire incontournable des bailleurs internationaux dans le domaine (très vaste et extensible à l'envi) de la paix au Niger, la HACP est devenue le guichet unique de ceux qui aspirent à profiter de l'aide internationale, au premier rang desquels figurent les anciens rebelles. En saupoudrant nombre de petits projets au profit des acteurs locaux qui comptent et qu'il faut contenter, la HACP se rend indispensable à l'égard de ces derniers, et crée un vaste réseau d'informateurs plus ou moins obligés, qui sont d'une grande utilité pour l'État en matière de sécurité du territoire¹⁴⁹. Elle constitue à la fois une chambre d'enregistrement des alertes sécuritaires et une caisse de régulation des tensions, intervenant « aux quatre coins du pays » dès lors qu'une tension se dessine. Son responsable Abou Tarka n'en fait cependant pas l'outil ultime de résolution des conflits, tout juste y voit-il un instrument permettant de « gagner les cœurs et les esprits »¹⁵⁰. C'est là, peut-être que se situe la limite de la HACP en matière de *peacebuilding*.

La HACP est parvenue à un subtil équilibre. Mis à part son rôle en matière d'alerte précoce et de gestion de crise, l'institution joue un rôle important en matière de paix sociale. Elle représente toujours le symbole des caravanes de la paix qui continuent de sillonner le nord du Niger pour répandre un message de paix et s'assurer qu'il soit effectivement compris par tous, au passage en contribuant systématiquement à marquer l'empreinte de l'État du Niger jusque dans les zones les plus reculées du pays¹⁵¹. Il est notable que la HACP impose d'ailleurs aux bailleurs extérieurs de rester au premier plan dans les projets financés par ces derniers. Là encore, le souci est d'affirmer la présence de l'État afin d'éviter que son absence puisse être perçue comme de la faiblesse par des entrepreneurs d'instabilité. Sa dépendance financière aux bailleurs extérieurs constitue sans doute sa principale faiblesse.

Au contraire du Niger, le Mali ne dispose d'aucune structure semblable qui œuvre pour la consolidation de la paix de manière continue depuis

149 *Ibid.*

150 Entretien avec Abou Tarka, Niamey, juin 2016.

151 *Ibid.*

1990, encore moins depuis 1963. Le Commissariat au Nord, créé spécifiquement pour la mise en œuvre du Pacte National, ainsi que l'ADN (Agence de Développement pour le Nord du Mali) auraient pu constituer des instruments semblables s'ils n'avaient pas perdu de leur légitimité avec la nomination à leur tête d'acteurs qui souffraient d'un manque d'inclusivité puisqu'appartenant à la communauté Imghad. D'ailleurs, l'ambition nigérienne de se démarquer de ces institutions très marquées par des biais communautaire semblait claire si l'on en croit Abdoul Karim Saidou : « refusant de suivre l'exemple malien où le Pacte national de 1992 a institué un Commissariat au Nord, le Gouvernement (nigérien) n'entendait pas faire du HCRP une institution au profit d'un groupe ethnique ou d'une région particulière¹⁵² ». Là encore, le même constat que celui établi à propos du processus d'intégration peut être dressé. Dans le cadre d'un processus de *peacemaking* compliqué et traversé par des rivalités intercommunautaires, sous-représenter certaines de ces communautés à la tête des institutions en charge de la mise en œuvre de l'accord de paix ne peut que menacer ce processus.

MILICES ET DIVISIONS POUR AFFAIBLIR

Les rébellions au Niger et au Mali se sont largement érodées ou éteintes du fait de divisions intestines, reflets des processus de mobilisation désordonnés mentionnés plus haut. Aucune n'a échappé à cette règle, à l'exception peut-être de la rébellion malienne de 2006 largement concentrée à Kidal et dont la dissidence d'Ibrahim Ag Bahanga a pu être feinte pour conserver un foyer rebelle actif au cas où la paix ne donnerait pas d'issue satisfaisante pour les populations kidaloises¹⁵³.

Ces divisions ne sont pas seulement la résultante de la dimension composite des rébellions. Elles ont souvent été encouragées par les États nigérien et malien, une stratégie éprouvée dans bien d'autres contextes dont

152 Abdoul Karim Saidou, *La problématique de la gestion post-conflit au Niger. Analyse de la politique de réinsertion des ex-combattants touaregs*, Université de Ouagadougou, 2009.

153 Entretien avec un proche d'Ibrahim Ag Bahanga, Bamako, novembre 2015.

le Tchad¹⁵⁴. Certains observateurs nigériens mentionnent le rôle joué par l'État dans la création du FPN et du FFR, par l'entremise de Rhissa Ag Boula, afin d'affaiblir le MNJ en 2008 et 2009¹⁵⁵. Dans les rébellions maliennes de 1990 et 2006, l'État malien a su, avec l'appui de l'Algérie, diviser les groupes rebelles en s'appuyant sur certains acteurs clés, notamment Iyad Ag Ghaly, mais aussi Zeidan Ag Sidilamine. Ces stratégies court-termistes ont nourri des rivalités intercommunautaires, faisant le lit de rébellions futures. Nous pouvons ainsi évoquer l'instrumentalisation croisée par l'État malien des Imghads et des Ifoghas, jouant de leurs rivalités historiques statutaires anciennes¹⁵⁶. L'appui apporté au Général Gamou et aux Imghads au détriment des Ifoghas de Kidal a ainsi constitué un mobile de rébellion tant en 2006 qu'en 2011. Il conviendrait d'analyser plus précisément si les instrumentalisation de l'État nigérien ont produit historiquement des résultats similaires.

Ces stratégies ne se sont pas seulement limitées à diviser de l'intérieur les mouvements rebelles par la promotion d'un ou plusieurs acteurs en son sein. Elles se sont également traduites par des formes d'appuis matériels destinées à la création ou à l'entretien de mouvements associatifs rivaux (comme au Niger en 2007) qui servent à casser la propagande des groupes armés, et surtout par des soutiens à la création de milices civiles. Le cas des milices Imghad et Arabe formées par le président ATT pour casser la rébellion d'Ibrahim Ag Bahanga en 2008 et 2009, mais aussi officieusement pour reprendre le contrôle des routes trafiquantes, est ici questionné¹⁵⁷. La même stratégie a été reproduite par les nouvelles autorités maliennes à

154 Debois Marielle, *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerres*, *op. cit.*

155 Entretiens avec plusieurs acteurs de la rébellion nigérienne, Niamey, mai 2016.

156 Dans l'ordre statutaire précolonial, les Imghads sont les tributaires des groupes nobles, dont font partie les Ifoghas. La décolonisation et le projet socialiste égalitaire du premier président malien Modibo Keita ont de facto sapé (mais pas tout à fait anéanti) cet ordre. La chefferie et les hiérarchies traditionnelles, synonymes d'asservissement, n'avaient plus droit de cité dans le Mali indépendant (Cf. Pierre Boilley, *Les Touaregs Kel Adagh*, *op. cit.*, 1999). La rhétorique du Nord féodal et esclavagiste est encore un ressort vif de la contre-propagande étatique face aux rébellions.

157 Un câble wikileaks fait par exemple référence à l'implication d'un important officier berabiche dans le trafic de drogue.

travers l'appui à la création du GATIA et aux milices des Arabes Lamhar en 2015.

La formation de milices d'autodéfense est loin d'être une singularité malienne. Si cela est moins connu, le Niger n'est pas en reste de ce point de vue. En effet, les rébellions touarègues et toubou en 1991 ont engendré la prolifération des Mouvements d'Autodéfense dans les communautés peulhs et arabes. D'où la naissance dans le Manga de la Milice peulh de Diffa et de la Milice Arabe de N'Guigmi. Dans l'Azawak, deux Milices Arabes opéraient dans la zone de Tassara, le Comité d'Autodéfense (CAD) et le Comité de Vigilance de Tassara (CVT). Selon Emmanuel Grégoire, ces créations ont reçu l'aval du Premier ministre Amadou Cheffou¹⁵⁸. Toutefois, ces appuis à la formation de civils n'ont pas produit les mêmes conséquences désastreuses qu'au Mali. Plusieurs explications peuvent être invoquées pour expliquer ces différences : les polarisations tribales sont moindres au Niger et donc les ressentiments postérieurs aux affrontements intercommunautaires s'avèrent atténués ; considérant que les milices de Tassara ont été officiellement dissoutes, on peut supposer que l'État nigérien ne s'enferme pas dans des relations d'interdépendances avec ces acteurs para-étatiques mais s'en détachent ou les utilisent à d'autres fins une fois la paix obtenue ; l'escalade de violence est probablement mieux anticipée et désamorcée de par la mobilisation d'un réseau important d'informateurs et de médiateurs.

La tendance des autorités postcoloniales à s'appuyer sur des acteurs para-étatiques comme mode de gestion du pouvoir est loin d'être une innovation. Les autorités coloniales usaient fréquemment de ces modalités de gestion du pouvoir faute de moyens, ou de volonté¹⁵⁹. Pareille configuration prévalait singulièrement dans l'espace saharo-sahélien, dont l'étendue rendait la gestion du territoire couteuse en ressources humaines. L'appui sur des acteurs locaux – relais coloniaux (dont la figure du goumier) – constituait ici un moyen important d'assurer l'*indirect rule*, au point de s'immiscer dans les successions tribales. Il était doublé fréquemment de jeux d'instrumentalisation communautaire, les autorités coloniales appuyant certaines tribus pour affaiblir leurs voisines. Le cas des Ifoghas,

158 Emmanuel Grégoire, *Touaregs du Niger, Le destin d'un mythe*, Karthala, 1999 rééd. 2010, p. 58.

159 Jeffrey Herbst, *States and Power in Africa*, Princeton University Press, 2000.

relais des autorités coloniales dans les montagnes de l'Adrar et qui ont même combattu les rebelles Ouillimiden, est bien documenté¹⁶⁰. Dans l'Aïr, l'autorité coloniale s'appuya sur les Kel Ewey. Il en résulta d'importants affrontements entre cette tribu et les groupes résistants de Kaocen¹⁶¹.

Reste qu'aujourd'hui, ces stratégies de régulation de l'ordre au Sahara par une force paraétatique ne sont plus suffisantes. Si elles permettent d'affaiblir des mouvements rebelles, comme ce fut le cas avec les milices arabes et imghad qui ont eu raison d'Ibrahim Ag Bahanga en 2008, elles ne peuvent assurer un ordre régulateur dans un contexte de disparition des grandes confédérations tribales¹⁶². Le fractionnement des tribus maliennes, en cours depuis le début des années 2000 du fait de « *l'empowerment* » de nouvelles familles enrichies grâce à l'économie grise, renforce cette tendance de fonds. Cette économie grise (qui justifie souvent la possession d'une arme), couplée aux séquences rebelles depuis 1990, a généralisé l'accès aux armes à toutes les fractions, privant une tribu de la capacité d'assurer une « stabilité hégémonique¹⁶³ ». Comme nous allons le voir dans la partie suivante, cette « stabilité hégémonique » peut toutefois être garantie par des réseaux.

L'ÉCONOMIE GRISE COMME FACTEUR D'INTÉGRATION ET SOUPAPE SOCIALE ?

L'économie grise constitue un « phénomène pharmakon », à la fois poison et remède¹⁶⁴. Indéniablement, elle constitue un phénomène d'amplification, voire de déclenchement de la rébellion comme nous l'avons déjà exposé. En revanche, une lecture attentive de la situation nigérienne

160 Pierre Boilley, *Les Touaregs Kel Adagh : dépendances et révoltes, du Sudan français au Mali contemporain*, Karthala, 1999 rééd. 2012, p. 94-95.

161 Frédéric Deycard, *Les rébellions touarègues du Niger : combattants, mobilisations et culture politique*, op. cit., 2011.

162 Stephanie Pezard et Michael Shurkin, *Achieving Peace in Northern Mali. Past Agreements, Local Conflicts, and the Prospects for a Durable Settlement*, op. cit., 2015.

163 Charles Kindleberger, *The World in Depression 1929–1939*, University of California Press, 1973.

164 Cette image est empruntée au chercheur Reda Benkirane dans le cadre de travaux qui n'ont pas encore été publiés.

actuelle oblige à relativiser sa seule dimension belliqueuse. En effet, l'économie grise peut être vue comme l'un des facteurs de la stabilité relative du nord du Niger actuellement.

Cette activité occupe plusieurs centaines de jeunes ex-rebelles jamais réintégrés ni réinsérés, dont le seul capital à faire valoir est celui du manie- ment des armes et de la maîtrise des routes sahariennes (que le tourisme en déclin ne permet plus de valoriser). Elle constitue ainsi une soupape sociale, mais susceptible de se muer en violence armée comme nous l'avons observé au Mali au cours des années 2000. Les vertus intégratrices de l'économie grise tiennent à la structuration de ses réseaux. Quand elle est l'enjeu de rivalités entre réseaux étatiques et réseaux autonomes voire liés à d'anciens rebelles, elle peut constituer un *driver* de conflictualité, ainsi que le cas de la rébellion malienne en 2011 l'a très clairement illus- tré¹⁶⁵. Au contraire, l'économie grise devient productrice d'intégration dès lors que ses réseaux sont pilotés par un ou des hommes appartenant au cercle du pouvoir faisant de cette économie grise un ressort de la construc- tion de l'État¹⁶⁶. Celui-ci étant compris comme un « État rhizome¹⁶⁷ », dont l'économie grise est une branche importante. Dès lors que ces réseaux sont suffisamment puissants pour canaliser, voire neutraliser l'implication d'ac- teurs autonomes dans l'économie grise, celle-ci devient intégratrice. C'est la configuration qui prévaut largement au Niger actuellement. Des acteurs puissants ayant bénéficié de ce système d'intégration nigérien ont réussi à imposer une situation de quasi-monopole, leur permettant de recruter au sein de toutes les communautés (Arabes, Touaregs, Toubous) pour neutra- liser le risque de polarisation communautaire. Ces acteurs, qui se ramifient eux-mêmes au système d'intégration, n'ont donc aucune raison objective de chercher à le contester, ce qui renforce la stabilité du régime. Ceci ne revient pas à dire qu'il n'existe aucun réseau concurrent au Niger, les cou- pures de convoi étant assez fréquents de ce point de vue, mais que ces quelques réseaux autonomes sont trop isolés pour constituer un embryon de rébellion. Là repose toute la différence avec le Mali, où la rébellion a été largement favorisée par la rivalité entre groupes narcotrafiquants, à

165 Wolfral Lacher, *Organised Crime and Conflict in the Sahel-Sahara Region*, Carnegie Endowment for International Peace, 2012.

166 Jean-François Bayart *et al.*, *La Criminalisation de l'État en Afrique*, Complexe, 1997.

167 Jean-François Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Fayard, 1989.

l'origine de nature intercommunautaire. Dès lors que l'État malien choisit d'appuyer certains groupes en 2008 et d'en faire des milices, cela ne peut qu'exacerber les tensions entre communautés.

Cette situation ne constitue bien entendu pas un idéal type à atteindre, étant par essence fragile et risquée, mais est un état de fait objectif, construit au gré de la pénétration de cette activité lucrative dans l'économie saharienne et que les États n'étaient pas en mesure ou ne voulaient pas juguler. Cette réalité doit être considérée afin d'expliquer comment la paix est assurée, y compris lorsqu'il s'agit d'une paix sociale largement achetée et précaire. Sa fragilité tient intrinsèquement au fait que l'économie grise, qu'il s'agisse de la contrebande ou des trafics, est une activité transnationale dont les déterminants échappent aux acteurs nationaux et locaux. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, la fermeture de la frontière algérienne consécutivement au déclenchement de l'opération Serval a drastiquement freiné le commerce de voitures d'occasion entre Tamanrasset et Agadez, créant plusieurs centaines de (jeunes) chômeurs dans cette dernière ville¹⁶⁸.

Les deux configurations qui prévalent au Mali et Niger sont toutes deux porteuses d'un risque : celui que les réseaux de l'État ne soient plus essentiels au fonctionnement de l'économie grise et ainsi que ses acteurs s'émancipent de celui-ci. Le risque au Mali ne serait plus seulement de voir des groupes rivaux rentrer en confrontation (actuellement CMA contre Plateforme), mais que l'ensemble des groupes armés au nord s'entendent autour d'un *modus operandi* qui exclue l'État de cette économie grise. Objectivement, les réseaux de l'économie grise au nord du Mali n'ont plus aucune raison (administrative, logistique, sécuritaire) de s'appuyer sur les réseaux étatiques (services de renseignement, forces de sécurité) étant donné que les groupes armés contrôlent quasi intégralement le nord. Au Niger, le risque porte sur le fait que le réseau dominant s'affaiblisse, soit par l'usure du pouvoir en place, soit par un dysfonctionnement du réseau qui aboutirait à son étiolement. Cela contribuerait à l'émergence de réseaux autonomes susceptibles de déstabiliser l'équilibre précaire trouvé par le Niger.

Cette économie grise devient centrale dans les dynamiques de construction et de consolidation de la paix. Elle constitue un point de départ des

168 Entretien avec plusieurs anciens vendeurs de voitures d'occasion, Agadez, mai 2016.

crises comme nous l'avons vu, mais également un point d'arrivée de celles-ci, représentant de ce point de vue un défi pour les ingénieurs internationaux de la paix peu à l'aise pour prendre en compte l'économie criminelle dans la dynamique de paix. La crise et la sortie de crise apparaissent comme deux moments d'une seule et même séquence de reconfiguration de l'économie politique régionale.

MÉDIATIONS EXTÉRIEURES

Nous avons vu que les interférences extérieures dans les affaires sahéliennes pouvaient être sources de basculement dans l'action violente. Ces interférences expliquent pour une large part pourquoi ces États sont en même temps des médiateurs incontournables des crises au Mali et au Niger via leurs réseaux de patronage respectifs au sein des groupes rebelles et par leurs moyens de pression (fermeture de frontière, répression des trafics, blocus des approvisionnements, etc...). Toutes les rébellions ont été éteintes par l'intervention de médiateurs régionaux, parfois couplés (généralement sans concertation) avec des médiations intercommunautaires à l'échelon local comme nous le verrons par la suite. Si ces médiations régionales sont destinées officiellement à rassembler les chefs des principaux groupes armés autour de l'Accord de Paix, elles ont également pour objectif inavoué de satisfaire les intérêts de ces médiateurs intéressés. Piloter les processus de paix de ces rébellions est un moyen de contrôler les dynamiques géopolitiques dans leurs Suds.

L'Algérie a toujours été soucieuse d'empêcher que les rébellions touarègues du Mali autant que du Niger ne débordent sur leur territoire et ne se propagent à leurs propres communautés touarègues. Elle a donc oscillé entre position répressive à l'égard de la rébellion de 1963 (fermeture de la frontière et droit de poursuite en faveur de l'armée malienne), sur fonds d'appartenance politique commune avec le pouvoir socialiste malien¹⁶⁹, et position de médiateur biaisé qui soutient une figure rebelle lui étant favorable. Comme nous l'avons dit précédemment, les rébellions de 1990, 2006 et 2012 ont toutes été éteintes par l'entremise du pouvoir algérien

169 Pierre Boilley, « Géopolitique africaine et rébellions touarègues. Approches locales, approches globales (1960-2011) », *op. cit.*, 2011.

en s'appuyant à chaque reprise sur Iyad Ag Ghaly¹⁷⁰, mais aussi certains leaders ifoghas influents des mouvements armés. Contrôler les dynamiques politiques et sécuritaires à Kidal, et donc s'appuyer sur ses leaders, est pour l'Algérie une condition pour la stabilité de son sud.

L'intervention libyenne dans les rébellions sahéliennes participe plus globalement d'une volonté de l'ancien guide libyen de rayonner sur son sud, en Afrique de l'ouest¹⁷¹. Pour ce qui relève du Sahel, il a fait de la CENSAD l'instrument privilégié de sa diplomatie au Mali et au Niger¹⁷², n'hésitant pas à interférer dans le dossier malien en concurrence ouverte avec l'Algérie. Nous avons exposé l'hypothèse que cette rivalité ait pu contribuer au déclenchement de la rébellion de 2006. Il ne fait en revanche aucun doute que l'Algérie et la Libye ont nourri une rivalité jusqu'à la fin de cette rébellion, l'Algérie pilotant officiellement un processus de paix que la Libye a fini par conclure en offrant à Ibrahim Ag Bahanga un exil doré. De même, lors de la rébellion du MNJ en 2007, l'Algérie et la Libye ont rivalisé dans leur volonté de coopter les leaders de la rébellion¹⁷³, l'Algérie en soutenant indirectement certains réseaux et la Libye en assumant la charge financière de la réintégration des combattants du MNJ, via Aghaly Alambo notamment qui lui aussi trouvera refuge en Libye en 2008. L'action de l'ancien guide s'inscrivait en complément du programme onusien de réintégration PPCAA (Programme of Peace Consolidation in the Aïr and the Azawak), afin de convaincre, contre monnaies sonnantes et trébuchantes, les moins enclins à rallier ce programme¹⁷⁴.

En conséquence, ces interventions algériennes et libyennes, si elles ont le mérite d'éteindre efficacement les rébellions, sont à de nombreux égards déstabilisatrices. Basées sur des cooptations élitaires, ces stratégies à marche forcée sont lourdes de conséquences sur les dynamiques internes,

170 Anouar Boukhars, *The Paranoid Neighbor: Algeria and the Conflict in Mali*, Carnegie Endowment for International Peace, 2012.

171 Mathieu Pellerin, *Étude des fragilités structurelles au nord du Mali*, Banque Mondiale, 2013.

172 Olivier Vallée, « Khadafi, le dernier roi d'Afrique », *Politique africaine*, 125, 2012, p. 147-167.

173 Pierre Boilley, « Géopolitique africaine et rébellions touarègues. Approches locales, approches globales (1960-2011) », *op. cit.*, 2011.

174 Frédéric Deycard et Yvan Guichaoua, « Whether you liked him or not, Gadaffi used to fix a lot of holes », *African Arguments*, 8 septembre 2011.

aiguïtant les rivalités intercommunautaires au Mali. Au Niger également, elles ont produit des tensions entre groupes, la répartition des dividendes de la paix distribués par Kadhafi ayant donné lieu à de nombreuses dissensions autour d'Aghaly Alambo¹⁷⁵. Surtout, parce que ces médiations ne visent qu'à satisfaire leurs intérêts géopolitiques, à savoir la stabilité de leurs frontières, l'Algérie et la Libye tendent à réduire leur implication dans le pilotage de la phase la plus longue et délicate du processus de paix : le *peace building*. Cette séquence est donc fréquemment restée sans portage, comme l'illustre par exemple la rébellion de 2006, achevée par le Forum de Kidal en avril 2007, lequel a été très critiqué pour son manque de préparation¹⁷⁶. De même, la paix obtenue contre monnaie sonnante et trébuchante au Niger en 2009 n'a jamais été entérinée par un processus formel ni aucun accord officiel. En outre, les deux États privilégient l'appui à leur(s) satellite(s) au détriment du processus de paix en tant que tel. La position de l'Algérie à l'heure actuelle, parraine d'un processus de paix qui se trouve en partie bloqué par Iyad Ag Ghaly, lequel bénéficierait pourtant d'une protection algérienne, est à cet égard édifiante.

Dans l'arène de la médiation, la communauté internationale joue un rôle important, non sans interférences également. D'une part, la communauté internationale est loin d'être aussi homogène que son nom l'indique et quand bien même le Sahel n'est pas l'objet de rivalités ouvertes et affichées entre « partenaires occidentaux », ces derniers peuvent soutenir des approches différentes¹⁷⁷ au Sahel. Au sein même de certains États, dont la France dans le cadre de la dernière rébellion au Mali, différents services peuvent être animés d'intérêts peu ou pas convergents. Au cours des années 2000, le soutien affiché du président de la République française, Nicolas Sarkozy, au président Amadou Toumani Touré, a poussé nombre de fonctionnaires de l'Ambassade et du Quai d'Orsay à une forme d'autocensure à propos de la dérive qu'empruntait le pays¹⁷⁸. Durant la dernière rébellion au Mali, les intérêts de la diplomatie française n'ont pas toujours

175 Entretien avec un ancien lieutenant d'Aghaly Alambo, Niamey, mai 2016.

176 Entretien avec un notable touareg, Bamako, mai 2016.

177 Le recours à l'action armée pour mettre fin au conflit armé en 2013 a fait l'objet d'âpres débats entre États européens tout au long de l'année 2012. Entretien avec un diplomate français, Paris, septembre 2012.

178 Entretien avec plusieurs diplomates et hauts fonctionnaires français à Paris et à Bamako, 2013-2016.

suivi ceux de l'armée française ou des services de renseignement¹⁷⁹. Ces interférences, systémiques et qui relèvent de la sociologie des organisations, sont susceptibles de paralyser et/ou de complexifier le processus de sortie de crise.

La communauté internationale assume un rôle de tout premier ordre en matière de *peacebuilding*. Les moyens financiers qu'elles mobilisent lors des conférences de donateurs déterminent en grande partie ce qu'il adviendra de la (très coûteuse) construction de la paix, les États sahéliens étant largement démunis pour assumer cette tâche. Au-delà des volumes engagés, c'est la manière dont ils le sont qui dessine comment la paix va se construire. Les bailleurs de fonds jouent ici des partitions très différentes, entre les institutions comme la Banque Mondiale qui ne souhaitent traiter qu'avec les administrations centrales (avec le risque que l'argent n'arrive pas ou pas intégralement aux bénéficiaires recherchés)¹⁸⁰, et d'autres bailleurs, généralement bilatéraux (à l'instar de la Suisse, ou des collectivités territoriales) qui traitent (et prêtent) aux collectivités locales. Dans ce dernier cas, les circuits de redistribution (à travers les marchés d'appel d'offres par exemple) parviennent à redescendre plus facilement jusqu'aux bénéficiaires, contribuant ainsi à la paix sociale.

LA PAIX PAR LE BAS, DISPOSITIFS COMMUNAUTAIRES EN VOIE D'ÉPUISEMENT

Les processus de médiation régionaux ne suffisent bien souvent pas à régler l'ensemble des micro-conflits (généralement intercommunautaires) que les Accords de paix passent volontairement sous silence pour rechercher un consensus autour du plus petit dénominateur commun¹⁸¹. Ces deux échelons de médiation s'avèrent donc des plus complémentaires.

Le Niger n'a pas eu à expérimenter ces modes de règlements locaux, à l'exception de la rencontre de Tahoua organisée en 1997 pour entériner la réconciliation entre populations touarègues et arabes¹⁸². Le nord du Mali,

179 *Ibid.*

180 La Banque Mondiale ne traite statutairement qu'avec les États.

181 Entretien avec un responsable de l'Union Européenne impliqué dans la négociation des Accords d'Alger, juin 2015, Bruxelles.

182 Entretien avec un ancien chef rebelle nigérien, Niamey, mai 2016.

lourdement traversé par les affrontements intercommunautaires dès 1994, a développé empiriquement ces modes de règlement locaux. La rencontre de Bourem initiée en novembre 1994 qui permit de restaurer le dialogue entre Songhai et Touareg alors en guerre, donna naissance à une série de rencontres locales qui furent à l'origine de la plupart des règlements intercommunautaires liés à la rébellion dans la région. La rencontre de Bourem, loin de se limiter aux seules chefferies traditionnelles (qui avaient certes la responsabilité du respect de l'application de l'accord de Bourem), a impliqué des éleveurs, des notables de l'administration, des cadres du Ganda Koy¹⁸³. La dernière rébellion malienne a également connu pareil processus clôturé par les Accords d'Anefif en octobre 2015. Ce dernier processus est emblématique de cet enchevêtrement entre les échelons régionaux, nationaux et locaux, où des tribus, extraites des groupes armés, se réunissent, en concertation avec l'État malien (mais sans sa participation), pour entériner un processus de paix ad hoc à l'accord officiellement signé à Alger quatre mois plus tôt. S'il n'a pas mis fin aux dynamiques de conflits au nord du Mali, il a indéniablement contribué à apaiser les tensions entre certains acteurs clés du processus.

Ces espaces locaux de dialogue et de médiation sont destinés à remettre au centre des décisions les acteurs locaux qui n'ont pas ou plus voix au chapitre, notamment les chefferies traditionnelles. Par le passé, ces dernières ont pu permettre le règlement de conflits locaux. Le règlement du conflit entre Arabes et Kounta en 1999 a été obtenu par la mobilisation d'une commission de marabouts ayant tranché sur la base de la charia¹⁸⁴. De même en 2006, les tensions intra Idnan ont été réglées par les différents chefs de fraction de la tribu¹⁸⁵. Au sein de tribus relativement à l'écart des conflits armés, comme les Kel Ansar, les Ouillimiden ou les Kel Essouk, les chefs traditionnels et les chefs religieux continuent de jouer un rôle en matière de règlement des conflits¹⁸⁶.

183 Charles Grémont *et al.*, *Les liens sociaux au nord-Mali*, Karthala, 2004, p. 71.

184 Entretien avec un responsable de la communauté lamhar ayant participé à la commission, Bamako, mai 2016.

185 La tribu Idnan est une tribu de la confédération des Kel Adagh. Elle est divisée en fractions tiraillées par des rivalités, notamment les Talkast et les Taitoq. Entretien avec un notable touareg, Bamako, mai 2016. Entretien avec un notable touareg, Bamako, mai 2016.

186 Entretien avec le responsable du camp de Mbera, Bamako, mai 2016.

Toutefois, leur rôle s'effrite progressivement sous l'effet de deux dynamiques : la délégitimation progressive des chefs de tribus accusés d'être à la solde du pouvoir malien¹⁸⁷ ; l'érosion du pouvoir de ces chefs au profit des groupes armés, les obligeant souvent à rester en marge ou s'aligner sur eux sans jouir d'un pouvoir effectif¹⁸⁸. Par voie de conséquence, les conflits locaux se règlent aujourd'hui majoritairement entre chefs de groupes armés, les chefs traditionnels étant trop souvent réduits à un rôle de faire-valoir, à l'exception de quelques rares tribus. Là encore, le processus d'Anefif est emblématique de cette prééminence des groupes armés au sens où la rencontre a rassemblé les décideurs officiels de la rébellion : chefs de groupes armés, narcotrafiquants et intermédiaires des groupes djihadistes. Il illustre la mutation des moteurs de la rébellion et donc des acteurs qui font la décision. L'étude du conflit communautaire déjà mentionné entre Peulhs et Daoussahak met aussi en lumière ces changements. Sur un conflit lié à l'origine au contrôle des ressources naturelles, se sont greffées toutes formes d'enjeux catégoriels (mafia du vol de bétail, groupes djihadistes, groupes rebelles) qui neutralisent largement la capacité des chefs de fraction et de tribu des communautés respectives à aller vers la paix¹⁸⁹.

Faire reposer les processus locaux de médiation sur les épaules de chefs traditionnels doublement affaiblis – par l'État d'une part depuis Moussa Traoré, puis par ces nouvelles élites en armes – est donc tout à fait illusoire. L'effritement du système traditionnel au Mali grève considérablement les échelons locaux de résolution des conflits, tandis qu'ils continuent d'être opérants au Niger. En effet, l'Association des Chefs Traditionnels au Niger constitue un relais de poids, permettant à la HACP de pouvoir s'appuyer immédiatement sur des chefs de cantons et des chefs de quartier pour agir auprès des communautés, bien que ces derniers soient critiqués pour être des auxiliaires de l'administration¹⁹⁰. Au Mali, si les localités urbaines voient toujours les chefs des quartiers opérer comme médiateurs et relais

187 Ag Youssouf Ibrahim *et al.*, *Etudes sur les stratégies de développement économique et social des régions nord du Mali*, PSPSDN, 2012.

188 *Ibid.*

189 Entretien avec un responsable d'une organisation de médiation, Bama-ko, février 2016.

190 Cela tient au fait qu'ils relèvent du ministère de l'Intérieur qui les rétribue officiellement.

des autorités locales¹⁹¹, les zones rurales sont largement dépourvues de toute forme d'intermédiation avec l'État.

Parmi les acteurs locaux, les notabilités religieuses semblent encore jouir d'une certaine légitimité sociale et communautaire, en particulier les grandes familles maraboutiques qui conservent dans certaines régions un rôle régulateur. Le cas de la famille religieuse Kane Diallo dans la zone de Diré (Tombouctou) mérite d'être signalé¹⁹². Dynastie religieuse qui a su préserver son influence grâce au commerce, le *cadi* Kounta de la localité épaula la justice étatique de sorte que la quiétude sociale y a toujours été préservée. L'existence de ce réseau informel des grandes familles du Mali pourrait ainsi permettre de restaurer des mécanismes traditionnels de gestion des conflits efficaces. Les Accords d'Alger, qui prévoient un renforcement du rôle des *cadis* au Mali, vont dans ce sens, la justice islamique pouvant constituer un instrument efficace de régulation des tensions.

Cette partie passe en revue les nombreux outils que mobilisent concrètement les États sahéliens pour faire la paix. Ces outils sont activés officiellement ou pas, sont violents ou non-violents. Leur complexification, sous forme d'internationalisation ou d'ouverture à des intérêts économiques privés est le miroir de la complexification des rébellions observée dans la partie 3. Cette analyse pourrait être développée dans deux directions au moins. On pourrait premièrement étudier plus systématiquement les interdépendances de ces différents outils. Sont-ils concurrents ou complémentaires ? Des complémentarités sont probablement envisageables et souhaitables. Un exemple est celui d'un programme de puits financés par une ONG internationale au Niger (c'est-à-dire une intervention de développement), accompagné d'un travail plus politique de consultation auprès des édiles et des jeunes localement conduit plus ou moins formellement par la HACP¹⁹³. C'est la combinaison des deux actions qui produit la stabilisation désirée, le projet de développement seul risquant de raviver la compétition locale pour l'accès aux ressources.

Une autre configuration, celle des conflits intercommunautaires, suggère l'implication la plus légère possible de l'État et appelle à une échelle de

191 Entretien avec des chefs de quartier de Bamako, Bamako, juin 2016.

192 Entretien avec un ancien procureur de Tombouctou, Bamako, juin 2016.

193 La cellule Crises et conflits de l'Agence française du développement est tout entière fondée sur cette logique de complémentarité des actions de développement et de promotion de la paix.

résolution très largement locale et endogène. L'histoire du Mali depuis 1990 plaide en ce sens. La seule séquence d'accalmie qu'a connue le Mali se situe entre 1996 et 2006. Pendant cette période, la paix (relative) au nord du Mali tenait grâce aux bienfaits du processus de Bourem et de l'entente qui prévalait entre les communautés. Les quelques conflits localisés (comme celui entre Kounta et Arabes) ont été réglés localement, par l'entremise des acteurs locaux, sans interférence du pouvoir malien. La rébellion de 2006 est intervenue précisément des suites de cette interférence qui s'est traduite par la valorisation d'une communauté (les Imghad) au détriment d'une autre (les Ifoghas), ce schéma n'ayant pas été fondamentalement amendé depuis lors. Cette politique de préférence communautaire s'est même aggravée afin d'éteindre la rébellion de 2006 à travers la création de milices Arabes et Imghad.

L'autre question évidente qui mériterait un développement plus ample est celle de la temporalité des différentes actions : quand choisit-on la réponse armée plutôt que la main tendue, la cooptation sélective ou le pourrissement ? Les caractéristiques propres des rébellions, notamment l'étendue de leur base sociale informent les choix étatiques. Toutefois, entrent ici aussi en jeu les perceptions des acteurs sur les intentions ou la capacité militaire des autres parties au conflit. C'est le rôle des médiateurs de faire évoluer ces perceptions dans des directions les moins mauvaises possible. Ce processus n'est efficace qu'à condition que les médiations ne soient pas concurrentes entre elles et prennent en compte tous les ressorts du conflit qu'elles traitent.

V - CONCLUSION : LES DÉTERMINANTS DE LA PAIX AU SAHEL

Cette partie, se voulant conclusive et pratique, reprend les principales conclusions de notre étude en matière de construction de la paix au Sahel. Au regard de la complexité des processus à l'œuvre, du fait que des intérêts souverains sont en jeu sur lesquels il est très difficile d'influer, et enfin compte tenu du fait que de nombreuses zones d'ombre continuent d'entourer les logiques d'engagement et de désengagement rebelle au Sahel, notre démarche est résolument modeste. Elle consiste à mettre en lumière les difficultés et les points de blocage dans la construction de la paix, et à imaginer des solutions pour les contourner, sans prétendre à aucune forme de vérité absolue.

Les processus de construction de la paix mettent souvent aux prises différentes temporalités, que nous avons soulignées dans ce rapport : une temporalité très courte pour la communauté internationale (intéressée par la signature formelle de l'accord de paix, synonyme de victoire diplomatique)¹⁹⁴ ; courte ou moyenne pour les États (motivés par les échéances électorales et l'attrait que représente la rente internationale de la paix) ; et longue pour les parties prenantes directement impliquées dans le conflit. Cette coexistence de temporalités différentes amène à des compromis qui sont au cœur du processus de négociation et qui permettent certes une signature formelle, et souvent à l'arraché, d'un Accord. Cela s'opère au risque de laisser de côté des foyers conflictuels latents qui vont interférer très négativement dans la mécanique standardisée du processus de construction de la paix.

Dès lors, la réappropriation par les acteurs nationaux et locaux des agendas de construction de la paix apparaît importante. Il ne s'agit pas, ici, de faire du local le sésame de la paix, mais de considérer que ce choc des temporalités semble se faire au détriment de la paix, ici comprise non comme

194 Dans le cadre de la crise malienne en 2012, les différentes parties qui composent la communauté internationale ont maintes fois démontré leur empressement à la « sortie de crise » : pression de la France pour la tenue d'élections en 2013, pression pour la signature d'accords d'Alger, pression pour le respect scrupuleux du calendrier des Accords.

la cessation des hostilités mais comme la « paix positive » chère à Galtung. Le temps n'est pas nécessairement l'ennemi de la sortie de crise, tout particulièrement dans un contexte comme celui du Sahel où la fluidité entre guerre et paix est constante et que l'ordre naturel des choses est un état intermédiaire « ni guerre, ni paix ».

À CHAQUE CONTEXTE SA RECETTE

Il ressort de notre étude que les principales recettes aux sorties de rébellion ont toujours été les mêmes jusqu'ici, au Mali comme au Niger : décentralisation, réintégration (civile et militaire), projets de développement. Sur le tableau, si les résultats peuvent être *a priori* comparables entre les deux pays, leur capacité à se traduire effectivement en paix varie fortement d'un pays à l'autre. Si les mêmes recettes ne produisent pas les mêmes effets, quatre hypothèses sont ici mobilisées pour expliquer cette différence :

- Les modalités d'application divergent d'un État à l'autre. Répondre avec assurance à cette première hypothèse nécessiterait d'étudier les modalités d'application des mesures, considérées une par une, adoptées depuis la fin de la rébellion de 1990. Par modalités d'application, nous entendons la manière dont les mesures ont été mises en œuvre : par qui ? Au bénéfice de qui ? À quel moment ? Avec quel suivi ? Ce travail, qui relèverait d'un doctorat tant il est colossal, permettrait sans doute d'entrevoir des différences importantes entre les deux États. Aucune étude n'a jusqu'ici décortiqué la manière dont les projets ont été mis en œuvre et l'argent décaissé. Pareille entreprise mettrait indéniablement en lumière certaines limites et mesures contre-productives, comme nous l'évoquerons dans le point suivant.

À minima, nous pouvons avancer que l'absence de structures similaires à la HACP prive le Mali d'une institution en capacité de suivre dans la durée les projets entrepris (la HACP jouissant même désormais d'une structure de suivi-évaluation pilotée par l'Union Européenne) et donc la manière dont ils sont menés. Les structures existantes au Mali ont toujours connu d'importants problèmes de gouvernance qui incitent à douter de l'effectivité des mesures mises en œuvre. Le bureau du vérificateur général sonne l'alarme chaque année sur l'importance de la corruption, écrivant par exemple en 2011, que « l'État est purement et simplement dépouillé et

détroussé¹⁹⁵ ». La structure de l'ANICT, par laquelle transite une part importante des fonds destinés au nord du Mali, n'échappe pas aux accusations de détournement que confirme un audit de l'ANICT financé à la demande de l'Union Européenne¹⁹⁶. Il y aurait donc lieu de s'attarder avec précision sur les sommes décaissées et les projets engagés (dont le taux d'exécution est très faible¹⁹⁷) afin de savoir si les populations cibles ont effectivement été bénéficiaires. Le récent rapport du Sénat français ne dit d'ailleurs pas autre chose : « Compte tenu des réseaux de clientélisme construits par le pouvoir malien dans les communes du Nord, la sélection des projets, des partenaires ou des agences d'exécution était influencée par des arrangements frauduleux entre les entités politiques et les entreprises privées, parfois aux dépens de la population »¹⁹⁸. Le Sénat pointe ici indirectement la responsabilité (passive) de la communauté internationale qui distribue son aide sans observer attentivement l'usage qui en est fait. Ce constat est loin d'être nouveau, le détournement de l'aide humanitaire destiné au nord du Mali du temps de Moussa Traoré, particulièrement documenté, a joué un rôle dans le déclenchement de la rébellion de 1990. Les mêmes causes¹⁹⁹, avec les mêmes acteurs, produisant les mêmes effets, il y a lieu de s'interroger sur les effets de l'application des Accords d'Alger de 2015. De manière symbolique, on peut noter que les manifestations qui s'étaient tenues en 2011 à Tombouctou pour s'opposer à l'allocation de marchés publics à des non « tombouctiens » dans le cadre la mise en œuvre du PSPSDN se sont renouvelées en 2015 au lendemain de la signature des Accords d'Alger.

Ces problèmes de mise en œuvre de projets qui ne bénéficient pas à la population cible alimentent les ressources idéologiques des groupes armés qui trouvent alors matière à étendre leur base militante, autant qu'elles servent la cause des acteurs de l'économie grise et des groupes djihadistes

195 ICG, *Mali : réformer ou rechuter*, Rapport Afrique 210, 2014.

196 Entretien avec un responsable de l'Union Européenne, Bamako, juillet 2015.

197 Entretien avec un expert de la Banque Mondiale, Bamako, juin 2015.

198 Henri de Raincourt et Hélène Conway-Mouret, *Sahel, repenser l'aide publique au développement*, Rapport d'information n° 728, Sénat, 29 juin 2016.

199 En 2014, les partenaires du Mali ont suspendu leur appui budgétaire à l'État à la suite de la révélation de surfacturations sur des marchés de gré à gré : acquisition d'un Boeing présidentiel pour 26 millions d'euros et signature de contrats de défense pour 105 millions d'euros.

qui peuvent se targuer de « nourrir » leur entourage pour les premiers et de bannir toute forme de corruption pour les seconds.

- Une faible intégration sociétale entre nord et sud va influencer négativement sur la mise en œuvre de l'accord. Cette seconde hypothèse a largement été confirmée par cette étude. Avant d'être politique, l'intégration doit être sociétale. Nous avons d'ores et déjà mis en exergue la plus grande intégration sociétale du nord du Niger par rapport au nord du Mali, laquelle est productrice d'interactions sociales, économiques ou politiques. Il y a là des facteurs objectifs de rapprochement et d'interdépendance des communautés, et dans le même temps, de dilution des identités tribales. Ces identités trouvent encore à s'exprimer au Niger mais de manière plus inclusive. Or, l'intégration sociétale ne se décrète pas à travers un accord de paix et ne peut être effective que sur le long terme.

Reconnaître cette réalité structurelle ne revient pas pour autant à dire qu'elle ne peut pas être modifiée par des mesures correctrices. Ce constat doit inspirer davantage d'ingéniosité de la part des artisans de la paix au Mali, afin que le chapitre du développement ne se limite pas à quelques services sociaux de base destinés à rétablir un semblant de relations entre administrations et citoyens, ni même à quelques infrastructures pensées isolément sans plan d'intégration de l'espace saharien dans son environnement régional. Il conviendrait de penser cette intégration du septentrion malien avec son sud davantage qu'avec son nord, à savoir l'Algérie, afin que cette intégration économique, donc sociétale, profite politiquement au pays.

La création de relations de confiance au sein de la société malienne est également un prérequis à une intégration sociétale. Le terme de création est volontairement choisi au détriment de celui de restauration, car pour le cas du Mali, comme nous l'avons vu, il n'y a jamais eu de confiance depuis l'indépendance du Mali. Cette création semble passer par une réconciliation nationale qui n'a jamais été menée à son terme depuis 1990, le legs historique de 1963 continuant de peser sur les consciences au nord du Mali et d'être entretenu par les exactions commises par l'armée malienne. Là encore, la question du choc des temporalités peut être posée, sachant que la Commission Vérité, Justice et Réconciliation a été mise en place au Mali alors que les parties prenantes sont toujours en conflit au nord du pays. Cette réconciliation semble être un préalable – certes pas suffisant à lui seul – afin par exemple que toute nomination ou intégration d'un Touareg au sein des institutions étatiques maliennes ne soit pas perçue comme

un déclassement social. Ce devoir de mémoire peut également se réaliser en dehors du cadre formel de cette Commission. Pensons ici à l'écriture d'une histoire partagée du Mali qui soit l'œuvre commune d'intellectuels du nord et du sud.

- Les configurations sociopolitiques qui prévalent lors de la signature d'un accord vont largement déterminer les conditions de sa mise en œuvre. Il ressort de cette étude que la complexité du théâtre nord malien réduit l'efficacité, voire rend contre-productive, certaines mesures adoptées au titre du *peacebuilding*. Il en va ainsi par exemple de la phase d'intégration civile qui semble sans effet ou presque au Mali. Les nominations politiques (conseiller, ministre...) ou institutionnelles (Agence de développement du nord par exemple) qui suivent une séquence de rébellion sont loin de se concentrer sur des individus faisant l'objet d'un consensus au sein de la communauté touarègue. Durant les deux mandats d'ATT par exemple, les Imghad ont été nommés à la tête des principales institutions créées au titre du *peacebuilding*, ce qui alimentait continuellement le risque que les Ifoghas se servent de la violence pour réguler un jeu politique qui allait en leur défaveur. Ces intégrations, comme nous l'avons dessiné dans ce rapport, ne se limitent pas à l'allocation d'une rente mensuelle, mais sont associées à des positions de pouvoir qui sont utilisées par leurs détenteurs pour faire profiter leur communauté. Cela agit mécaniquement comme un outil intégrateur lorsque la personnalité n'est pas accusée de partialité au sein de cette communauté, à l'instar de Brigi Rafini au Niger. mais cela peut au contraire agir comme repoussoir lorsque la personnalité appartient à un clan et qu'elle renforcera son clan au détriment de clans rivaux de la communauté ou d'autres communautés. C'est largement ce qui s'est produit au Mali, d'une part à travers le soutien des Imghad au détriment des Ifoghas, puis à travers le soutien aux Arabes au détriment de nombreuses tribus touarègues, provoquant une rébellion à forte amplitude sociale comme en 2012.

Le constat est le même en matière de décentralisation. Si les résultats sont plutôt encourageants au Niger en dépit de défis importants qu'il reste à relever, ils sont sujets à débat au Mali comme nous l'avons évoqué en partie IV. Il convient d'ailleurs d'ajouter que l'actuelle phase (embryonnaire) de mise en œuvre de la régionalisation au Mali soulève davantage de problèmes que de solutions : surenchères autour de la création de nouvelles entités territoriales au même titre que Menaka et Taoudéni ; exacerbation des rivalités communautaires à l'approche d'élections régionales qui promettent d'être le théâtre de conflits non résolus dans le cadre de la der-

nière rébellion²⁰⁰. Cet état de fait soutient le raisonnement selon lequel le Mali, en partie sous la pression de la communauté internationale, avance dangereusement en matière de *peacebuilding* sans que les fondamentaux permettant sa bonne mise en œuvre soit garantis. L'organisation des états généraux de la décentralisation en novembre 2013, alors qu'aucun accord de paix n'avait été conclu avec les groupes armés illustre cet excès d'empressement²⁰¹.

- Les interférences extérieures neutralisent les effets bénéfiques des recettes de la paix. Cette hypothèse est également largement confirmée au terme de notre travail. Les interférences extérieures – à savoir la géopolitique libyenne (dans laquelle la France et l'OTAN ont une responsabilité majeure), l'enracinement de groupes djihadistes et le développement exponentiel de l'économie grise – ont été des facteurs de déclenchement et d'amplification directs de la rébellion de 2012 au Mali. Si les événements catalyseurs de nature idéologique étaient multiples et préparaient effectivement une reprise de la rébellion, ces trois éléments lui ont donné une ampleur sans précédent. Surtout, les deux dernières formes d'interférence extérieure entretiennent la rébellion en conférant à ses acteurs des moyens financiers et militaires sans égal dans l'histoire des rébellions au Sahel.

Derrière trois des quatre hypothèses, c'est la responsabilité de l'État qui est directement et lourdement engagée. Les modalités de mise en œuvre des accords de paix relèvent en grande partie de sa souveraineté, bien que, nous l'avons dit, la communauté internationale puisse jouer un rôle complice. La configuration sociopolitique est également largement de son fait puisque, nous l'avons maintes fois souligné dans ce rapport, l'État n'a eu de cesse d'exacerber les tensions intercommunautaires au point d'en faire un mode de gouvernance, rendant le contexte de moins en moins contrôlable. Enfin, ces interférences extérieures sont celles sur lesquelles l'État a le moins de prise. Le facteur libyen lui est certes entièrement étranger (et l'État malien a objectivement multiplié les efforts pour négocier le désarmement des Touaregs rentrés de Libye), mais le développement d'AQMI et de l'économie grise, comme nous l'avons vu, a été largement

200 Cette inquiétude est partagée par ICG, qui considère qu'au Mali « la décentralisation génère parfois une radicalisation des revendications communautaires et des tensions violentes autour des découpages territoriaux ».

201 ICG, Mali : réformer ou rechuter, *op. cit.*

facilité par l'État malien. Il y a lieu également de souligner la responsabilité directe de l'État malien dans les attermolements que connaît le processus de décentralisation. Un portage politique de cette question au plus haut niveau de l'État s'avère essentiel pour dépasser l'inertie (connue et reconnue au Mali) de l'administration centrale malienne, structurellement rétive à la décentralisation, perçue comme un abandon de prérogatives.

La responsabilité ici présumée de l'État malien dans la situation du pays peut apparaître paradoxalement rassurante. Elle rétablit des causes objectives à une situation pouvant paraître désespérée. Reste que les solutions qui auraient pu être adaptées avant 2012 ne le sont plus aujourd'hui eu égard à la crise sans précédent à laquelle doit faire face le pays. Il ne semble malheureusement pas y avoir de solutions miracles tant les déterminants des dynamiques actuelles semblent échapper à l'État, lequel n'a plus de prise sur l'ensemble du nord du Mali, et de moins en moins sur son Centre.

Les réponses, qui prendront du temps, reposent avant tout sur une réaffirmation de l'empreinte de l'État malien, non comme cela fut fait en 2011 à travers la réinstallation de casernes au nord du Mali, mais par une représentation positive de cet État : des militaires qui axent leurs interventions sur du civilo-militaire, plutôt que sur l'action antiterroriste (à défaut d'exactions, malheureusement encore trop récurrentes) ; des services administratifs plus efficaces concentrés sur la délivrance de services de base ; le rétablissement d'une justice équitable et d'outils d'apaisement des différends interindividuels ou communautaires. Ce n'est qu'à travers ces étapes que l'État pourra rétablir la confiance avec les populations et ainsi grignoter la légitimité dont jouissent les groupes djihadistes et les acteurs de l'économie grise.

Ces mesures ne peuvent toutefois être adoptées dans un cadre conventionnel, par des agents de l'État, en l'état actuel de la situation au nord du Mali et du Centre. Elles doivent et ne peuvent s'appuyer que sur les acteurs locaux, que sont en tout premier lieu les chefs de fractions, les marabouts et les cadis. Leur mobilisation comme relais officieux de l'État permettrait de renforcer leur capacité et d'en faire des acteurs de prévention de crises et de conflits²⁰².

202 Richard Bowd et Barbara Chikwanha, *Understanding Africa's contemporary conflicts: Origins, challenges and peacebuilding*, ISS, 2010.

Dépasser le « *track one* » ne revient donc pas forcément à affaiblir l'État en déléguant à d'autres son pouvoir mais à mettre en cohérence avec lui les sources d'autorité infra-étatiques. Ni le Niger, ni le Mali n'ont atteint cet objectif (pour peu qu'ils se le soient assigné) mais le Niger dispose cependant des relais élitaires pour le faire : par l'entremise de l'Association des chefs traditionnels ; via le réseau élitair très étendu du PNDS ; à travers l'interconnexion informelle (intermariages) ou formelle (HACP). Ces relais élitaires permettent de rapprocher plus ou moins discrètement et finement les décideurs et leur « base », contribuant à la « remontée » des revendications de la périphérie vers le centre d'autant plus facilement.

DÉMÊLER L'ÉCHEVEAU DES INTÉRÊTS AU SAHEL ET ALIGNER LES POSITIONS DES PROTAGONISTES

Nous avons mis en exergue dans cette étude les enchevêtrements institutionnels qui concourent à la construction de la paix. Ces enchevêtrements s'opèrent de manière verticale (entre les processus de paix à l'échelon régional et local) et horizontale (entre le jeu officiel du processus et les discussions informelles qui s'opèrent derrière le rideau), entre des intérêts tant idéologiques (lesquels dissimulent des sous-motivations claniques ou tribales) qu'exogènes (économie grise, groupes djihadistes). L'arrangement de ces différents enchevêtrements constitue la clé de voûte de la paix au Sahel pour peu que ledit arrangement soit durable et équitable.

La durabilité repose tout d'abord sur une architecture institutionnelle pérenne, de sorte que le processus de peacebuilding résiste aux changements de régime politique. Au Mali, nous l'avons vu, depuis la création du Commissariat au Nord en 1992 en application du Pacte National, il n'y eut aucune continuité, l'ADIN, puis l'ADN ayant été créées en remplacement du Commissariat et confiées à des membres de la communauté Imghad. Son sens originel a donc été largement dévoyé, au point même de devenir l'objet de contestations de la part des tribus rivales et plus particulièrement des Ifoghas, l'ADN devenant le symbole d'un processus de consolidation de la paix non équitable. A contrario, nous avons évoqué la continuité de la HACP au Niger, qui a traversé les régimes sans être trop retouchée dans sa forme actuelle, tout en restant à l'écart des enjeux de rivalités tribales.

La durabilité est donc très largement fonction de l'équité, laquelle repose sur la prise en compte de tous les intérêts, sans qu'une partie n'apparaisse trop favorisée au détriment d'une autre. Or celle-ci se trouve en contradiction flagrante avec la plupart des stratégies de *peacemaking* jusqu'ici privilégiées, et tout particulièrement les stratégies de division et d'instrumentalisations communautaires qui créent une situation de distorsion causant mécaniquement des frustrations susceptibles de se muer en conflit armé à court, moyen ou long terme. Cette équité est même mise à mal, comme nous l'avons dit, par l'implication fortement intéressée de puissances régionales jouant le rôle de médiateur, singulièrement l'Algérie. Dès lors que celle-ci parvient à s'imposer et à faire prévaloir ses intérêts, c'est aux autres médiateurs internationaux et nationaux de rétablir une forme d'équité en veillant à ce que la médiation ne nuise pas à une ou plusieurs parties.

L'analyse des échecs des processus de paix au Mali ne révèle que trop bien les lacunes des arrangements institutionnels non inclusifs, où l'exclusion d'une ou plusieurs parties constitue le ferment d'une crise future dans un contexte où les opportunités de déclenchement d'actions violentes sont extrêmement répandues : dissémination des armes, puissances régionales interférentes, etc.

L'un des soucis qui se pose est l'absence de transparence dans la négociation de ces arrangements. L'analyse des conflits au Sahel met constamment aux prises intérêts affichés et intérêts masqués. En filigrane se pose ici la place tenue par les intérêts narcotrafiquants – déterminants mais constamment voilés –, le rôle des puissances régionales – pour qui le nord du Mali et du Niger constitue un glacis, et les intérêts des puissances occidentales – au sein desquelles il peut exister des jeux dissonants entre différents services. Cette transparence est une garantie de l'équité de l'arrangement. Là encore, l'adhésion d'une partie au processus de paix peut dissimuler des intérêts cachés qui, une fois affichés ou défendus, menacent à nouveau l'édifice.

Cette transparence n'est toutefois pas favorisée par le fait que des facteurs moteurs des rébellions sont d'emblée exclus des règles du jeu définies par les médiateurs, à l'instar, là encore, de l'économie grise et surtout des groupes djihadistes. Prenons par exemple le cas du HCUA dans la rébellion de 2012 au Mali. Son adhésion formelle au processus de paix est négociée sur la base de revendications officielles qui ne sont que partiellement représentatives de ses revendications réelles. Rappelons d'emblée que

le HCUA est un reliquat d'Ansar Dine, or cette organisation militait pour l'unité du Mali et non pour quelque forme d'autonomie comme le fait aujourd'hui le HCUA. Par ailleurs, on peut légitimement supposer que le HCUA conserve des relations consubstantielles et contraintes avec Ansar Dine que la classification comme groupe terroriste exclue d'emblée du processus de paix et rend de facto infréquentable. Pareille configuration rend le processus de paix peu lisible et nécessite donc de mobiliser des circuits de communication informels qui permettent de contourner ces limites systémiques.

En somme, démêler l'écheveau des intérêts sahéliens nécessite d'avoir une approche dynamique des rapports entre les acteurs de la crise. En d'autres termes, une démarche de construction de la paix ne saurait se contenter d'identifier et d'inclure dans les processus des acteurs en imaginant qu'ils sont chacun dotés d'une légitimité située qu'il suffirait de reconnaître pour obtenir la paix. L'enjeu est aussi de saisir les interdépendances entre ces acteurs et la compatibilité de leurs agendas et de travailler à les harmoniser.

« L'inclusion » célébrée dans la littérature comme parmi les opérationnels est trop souvent synonyme d'invitation à partager le gâteau du « marché politique²⁰³ » entre des convives plus nombreux. Or, l'expansion de la monétisation de la paix ne fait qu'aiguiser les appétits et les rancœurs. L'inclusion sans vision de long terme n'est que de portée limitée : intégrations dans l'armée sans plan de promotion ou de recrutement des générations futures, ciblage communautaire de l'aide (tels les Toubous dans le cadre du Programme de Cohésion Communautaire au Niger, financé par l'USAID, désignés comme bénéficiaires au nom de critères obscurs).

INTERFÉRENCES DIPLOMATIQUES EXTÉRIEURES ET SOUVERAINÉTÉ NATIONALE

L'une des différences, nous l'avons vu, entre le Niger et le Mali est que le premier État a su davantage conserver la maîtrise de son processus de paix, précisément grâce à la Haute Autorité à la Consolidation de Paix qui s'impose aujourd'hui à chaque bailleur souhaitant intervenir au Niger dans

203 Sur ce marché, affirme Alex De Waal, « violence is a means of bargaining and signalling value », voir Alex De Waal, *The Real Politics of the Horn of Africa: Money, War and the Business of Power*, Polity Press, 2016, p. 18.

le domaine de la paix. En outre, le fait que le Niger ait su conserver les attributs d'un État souverain au cours des années 2000 à la différence du Mali (dont nous avons rappelé les relations collusives avec AQMI) le protège quelque peu de ces interférences diplomatiques extérieures.

Un regard sur l'atomisation du processus de paix au Mali laisse penser que ces multiples interférences diplomatiques rendent la paix plus complexe à atteindre. L'ambition ici n'est pas de mesurer rigoureusement l'impact de ces initiatives, ce qui constituerait un défi méthodologique probablement insurmontable. À l'aune de notre étude, deux observations au moins s'imposent. D'une part, ces initiatives, souvent non coordonnées, diluent et fragmentent la gouvernance des crises ; d'autre part elles créent de manière endogène les conditions de leur perpétuation : conférences, voyages à l'étranger, copieux budgets alloués aux « rencontres communautaires » etc. forment une économie politique confortable pour ses agents et émouline, voire anesthésiante, pour la résolution du conflit.

En effet, la jungle des initiatives de paix produit bien souvent des effets contre-productifs. Au niveau régional, la concurrence que se livrent les États médiateurs entretient plus qu'elle ne résout la rébellion, comme nous avons pu le constater entre l'Algérie et le Burkina Faso (de manière officielle), mais aussi avec le Maroc, le Niger et la Mauritanie dans la médiation de la dernière crise malienne. Chaque État entreprend sa médiation avec des courtiers représentant des intérêts catégoriels bien définis au sein de la rébellion, aboutissant à ce que chaque État défende sa composante plus que le dialogue en lui-même. L'entretien de chacun de ces sous-groupes ne les encourage pas à aller vers la paix. Bien souvent, les organisations de médiation se rendent – volontairement ou pas – complices de ces initiatives disparates en cautionnant l'une ou l'autre des médiations, voire en entreprenant des processus ad hoc non gouvernementaux. Si certaines de ces initiatives peuvent être couronnées de succès (lorsqu'elles s'inscrivent en parfait complément du processus de paix à l'œuvre), d'autres s'avèrent contre-productives. Lorsque le Niger a fait venir l'ensemble des chefs de tribus et de fraction du nord du Mali sur son territoire en vue d'une rencontre de réconciliation en 2014, certains représentants des groupes rebelles ont quitté avant la fin à l'invitation d'une de ces organisations de médiation en Europe²⁰⁴. Cet exemple illustre

204 Entretien avec l'organisateur de cette rencontre au Niger, conservation électronique, mai 2014.

la capacité, souvent involontaire, qu'ont ces organisations à torpiller les processus à l'œuvre. De même, plus récemment, une autre organisation de plus petite taille a tenté de négocier en catimini (sans l'aval officiel des autorités maliennes) un accord ad hoc aux Accords d'Alger. Cette tentative, qui s'est soldée par un échec, semble avoir ravivé certaines tensions. Cette cacophonie est rendue possible : d'une part par l'appétit bien compréhensible des acteurs (étatiques comme rebelles) pour les per diem, les voyages officiels et autres avantages matériels associés, ainsi que le capital symbolique offert ; d'autre part, en raison du manque d'autorité de l'État malien pour clarifier et ordonnancer les acteurs légitimes pour intervenir dans le processus de paix.

La multiplication de ces canaux de médiation produit un double effet qui s'avère particulièrement néfaste pour le processus de paix. D'une part, elle dilue les structures hiérarchiques au sein des groupes armés et produit donc de nouveaux leaders, entretenus matériellement et médiatiquement par les structures qui les parrainent. Cela rend évidemment plus complexe le dialogue et l'atteinte de la paix. D'autre part, ce processus atomisé a pour effet de diluer la souveraineté nationale. Les processus supranationaux placent les États dans des positions parfois politiquement intenable, comme au Mali dans la crise de 2012 où l'État a entériné un accord de paix qui n'a fait l'objet de très peu, si ce n'est aucune, appropriation de la part de la société civile et politique malienne. La légitimité de l'État malien s'en trouve passablement fragilisée et l'image renvoyée par l'État auprès de l'opinion publique est celle d'un État faible, absent, voire sous tutelle internationale. La création d'une structure semblable à celle de la HACP au Niger, qui piloterait au plus haut niveau, dans la continuité et en centralisant toutes les initiatives de paix engagées, améliorerait la cohérence du dispositif d'ensemble et renforcerait l'empreinte de l'État. Reste à savoir si le Mali est en capacité d'imposer pareille institution à la myriade d'acteurs qui opèrent dans le pays.

La dernière forme d'interférence à la souveraineté nationale est celle du contre-terrorisme, pour l'instant sous tutelle internationale (française et américaine essentiellement, mais aussi tchadienne dans une moindre mesure), dans l'attente que les forces armées maliennes (et dans une moindre mesure, nigériennes) soient en capacité d'assumer ce rôle. L'idée ici n'est pas de discuter du bien-fondé des opérations antiterroristes mais d'en souligner l'effet paralysant en matière de paix qu'il conviendrait d'atténuer. Le contre-terrorisme est une dimension de la gestion des conflits, récemment introduite au Sahel et internationalement encadrée. Il a pour

effet de rompre la chaîne des protagonistes légitimes de la guerre et de la paix, par imposition extérieure, sous l'effet performatif de la catégorisation « terroriste » et dont le corollaire est « on ne discute pas avec des terroristes ».

Cela n'est pas sans poser un certain nombre de difficultés pratiques dans le processus de paix. La catégorisation de « terroriste » étant considérée comme irrémédiable (dès lors qu'elle se traduit par l'inscription sur la liste des groupes terroristes), elle prive les acteurs de cette catégorie de toute forme de retour/réintégration. Or, nous avons vu dans le cadre sahélien précisément que nombre de djihadistes le sont fort opportunément et sans même un quelconque vernis idéologique. L'enfermement dans cette catégorie risque au contraire de les conforter dans leur choix initial et, au fil du temps, d'accroître la part d'idéologie dans l'adhésion au groupe comme nombre de témoignages recueillis – à Diffa concernant Boko Haram et au Mali concernant des Peulhs du MUJAO – en témoignent. Il y a lieu d'encourager les autorités nationales à se réapproprier quelque peu le contrôle de la labellisation de qui est « terroriste », afin de conserver des portes ouvertes en vue de la recherche de repentance et de réinsertion de certains éléments de ces groupes.

Par ailleurs, les groupes armés eux-mêmes utilisent cette catégorisation pour mieux la contourner. La fluidité existant entre certains groupes armés signataires de l'Accord d'Alger et les groupes terroristes n'est de ce point de vue un secret pour personne. Loin de se limiter au HCUA comme a pu le dénoncer la France récemment, ces collusions concernent l'ensemble des groupes signataires et pour cause : le terrorisme est une constante avec laquelle il faut composer autrement que par la seule action antiterroriste. Dès lors que cette catégorisation est entérinée et qu'elle s'impose à l'État malien, elle prive ce dernier de marges de négociation qu'elle jugerait nécessaire à l'atteinte de la paix. Il est impossible ici de ne pas évoquer le cas précis d'Iyad Ag Ghaly. Alors qu'un lobbying existe actuellement en faveur de l'ouverture de négociations avec ce dernier (lobbying porté par le HCUA)²⁰⁵, que des messages sont passés jusqu'au plus haut niveau de l'État malien par des voies officieuses, le message officiel de l'État malien demeure celui exprimé par le Président dans les colonnes de Jeune Afrique en décembre 2015 : « il est hors de question de négocier avec lui ». Il ne

205 Entretien avec des cadres maliens ayant rencontré une mission du HCUA en faveur de l'ouverture de négociations avec Iyad Ag Ghaly, Bamako, mai 2016.

peut en être autrement dès lors qu'Iyad Ag Ghaly est une « high value target » et que les forces françaises le traquent dans la région de Kidal. L'existence de canaux officieux activables constitue un remède à cette situation paralysante,

Enfin, il convient d'avancer le risque que l'empreinte française Sahel n'alimente paradoxalement le terrorisme, la justification légale (du point de vue du Coran) du Jihad s'en trouvant grandement facilitée comme étant une résistance à une attaque contre les musulmans en terre d'Islam. Plusieurs imams (notamment un à Kayes et un en Mauritanie) sont publiquement connus pour avoir soutenu le jihad contre la France depuis 2013, mais beaucoup d'autres cas sont rapportés de manière non officielle. Notre propos n'est aucunement de suggérer que cette argumentation coranique est justifiée (et pour preuve, le Haut Conseil Islamique du Mali lui-même a dénoncé la licéité du Jihad en 2012²⁰⁶), mais simplement de relayer les effets induits d'opérations antiterroristes servant objectivement la cause de groupes djihadistes qui se nourrissent de la présence militaire française pour dénoncer pêle-mêle un renouveau colonialiste en terre d'Islam. Cette présence militaire ne peut être durable, sans quoi elle donnerait raison à ses détracteurs et nourrirait l'idée qu'il faille lutter contre elle.

LE NIGER PEUT-IL SERVIR DE MODÈLE ?

Dans le cadre de ce travail, nous avons mis en avant les atouts du Niger en matière de construction et de consolidation de la paix :

- un héritage naturel plus clément qui favorise les interactions sociales, politiques et économiques entre nord et sud ;
- des avancées dans l'application des accords de paix, notamment en matière d'intégration dans l'armée (avec les Unités Sahariennes de Sécurité) ou de décentralisation (avec la mise en œuvre de la régionalisation) ;
- une architecture institutionnelle pérenne autour de la HACP qui poursuit, par-delà les changements de régime, l'œuvre de la consolidation

de la paix en même temps qu'elle diffuse une image positive de l'État nigérien (« *hearts and minds* ») dans les régions vulnérables du pays ;

- un système d'intégration poussé qui dépasse le seul cadre des nominations politiques d'anciens rebelles pour les insérer dans l'économie politique du Niger ;
- un édifice suffisamment intégrateur pour étouffer les velléités de changement exprimées par l'opinion publique du nord ;
- une souveraineté nationale sauvegardée (en partie avec le concours de la France, des États-Unis, et désormais au Tchad à Diffa) sur le territoire, empêchant l'enracinement de groupes terroristes dont nous avons vu qu'ils constituent un nouveau ressort d'engagement violent ;
- un effet d'aubaine généré par l'exploitation de l'or au Djado et surtout à Tchintabarakaten.

Ces avantages semblent largement concourir à la stabilité du Niger, soutenant ainsi l'idée que le processus de paix est en phase de consolidation. Toutefois, le pays est loin de faire figure de modèle. À certains égards, le Niger s'apparente à un château de cartes. Tant qu'aucun élément extérieur ne vient l'ébranler, l'édifice tiendra grâce à ses forces que nous avons énumérées précédemment. Toutefois, un rien pourrait venir ébranler la stabilité du Niger et remettre brutalement en cause l'idée que ce pays fasse figure de modèle.

Tout d'abord, à bien des égards, des étapes clés du peacebuilding ont été occultées ou n'ont pas été menées à leur terme. À minima, aucun accord de paix ne fixe réellement les engagements de l'État après la paix conclue (tacitement) avec le MNJ. Le processus de réconciliation nationale, comme au Mali, n'a jamais été entrepris même si le trauma de Tchintabaraden semble avoir été dépassé aux dires de certains Touaregs rencontrés. La mission de collecte des armes se poursuit, mais avec l'idée que les ressorts même d'une partie de l'économie au nord du Niger (exploitation aurifère, contrebande, économie grise) supposent un armement minimal. Par ailleurs, les sources de craquèlement sont nombreuses alors que l'État nigérien reste fragile dans sa capacité à les solutionner. Cela soutient l'idée que la paix n'est jamais acquise et que la violence fait partie du jeu politique sahélien.

Le défi pour le Niger est désormais d'entériner le fait que la régulation politique entre nord et sud ne passe plus par la violence, mais par l'engagement au Conseil Régional, à l'Assemblée Nationale ou encore à la

primature. Si une importante partie des anciens rebelles semble acquise à cette idée, leur adhésion reste fragile et sans doute pas définitive. La pression sociale qui s'exerce sur ces anciens chefs de même que la permanence d'une figure de réussite associée au statut de rebelle pourrait pousser, voire contraindre, certains d'entre eux à se joindre à un mouvement naissant. N'oublions pas enfin que des centaines de jeunes combattants restent en armes dans l'Aïr, pour l'heure occupés dans l'économie grise ou l'activité aurifère.

Par ailleurs, le Niger n'est pas à l'abri des influences exogènes, qu'il s'agisse de l'économie grise transfrontalière²⁰⁷, des troubles géopolitiques venant du sud de la Libye²⁰⁸ ou d'Algérie. Cela s'est déjà fortement ressenti en 2007 lors du déclenchement de la rébellion du MNJ, dont les motivations originelles semblent assez éloignées du registre idéologique mais qui a tout de même réussi à étendre sa base sociale et combattante. De cet épisode, il faut retenir qu'il existait, et qu'il existe toujours, des sous-catégories d'acteurs qui expriment une frustration profonde laquelle trouve à s'assouvir dans l'engagement rebelle. Ces mêmes raisons entretiennent un climat de tension latente au nord du Niger que la HACP s'efforce d'apaiser continuellement. Or, ces efforts dépendent pour une grande part des capacités financières d'un État dont nous avons évoqué les difficultés budgétaires actuelles.

207 Ce mois d'août 2016, plusieurs trafiquants ont été enlevés au Niger, reflétant les rivalités qui existent dans cet univers et qui pourraient se traduire par des règlements de compte armés impliquant des rapports de rébellion par rapport à l'État.

208 En particulier, une dégradation de la situation au sud de la Libye pourrait enclencher une vague de retour des Nigériens du sud de la Libye au nord du Niger.

BIBLIOGRAPHIE

PAIX, SÉCURITÉ

Autesserre Severine, *The Trouble with the Congo. Local Violence and the Failure of International Peacebuilding*, Cambridge University Press, 2010.

Autesserre Severine, « Construire la paix : conceptions collectives de son établissement, de son maintien et de sa consolidation », *Critiques Internationales*, 51:2, 2011, p. 153-167.

Bagayoko Niagale *et al.*, « Hybrid Security Governance in Africa: Rethinking the Foundations of Security, Justice and Legitimate Public Authority », *Conflict, Security & Development*, 16:1, 2016, p. 1-32.

Bayart Jean-François, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Fayard, 1989.

Bayart Jean-François *et al.*, *La Criminalisation de l'État en Afrique*, Complexe, 1997.

Bowd Richard et Chikwanha Barbara, *Understanding Africa's Contemporary Conflicts: Origins, Challenges and Peacebuilding*, ISS, 2010.

Brown Kaysie, « War Economies and Post-Conflict Peacebuilding: Identifying a Weak Link », *Journal of Peacebuilding & Development*, 2:1, 2006, p. 6-19.

Clements Kevin, « What is Legitimacy and Why Does it Matter for Peace? » *Accord*, 25, 2014, p. 12-17.

Collier Paul et Hoffer Anke, « Greed and Grievance in Civil War », *Oxford Economic Papers*, 56:4, 2004, p. 563-595.

De Waal Alex, « Dollarised », *London Review of Books*, 32:12, 2010, p. 38-41.

De Waal Alex, *The Real Politics of the Horn of Africa: Money, War and the Business of Power*, Polity Press, 2016.

DFID, *Building Peaceful States and Societies: a DFID practice paper*, 2010.

Fortna Virginia, *Does Peacekeeping Work? Shaping Belligerents' Choices after Civil War*, Princeton University Press, 2008.

- Galtung Johan, *Peace by Peaceful Means. Peace and Conflict, Development and Civilisation*, Sage, 1996.
- Grossman Herschel, « Kleptocracy And Revolution », *Oxford Economic Papers*, 51:2, 1999, p. 267-283.
- Hartzell Caroline, « Transitions from War to Peace », in Graham K. Brown et Arnim Langer (dir.), *The Elgar Handbook of Civil War and Fragile States*, Edward Elgar Publishing, 2013, p. 240-251.
- Hartzell Caroline, « Peacebuilding After Civil War », in Edward Newman et Lark DeRouen Jr., *Routledge Handbook of Civil Wars*, Routledge, 2014, p. 376-386.
- Herbst Jeffrey, *States and Power in Africa*, Princeton University Press, 2000.
- Jarstad Anna et Sisk Timothy, *From War to Democracy: Dilemmas of Peacebuilding*, Cambridge University Press, 2008.
- Jenkins Rob, *Peacebuilding. From Concept to Commission*, Routledge, 2013.
- Kindleberger Charles, *The World in Depression 1929–1939*, University of California Press, 1973.
- Luckham Robin, « Whose Security? Building Inclusive and Secure Societies in an Unequal and Insecure World », *IDS Evidence Report 151*, 2015.
- Mac Ginty Roger et Richmond Oliver, « The Fallacy of Constructing Hybrid Political Orders: a Reappraisal of the Hybrid Turn in Peacebuilding », *International Peacekeeping*, 23:2, 2016, p. 219-239.
- McCandless Erin et Karbo Tony, *Peace, Conflict and Development in Africa*, University for Peace, 2011.
- Parsi Caroline, *Vendetta. Bandits et crimes d'honneur en Corse au XIX^e siècle*, Editions Vendémiaire, 2015.
- Poulligny Béatrice, La « construction de la paix », *AFRI*, IV, 2003.
- Salehyan Idean et Gleditsch Skrede, « Refugees and the Spread of Civil War », *International Organization*, 60, Spring 2006, p. 335–366.
- Staniland Paul, *Networks of Rebellion*, Cornell University Press, 2014.
- Weber Max, *Économie et société, tome 1 : Les catégories de la sociologie*, Pocket, 2003 (dernière édition).

SAHEL

Ag Youssouf Ibrahim *et al.*, *Études sur les stratégies de développement économique et social des régions nord du Mali*, PSPSDN, 2012.

Baudais Virginie et Chauzal Grégory, « Les partis politiques et l'indépendance partisane d'Amadou Toumani Touré », *Politique Africaine*, 104, 2006, p. 61-80.

Belalimat Nadia, « Qui sait danser sur cette chanson, nous lui donnerons la cadence : musique, poésie et politique chez les Touaregs », *Terrain* 41, 2003, p. 103-120.

Bensaad Ali, « Agadez, carrefour migratoire sahélo-maghrébin », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 19:1, 2003.

Bisson Jean, *Mythes et réalités d'un désert convoité : le Sahara*, L'Harmattan, 2003.

Boilley Pierre, *Les Touaregs Kel Adagh : dépendances et révoltes, du Soudan français au Mali contemporain*, Karthala, 1999 rééd. 2012.

Boilley Pierre, « Géopolitique africaine et rébellions touarègues. Approches locales, approches globales (1960-2011) », *L'Année du Maghreb*, 2011.

Boilley Pierre, « La révolte oubliée des insurgés de Kidal », *Alternatives Internationales*, 59, juin 2013.

Bouhleb-Hardy Ferdaous et At-Tawba, « Expérience mauritanienne de re-définition de la violence « légitime », éclairer le passé pour mieux dessiner l'avenir », *GRIP*, 2013, p. 95-118.

Bouhleb-Hardy Ferdaous *et al.*, « Contestation armée et recomposition religieuse au Nord-Mali et au Nord-Niger : perspectives locales », Rapport pour le service « Etudes et perspectives » du ministère des Affaires étrangères, 2009, non publié.

Bouhleb-Hardy Ferdaous *et al.*, *Crises touarègues au Niger et au Mali*, séminaire du 27 novembre 2007, IFRI, janvier 2008.

Boukhars Anouar, *The Paranoid Neighbor: Algeria and the Conflict in Mali*, Carnegie Endowment for International Peace, 2012.

Bourgeot André, « Sahara de tous les enjeux », *Hérodote*, 142, 2011, p. 42-77.

Bourgeot André, « Les rébellions touarègues : une cause perdue ? », *Af-*

rique contemporaine, 180, 1996, p. 99-115.

Briscoe Ivan, « Crime after Jihad: Armed Groups, the State and Illicit Business in post-conflict Mali », *Clingendael CRU Report*, mai 2014.

Casajus Dominique, « Les amis français de la cause touarègue : note critique », *Cahiers d'études africaines*, 35:137, 1995, p. 237-250.

Champin Christophe, *Afrique noire poudre blanche. L'Afrique sous le coude des cartels de la drogue*, André Versaille éditeur, 2010.

Chena Salim, « Le Sahara et le Sahel dans la politique algérienne. Territoires menacés, espaces menaçants », *Recherches internationales*, 2013, p. 129-146.

Claudot-Hawad Hélène, « Des États-nations contre un peuple : le cas des Touaregs », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée* 44:1, 1987, p. 48-63.

Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des forces armées. juin 2016. *Sahel : repenser l'aide publique au développement*, Rapport d'information 728, 29 juin 2016.

Debos Marielle, *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerres*, Karthala, 2013.

Deycard Frédéric et Guichaoua Yvan, « Whether you Liked Him or not, Gadaffi Used to Fix a Lot of Holes », *African Arguments*, 8 septembre 2011.

Deycard Frédéric, *Les rébellions touarègues du Niger : combattants, mobilisations et culture politique*, Thèse, Université Bordeaux 4, 2011.

Durand Gwendal, *L'organisation d'Al-Qaïda au Maghreb islamique. Réalité ou manipulations ?*, L'Harmattan, 2011.

Fuglestad Finn, « Les révoltes des Touareg du Niger (1916-17) », *Cahiers d'études africaines*, 13:49, 1973, p. 82-120.

Grégoire Emmanuel, *Touaregs du Niger, Le destin d'un mythe*, Karthala, 1999 rééd. 2010.

Grégoire Emmanuel, « Niger : un État à forte teneur en uranium ». *Hérodote*, 142, 2011, p. 206-225.

Grégoire Emmanuel, « Islamistes et rebelles touaregs maliens : alliances, rivalités et ruptures », *EchoGéo*, 3 juillet 2013.

Grémont Charles *et al.*, *Les liens sociaux au nord-Mali*, Karthala, 2004.

Guichaoua Yvan, « Circumstantial Alliances and Loose Loyalties in Rebellion Making: The Case of Tuareg Insurgency in Northern Niger (2007-2009) » *in* Guichaoua Yvan (dir.), *Understanding Collective Political Violence*, Palgrave-Macmillan, 2011.

Guichaoua Yvan, « Tuareg Militancy and the Sahelian Shock Waves of the Libya Revolution » *in* Cole Peter et McQuinn Brian, *The Libyan Revolution and its Aftermath*, Hurst/Oxford University Press, 2014.

Hobsbawn Eric, *Primitive Rebels: Studies in Archaic Forms of Social Movement in the 19th and 20th Centuries*, WW Norton, 1959, p. 13–29.

Hureiki Jacques, *Essai sur les origines des Touaregs*, Karthala, 2003.

ICG, *Mali : Eviter l'escalade*, Rapport Afrique 189, 2012.

ICG, *Mali : réformer ou rechuter*, Rapport Afrique 210, 2014.

ICG, *Mali central : la fabrique d'une insurrection*, Rapport Afrique 238, 2016.

ISS, *Jeunes « djihadistes » au Mali. Guidés par la foi ou par les circonstances ?*, Note d'analyse 89, 2016.

Klute Georg, « De la chefferie administrative à la para-souveraineté régionale », *in* André Bourgeot, *Horizons nomades en Afrique sahélienne*, Karthala, 1999, p. 167-181.

Lacher Wolfral, *Organised Crime and Conflict in the Sahel-Sahara Region*, Carnegie Endowment for International Peace, 2012.

Larémont Ricardo René, « Al Qaeda in the Islamic Maghreb: Terrorism and Counterterrorism in the Sahel », *African Security*, 4:4, 2011, p. 242-268.

Lebovich Andrex, « Deciphering Algeria: the stirrings of reform? », *ECFR*, 2015.

Lecocq Baz, *Disputed Desert*, Brill Academic Pub, 2010.

Lefebvre Camille, *Frontières de sable, frontières de papier*, Publications de la Sorbonne, 2015.

Mariko Amidou, *Mémoire d'un crocodile, du sujet français au citoyen malien*, Donniya, 2001.

Marté Daouda Mamadou, La décentralisation des services sociaux de base au Niger : où en sommes-nous ?», *Revue africaine de la recherche en éducation*, 1/4, 2012, p. 79-87.

Pellerin Mathieu, *Étude des fragilités structurelles au nord du Mali*, Banque Mondiale, 2013.

Pellerin Mathieu, *Le Sahel dans tous ses États*, Ramsès, 2015.

Pellerin Mathieu et al., *Commerce Algérie – Mali : la normalité de l'informalité*, Banque Mondiale, 2015.

Pezard Stephanie et Shurkin Michael, *Achieving Peace in Northern Mali. Past Agreements, Local Conflicts, and the Prospects for a Durable Settlement*, RAND Corporation, 2015.

Raincourt Henri (de) et Conway-Mouret Hélène, *Sahel, repenser l'aide publique au développement*, Rapport d'information n° 728, Sénat, 29 juin 2016.

Saidou Abdoul Karim, *La problématique de la gestion post-conflit au Niger. Analyse de la politique de réinsertion des ex-combattants Touaregs*, Université de Ouagadougou, 2009.

Salifou André, *La question touarègue au Niger*, Karthala, 1993.

Sardan Olivier (de), « Des pouvoirs locaux dans l'attente de la décentralisation au Niger », in Claude Fay et al., *Décentralisation et pouvoirs en Afrique*, IRD, 2006.

Scheele Judith, *Smugglers and Saints of the Sahara, Regional Connectivity in the Twentieth Century*, Cambridge University Press, 2012.

Simon Julien, « Le Sahel comme espace de transit des stupéfiants. Acteurs et conséquences politiques », *Hérodote*, 142, 2011, p. 125-142.

Vallée Olivier, « Khadafi, le dernier roi d'Afrique », *Politique africaine*, 125, 2012, p. 147-167.

ANNEXES

SIGLES

ADC : Alliance démocratique du 23 mai pour le changement

ADIN : Autorité du Développement Intégré du Nord-Mali

ADN : Agence de Développement du Nord

AQMI : Al Qaeda au Maghreb Islamique

CRI : Collectif pour le renouveau et l'innovation

DGDSE : Direction Générale de la Documentation et de la Sécurité Extérieure

FFR : Front des forces du redressement

FIAA : Front islamique arabe de l'Azawad

FLAA : Front de libération de l'Aïr et de l'Azawak

FNIS : Forces nationales d'intervention et sécurité

FPLN : Front populaire de libération du Niger

FPN : Front patriotique nigérien

HACP : Haute autorité pour la consolidation de la paix

MINUSMA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali

MNA : Mouvement national de l'Azawad

MNLA : Mouvement National de Libération de l'Azawad

MNJ : Mouvement des Nigériens pour la justice

MNLA : Mouvement national de libération de l'Azawad

MPLA : Mouvement populaire de libération de l'Azawad

MUJAO : Mouvement pour l'unicité du jihad en Afrique de l'Ouest

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques

OCRS : Organisation commune des régions sahariennes

PNDS : Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme

PSPSDN : Programme Spécial Pour la Sécurité et le Développement au Nord du Mali

CARTES

Mali



Niger





IRSEM

INSTITUT DE RECHERCHE STRATÉGIQUE
DE L'ÉCOLE MILITAIRE

FAIRE LA PAIX ET CONSTRUIRE L'ÉTAT : LES RELATIONS ENTRE POUVOIR CENTRAL ET PÉRIPHÉRIES SAHÉLIENNES AU NIGER ET AU MALI

Yvan GUICHAOUA
Mathieu PELLERIN

Cette étude explore les manières de faire la paix respectivement choisies par le Mali et le Niger, exposés tout deux à des défis sécuritaires assez semblables. L'approche développée par les auteurs analyse conjointement les évolutions des mobilisations contestataires et les formes de gouvernance élaborées par les États pour maintenir leur hégémonie sécuritaire. Mobilisations rebelles et réponses étatiques se complexifient au fil du temps et s'adaptent les unes aux autres. Mali et Niger tendent à déployer des stratégies de gouvernance sécuritaire similaires, souvent court-termistes. Les efforts intégrateurs et relais institutionnels de paix opèrent cependant relativement efficacement au Niger. Au Mali, la course à l'armement communautaire, partiellement encouragée par l'État, a détérioré un climat sécuritaire déjà structurellement plus fragile qu'au Niger.

É T U D E S